

Mairie du 8^{ème}

VILLE DE LYON

Arrondissement

Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

18 Janvier 2022

Le mardi 18 janvier 2022 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 12 janvier 2022 séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : BERZANE Olivier, ROCH Valérie, ODIARD Patrick, DEL Fanny, BONNIEL Jacques, EL GANNOUNI Touria, LESUEUR Christophe, BERTRAND Christel, AZCUE Matthieu, CHASTAN Marine, BECART Hubert, LE DILY Michèle, PESCHE Augustin, GIRAULT Jean Luc, PRIETO Philippe, RUNEL Sandrine, MARAS Aurélie, GOUST Victoire, LEVY Charles-Franck, BACHA-HIMEUR Samira, DURAND Marie-Claude, MABILLOT Vincent, GUELPA-BONARO Philippe, FLAMANT Clotilde, MOURIER Pierre, VALLA Angélique, JENN Emmanuelle, COUDER Cécile, Christophe COHADE, EVA Anne-Rose, AZCUE Mathieu

Excusés pouvoir : AUZAL Jean-François, FERRARI Laura, PELAEZ Louis, PERRIN Claire, SY Mamadou, ZDOROVZOFF Sonia,

Excusés :

Absents :

Mairie du 8^e Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mardi 18 janvier 2022



La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, Maire du 8^e arrondissement.



M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous, je vous propose de commencer ce premier conseil d'arrondissement de l'année 2022.

Notre ordre du jour est assez chargé, il risque donc de durer un peu, mais comme vous avez la chance d'être en visioconférence chez vous cela devrait être plus commode. Un peu moins pour nous en mairie, mais nous ferons le nécessaire.

Je vous propose, comme à l'habitude, et si vous en êtes d'accord de désigner Angélique VALLA secrétaire de séance.

Y a-t-il des objections ? (*Non*).

Madame VALLA, vous êtes secrétaire de séance, merci de faire l'appel.

Mme VALLA.- Merci à vous Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je tiens à souhaiter une bonne année à toutes et à tous.

(Mme VALLA procède à l'appel.)

M. LE MAIRE.- Avant d'entamer ce conseil, Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- Je prendrai la parole après vous, Monsieur le Maire, si vous le voulez bien.

M. LE MAIRE.- Très bien. Y a-t-il d'autres demandes de parole liminaires ? Lyon en Commun et les Socialistes.

Avant de vous laisser la parole, vous savez que Rahim ALKOUM, notre DGS, a fait valoir ses droits à la retraite. Il n'est donc plus le DGS de la mairie du 8^e arrondissement. Je souhaitais donc vous présenter ce soir Mme Stéphanie BOGNER.

Madame BOGNER, je vous laisse, en deux mots, vous présenter.

Mme BOGNER.- Bonsoir à toutes et à tous.

Je suis ravie d'être ici pour mon premier jour à la mairie du 8^e arrondissement en tant que directrice générale des services.

J'ai été recrutée en octobre, précédemment j'étais à Villeurbanne en tant que directrice des services à la population.

Je serai ravie de pouvoir vous rencontrer lors d'un prochain conseil qui, je l'espère, se tiendra en présentiel.

M. LE MAIRE.- Ou lors d'un passage à la mairie.

Mme BOGNER.- Lors d'un de mes passages à la mairie, bien évidemment.

M. LE MAIRE.- Bienvenue à vous.

Un petit mot sur le fonctionnement, lorsque nous en arriverons aux votes des délibérations, allumez bien vos caméras de façon que l'on puisse enregistrer vos votes et les comptabiliser correctement.

Mes chers collègues, chers habitants et habitantes du 8^e

arrondissement.

Je vous présente, à l'occasion de ce premier conseil d'arrondissement de l'année 2022, mes meilleurs vœux, ainsi qu'à vos familles et à vos proches. Des vœux de bonheur, de réussite, et surtout de santé pour cette nouvelle année.

Une année qui débute malheureusement dans un contexte sanitaire similaire à celui d'il y a un an. Nos vies sont à nouveau entravées et contraintes par des règles sanitaires qui s'imposent à nous.

Permettez-moi de formuler ici mes remerciements, en votre nom à toutes et à tous, je crois pouvoir le faire, à l'ensemble des personnes, quels qu'ils et elles soient, qui ont assuré, et assurent, la continuité des services publics indispensables à notre vie quotidienne et à la préservation de notre santé et de notre sécurité.

Ce contexte nous prive une nouvelle fois de cérémonie de vœux, qui prend donc la forme d'une courte vidéo diffusée sur le site internet de la mairie et sur les réseaux sociaux, accompagnée d'une plaquette « Point d'étape » après 18 mois de mandat.

Chacun et chacune aura sa lecture de ce début de mandat. Toutefois, la réalité s'est imposée à nous, nous œuvrons depuis 18 mois dans un contexte de crise sanitaire et de gestion d'une pandémie qui dure. Pour autant, la vie a continué, de nombreux projets et actions ont été lancés, notre arrondissement avance et la participation citoyenne ne cesse de croître.

Depuis 18 mois, nous travaillons à la mise en œuvre de notre Plan de mandat. Un Plan de mandat en faveur d'un arrondissement solidaire, avec la création du territoire zéro chômeur de longue durée, pour lutter contre la précarité et développer les emplois de proximité.

Avec le lancement du baromètre du non-recours, porté ici par Sandrine RUNEL, pour favoriser l'accès aux droits.

Avec la mise en place des petits déjeuners à l'école Olympe de Gouges et leur extension, cette année, aux écoles maternelles Mermoz A et B, nous allons voter cette délibération tout à l'heure.

Mais aussi avec l'inauguration du nouveau centre social Gisèle Halimi, lancé sous la précédente mandature.

Un Plan de mandat en faveur d'un arrondissement propre et écoresponsable, avec la mise en place d'une nouvelle politique Achats, la suppression des plastiques, l'achat de produits locaux et recyclés. C'est aussi le lancement de projets d'agriculture urbaine avec, par exemple, sur Langlet-Santy, l'ouverture prochaine d'une champignonnière, ou encore l'expérimentation des couches lavables dans plusieurs crèches de l'arrondissement, ainsi que les opérations de nettoyage renforcé de plusieurs quartiers.

Un Plan de mandat en faveur d'un arrondissement plus sûr, c'est un travail du quotidien, conduit avec l'ensemble des acteurs de la sécurité et de la tranquillité, qui est mené depuis 18 mois pour mettre fin, par exemple, au marché illégal du quartier des États-Unis et aux nuisances nocturnes, tout comme aux incivilités du quotidien. *Via* la mise en place, dernièrement, du Protocole de justice pénal de proximité, qui en un mois a déjà conduit à huit comparutions en Maison de justice et du droit. N'oublions pas la lutte contre les infractions routières et au Code de la route qui, *via* la mise en œuvre de la vidéo-verbalisation, a, depuis neuf mois, conduit, et ce n'est pas un gag, à 1 000 verbalisations.

Un Plan de mandat en faveur d'un arrondissement par, et pour, toutes et tous. Avec le renouveau des conseils de quartier, qui connaissent un réel engouement puisque plus de 350 habitants et habitantes les ont rejoints, en plus des 500 déjà adhérents.

Avec la redéfinition de l'attribution des créneaux dans les salles associatives, qui a permis de satisfaire davantage de demandes, ou encore la multiplication des micro-implantations florales, qui permettent un

embellissement des pâtés de maisons et la création de liens entre voisins.

Un Plan de mandat en faveur d'un arrondissement plus végétalisé, avec la création d'un verger urbain, de mares, avec la végétalisation de la cour de la crèche du centre social Gisèle Halimi, la plantation de 300 arbres, le renforcement des surfaces de pleine terre dans les permis de construire (sans attendre, d'ailleurs, la modification du PLUH, que l'on va voter tout à l'heure), ou encore la labellisation en refuge LPO du cimetière de la Guillotière.

Un Plan de mandat en faveur d'un arrondissement plus accessible, avec la mise à disposition des seniors d'un taxi-vélo, la création de 2,6 km de nouvelles voies cyclables, le déploiement de 400 arceaux pour vélos, la mise en place de bus entièrement électriques sur la C16, et la création de 5 km de voies réservées spécifiquement aux bus.

Un Plan de mandat en faveur d'un arrondissement à hauteur d'enfant, avec la piétonnisation des abords des écoles Charles Péguy, Anne Sylvestre et Édouard Herriot, ainsi que du lycée La Martinière Monplaisir. Avec l'ouverture de la nouvelle école Anne Sylvestre, là aussi lancée sous le précédent mandat. L'élaboration du nouveau Projet éducatif lyonnais, dans le cadre d'une très large concertation, et bien entendu le lancement du conseil d'arrondissement des enfants.

Enfin, un Plan de mandat en faveur d'un arrondissement en plein renouveau, avec un soutien fort du secteur artistique, culturel et sportif, pour les aider à traverser la crise sanitaire. Avec l'aide à l'implantation de structures de l'économie sociale et solidaire, comme La Fabuleuse Cantine, Récup' et gamelles, VRAC ou les Ateliers Janus, et l'installation du collectif Item sur le quartier Langlet Santy.

Ce n'est ici qu'un aperçu du travail engagé par cette équipe, que je souhaite remercier, mais aussi par, et avec, les habitants et les habitantes, que j'associe pleinement à ce premier bilan.

Une plaquette paraîtra dans les jours prochains et vous sera

adressée personnellement, pour faire le point plus précis sur ces nombreux projets et réalisations.

Quelques mots sur 2022, qui verra la poursuite d'un certain nombre de ces projets, mais surtout le lancement, et le démarrage, des travaux de plusieurs chantiers importants pour les habitants et les habitantes du 8^e arrondissement.

Par exemple, le lancement des travaux de l'îlot Kennedy, avec l'implantation de l'école provisoire, en vue de la libération du terrain pour la construction de la nouvelle école.

Également, le complexe sportif, avec gymnase et piscine, ainsi que les Ateliers de la danse. Une réunion publique sera organisée en février prochain, pour informer les habitants et les habitantes du quartier sur l'organisation de ce chantier.

2022 verra également la poursuite des travaux engagés sur le tènement de la rue Bataille, pour la construction d'un nouveau groupe scolaire, puis le début de la démolition de l'école Pasteur, en vue de sa reconstruction.

Nous allons également, cette année, lancer les concertations sur le réaménagement de l'avenue des Frères Lumière, et sur celui de la place et du carrefour du Bachut.

En 2022, nous allons mettre 1,7 M€ de budget participatif, que nous voterons juste après, entre les mains des habitants et habitantes du 8^e arrondissement. C'est inédit, nous souhaitons ainsi redonner aux habitants et habitantes un vrai pouvoir d'agir, localement, en proposant des projets qu'ils et elles aimeraient voir se développer.

Nous allons poursuivre la construction de la « Ville à hauteur d'enfant », avec la transformation de la rue des Alouettes, qui ne permettra plus la circulation automobile qu'elle connaît actuellement, c'est-à-dire une circulation dangereuse et extrêmement polluante, devant un groupe scolaire

de cette taille.

Un nouveau verger urbain va voir le jour au square Saint-Nestor, et la végétalisation de l'arrondissement va se poursuivre.

Le réseau cyclable va continuer de croître, dans un arrondissement apaisé par la réduction généralisée de la vitesse à 30 km/h, et l'entrée en vigueur, dès le mois de juillet, de la ZFE.

Nous allons poursuivre nos efforts de lutte contre les incivilités, avec une montée en puissance de la justice pénale de proximité, la continuation des Points prévention de quartier, le renforcement de la présence policière dans les quartiers et le développement d'actions de prévention avec le pôle Prévention et le partenariat avec la Direction départementale de la sécurité publique.

Nous allons poursuivre la lutte contre la précarité avec, je l'espère, dès le deuxième trimestre 2022, l'ouverture de la première entreprise à but d'emploi du Territoire zéro chômeur, mais aussi par l'ouverture de la prochaine Maison de l'alimentation solidaire à Langlet Santy.

Nous allons, cette année, finaliser les études et les marchés travaux qui permettront, dès le début de l'année 2023, d'engager la transformation des espaces publics des quartiers Mermoz et Langlet Santy, l'aménagement du jardin Marie Ducher, le début de l'installation d'un Espace famille à la cité Maurice Langlet, ou encore les études de mise en conformité de l'augmentation du nombre de berceaux à la crèche Weill.

Ce n'est ici qu'un bref aperçu, également, de ce qui va être entrepris cette année qui, je l'espère, permettra une reprise normale de la vie associative et l'organisation de moments conviviaux et festifs.

Enfin, pour finir, je n'oublie pas, vous le savez comme moi, que 2022 est également une année électorale, qui va nous mobiliser en avril et juin pendant quatre dimanches, afin de permettre un bon déroulement

des élections présidentielles et législatives. Je vous invite d'ores et déjà à noter ces dates dans vos agendas.

Je vous renouvelle ici tous mes vœux pour cette nouvelle année, et je vous remercie.

Je laisse donc la parole à M. LEVY, au groupe Lyon en commun puis à Sandrine RUNEL.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, Mesdames et Messieurs les Élus, Mesdames et Messieurs.

Aujourd'hui, c'est l'occasion pour moi, au nom du groupe Pour Lyon 8^e, de vous présenter les vœux que je formule pour 2022. Vœux de santé, de bonheur et de réussite dans tous les domaines, pour vous-même et pour tous ceux qui vous sont chers.

Vœux d'unité, de cohésion et de convivialité pour le 8^e arrondissement, auxquelles vous connaissez tous notre profond engagement.

Que 2022 permette à l'équipe municipale la réalisation de multiples projets, petits ou grands, pour l'amélioration constante de notre vie quotidienne.

Vœux pour lesquels nous souhaitons une véritable ambition pour le 8^e arrondissement.

Je fais une parenthèse qui n'était pas prévue. J'ai été, comme beaucoup je pense, assez heurté par l'article dans Rue 89 sur les conditions de vie d'une partie de nos concitoyens du quartier des États-Unis, tout comme j'ai été heurté par l'absence de chauffage dans plusieurs logements sur Mermoz, en plein cœur de l'hiver.

Ce sont aussi des vœux pour le retour d'une gouvernance apaisée et démocratique pour notre arrondissement et pour notre métropole. Que 2022 soit marquée par le respect retrouvé de tous les élus métropolitains, municipaux et d'arrondissement, dans leur diversité et par

la prise en compte, hors de toute idéologie, des préoccupations quotidiennes de l'ensemble de nos citoyens.

Vous l'avez également précisé, Monsieur le Maire, vœux pour notre pays d'un grand débat de fond constructif à l'occasion des élections présidentielles et législatives au printemps prochain. Que ce grand rendez-vous démocratique nous permette de réfléchir ensemble, sereinement, à notre avenir en commun.

Mais la réalisation de tous ces vœux est étroitement liée à l'évolution de l'actuelle pandémie. Mon premier souhait sera donc que nos efforts collectifs permettent le plus rapidement possible une régression de ce fléau, qui impacte si lourdement la vie de chacun d'entre nous.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEVY.

Je laisse la parole à Pierre MOURIER pour le groupe Lyon en commun.

M. MOURIER.- Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants du 8^e arrondissement.

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser, au nom du groupe Lyon en commun, nos meilleurs vœux pour l'année 2022. Riche en mobilisation, mais également, cela a été dit, en échéances électorales.

Mobilisation, tout d'abord. La vision utilitariste et dogmatique du ministre BLANQUER aura finalement eu une issue heureuse, celle de coaliser l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale contre lui. Car on n'a jamais vu les syndicats d'inspecteurs, de chefs d'établissements, d'enseignants, de surveillants ou d'AESH unis pour réclamer des moyens et une gestion claire de la crise sanitaire. Gageons que le ministre entendra la colère sourde qui s'est exprimée le 13 janvier dernier dans les rues, et, s'il ne le fait pas par conviction, espérons qu'il le fera au moins en vue des prochaines élections.

Les conséquences que subit notre arrondissement sont connues de toutes et tous ici : ce sont les queues de parents devant les pharmacies ou les laboratoires pour faire tester leurs enfants en urgence, acheter des autotests, encore, avec un budget grevé par les achats de masques. Toutes ces gesticulations s'ajoutent à la pagaille ambiante, et dans le contexte qui est le nôtre cela tend à accroître encore l'ambiance délétère.

Tout le monde, cela a été dit, aura à l'esprit les échéances électorales à venir. Élection présidentielle, mère des élections dans notre régime de la 5^e République et l'élection qui mobilise le plus nos concitoyens.

Chers collègues, un mot seulement sur la République et les libertés que le président s'arroge. Je l'affirme ici devant vous : non, les devoirs ne viennent pas avant les droits. Non, il n'y a pas de citoyenneté à deux vitesses. Après l'inversion de la hiérarchie des normes de la loi Travail nous assistons, démunis, à un véritable renversement de nos valeurs républicaines. Nous allons donc arrêter de soigner les fumeurs parce qu'ils fument, les diabétiques parce qu'ils mangent trop de sucre, ces petites phrases blessantes écœurent et démobilisent par leur violence et leur mépris.

Il est d'ores et déjà question d'une nouvelle abstention record, et tous ces propos d'apprenti sorcier accablent et compromettent la bonne tenue de notre démocratie. Certains pensent ainsi pouvoir tirer profit de l'abstention qui gronde et, je vous le dis, il n'en sera rien. Aux dernières élections régionales, ce sont 70 % de nos concitoyens qui se sont abstenus sur le 8^e arrondissement, et cela doit nous poser question. Nous devons tout mettre en œuvre pour réduire l'abstention dans notre arrondissement, en incitant les citoyennes et les citoyens à s'inscrire sur les listes électorales et à accomplir, non pas leur devoir, mais leur droit le plus absolu, celui de s'exprimer démocratiquement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur MOURIER.

Madame RUNEL.

Mme RUNEL.- Merci Monsieur le Maire.

Mes chers collègues.

Nous débutons cette nouvelle année dans un climat qui reste anxiogène pour nombre de Lyonnaises et de Lyonnais et qui, dans une situation sanitaire complexe et compliquée, atteint notre vie quotidienne, citoyenne et démocratique.

C'est donc confiné, encore une fois, derrière un écran d'ordinateur, et non sans regret, que je vous présente malgré tout, au nom du groupe socialiste, tous nos vœux pour cette année 2022, même si elle ne commence pas forcément mieux.

Je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous d'être en bonne santé, bien sûr, de vivre des moments de joie et de bonheur en famille, entre amis et dans la vie collective.

Aux élus, qui vivent et qui ont débuté un mandat singulier, avec cette gestion de la pandémie, souhaitons-nous de continuer notre action municipale, avec cette recherche toujours plus grande de la qualité, pour prendre soin des autres, transformer notre arrondissement et lutter contre les inégalités.

Aux agents, de continuer à faire vivre notre service public, et faire chaque jour la démonstration de son utilité.

J'ai une pensée toute particulière ce soir pour Rahim, qui a été aux côtés du maire, votre prédécesseur, ainsi que vous, Monsieur le Maire, pendant de nombreuses années, et qui effectivement nous manque ce soir.

Car, avec la crise sanitaire, le retour de la distance physique

s'est vraiment imposé, telle une évidence. Nous avons eu la chance de disposer, au sein de la Ville et au sein de l'arrondissement, d'agents qui ont fait preuve d'initiative dans tous les domaines. Ils ont réussi à s'adapter au protocole sanitaire, encore une fois, les derniers protocoles dans nos écoles, nos Ehpad ou nos crèches.

Cette nouvelle année sera, vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, l'occasion de porter et de développer un certain nombre de projets, sur lesquels je ne reviendrai pas ici.

Mais ce conseil d'arrondissement est également l'occasion de rappeler, à qui nous battons, au nom de qui nous menons l'ensemble de ces combats. Notre objectif, dans cette majorité, est bien d'agir, pour faire en sorte que les gens vivent mieux dans cet arrondissement, en luttant contre le chômage de longue durée, contre les incivilités, ou pour l'accès à la culture, aux produits alimentaires de qualité, à l'éducation, avec un projet éducatif renouvelé et des écoles rénovées, agréables à vivre et agréables pour apprendre.

Nous continuerons donc à agir pour le bien-être des Lyonnaises et des Lyonnais, pour l'amélioration de la qualité de l'air, pour des espaces végétalisés et apaisés, ou encore pour l'amélioration des conditions de vie et pour l'accès à un logement digne.

Je ne saurais terminer mon propos sans remercier la formidable mobilisation des élus de notre arrondissement autour de la Nuit de la solidarité qui aura lieu ce jeudi. Je reçois chaque jour des inscriptions, et c'est un réel plaisir de voir, pour le 8^e arrondissement, des élus qui sont investis, une équipe entière, je n'ai jamais vu dans aucun arrondissement autant d'élus pour l'inscription et la mobilisation autour de cette Nuit de la solidarité.

J'en terminerai avec la détermination des élus de notre groupe, pour ce 8^e arrondissement, à développer des politiques de solidarité, dont nous avons tant besoin. Nous savons faire face à de

nouveaux contextes, nous savons nous adapter et nous allons faire face à de nouveaux enjeux pour promouvoir de nouvelles idées.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame RUNEL.

Avant de passer à l'ordre du jour, et pour essayer d'exaucer votre vœu, Monsieur LEVY, qui est de partager les informations, y compris sur les remarques que vous faites concernant le chauffage Mermoz.

Vous avez raison d'être interloqué par ce sujet, tout comme nous l'avons été, bien entendu. Je ne suis pas le bailleur social, mais je vais vous restituer, de fait, l'échange que nous avons eu avec GrandLyon Habitat, qui lui-même a un prestataire qui fournit le chauffage sur le quartier. Si ce quartier est lancé, d'ailleurs depuis votre mandat précédent, sur la rénovation urbaine, c'est qu'il y a des raisons. On sait bien que tout est vieux, en l'occurrence, et a besoin d'être fait. De fait, le déficit d'une des pompes a suffi à endommager le chauffage. Ce qui a commencé, d'ailleurs, par les immeubles les plus lointains, qui se sont plaints d'une baisse de température. Ce qui n'a pas forcément été immédiatement entendu par le bailleur social, qui reconnaît avoir mis un peu de temps à réagir. Cette affaire est normalement résolue, je l'espère pour le plus longtemps possible, mais rien n'est garanti concernant le chauffage des immeubles de Mermoz. Mais je peux vous assurer que l'on suit cela de près avec le nouveau directeur général de GrandLyon Habitat.

Concernant l'article de Rue 89, je vous invite collectivement à faire attention à ce que l'on relaye concernant cet article. J'ai eu de premières informations assez précises à la fois sur l'auteur, le contenu et la véracité de ce qui est dit et des photos qui sont montrées, qui sont loin d'être exactement ce qui se passe. Nous sommes en train de vérifier un certain nombre de choses, là encore avec GrandLyon habitat, mais côté États-Unis cette fois-ci, et je m'engage à vous dire précisément ce qu'il en est, sans forcément l'étaler sur la place publique.

M. LEVY.- Merci bien.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole avant que l'on attaque l'ordre du jour ? (*Non*).

1. Adoption du procès-verbal du 24 juin 2021

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques sur le procès-verbal de la séance précédente ? (*Non*)

Je le mets au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Le procès-verbal du conseil d'arrondissement du 30 novembre 2021 est adopté à l'unanimité, merci.

Nous allons commencer l'examen des délibérations, dans un ordre réorganisé, comme à l'habitude, en commençant par le volet « démocratie et vie associative et sportive ». Je passe la parole à Fanny DEL pour la délibération 3474 sur le règlement du budget participatif lyonnais.

Madame DEL, vous avez la parole.

2. Adoption du règlement du budget participatif lyonnais – Mission Démocratie ouverte

Mme DEL.- Je partage ma présentation.

M. LE MAIRE.- Certains conseillers municipaux, qui participent à plusieurs commissions, auront déjà eu plusieurs fois cette présentation, néanmoins les autres conseillers d'arrondissement ont besoin de la voir.

(Projection à l'écran de la présentation).

Mme DEL.- Mes chers collègues élus d'arrondissement, ceux et celles qui peuvent nous regarder ce soir.

J'ai la grande fierté de présenter quelques éléments sur le budget participatif qui sera lancé dès 2022.

Ce soir, nous allons voter le règlement de ce budget participatif. Pour mieux comprendre de quoi il retourne, cette présentation va vous montrer plus en détail ce qu'est, et ce que sera, ce budget participatif entre cette année 2022, jusqu'à 2026.

Ce budget participatif, c'est une enveloppe de 25 M€ qui seront à la disponibilité des Lyonnaises et des Lyonnais qui le souhaitent et qui pourront proposer des projets sur une plateforme en ligne, nous y reviendrons en détail un peu plus tard.

L'objectif de cette plateforme est de favoriser les initiatives des Lyonnaises et des Lyonnais, puisqu'en tant qu'élus nous sommes au contact de la population et nous essayons d'être au plus proche de leurs envies et de leurs projets. Évidemment, les Lyonnaises et les Lyonnais sont celles et ceux qui sont le plus à même de nous dire ce qu'il serait bon de voir naître dans nos quartiers du 8^e arrondissement.

L'objectif de la Ville de Lyon et le nôtre, en tant que majorité, est de stimuler le dialogue entre les habitants, les élus et les services, et c'est un nouvel outil à la disposition de la Ville de Lyon pour concerter et recueillir les avis d'une large partie des Lyonnaises et des Lyonnais.

Quand je dis « *Lyonnaises et Lyonnais* », c'est un peu plus large que cela, puisque sera en capacité de déposer des idées toute personne résidant, mais aussi travaillant ou étudiant à Lyon. C'est-à-dire que ce ne sont pas forcément uniquement des personnes résidant à Lyon qui auront la capacité de s'exprimer. Il n'y a donc pas d'obligation de résider à Lyon, mais bien de vivre la Ville de Lyon, quelle que soit sa manière de vivre et d'expérimenter la Ville de Lyon, donc en y travaillant et en y étudiant également.

Il n'y aura pas non plus de conditions d'âge ni de nationalité pour proposer une idée, l'objectif étant bien de laisser la parole à tous celles et ceux qui souhaitent la donner.

Pour ce qui est des critères de recevabilité des projets, comme vous le voyez, ce sont des projets d'intérêt général, évidemment.

Les projets et les idées ne pourront porter que sur des dépenses d'investissement, et ils seront techniquement et juridiquement faisables dans un espace de deux ans. Donc, très concrètement, les projets qui seront déposés en 2022 devront pouvoir être réalisés à l'orée de l'année 2024.

Ils devront porter, puisque c'est la Ville de Lyon qui soumet ce budget participatif, sur des compétences municipales.

En ce qui concerne le 8^e arrondissement, c'est quelque chose qu'il faut retenir, ce ne sont pas moins de 1,7 M€ fléchés vers notre arrondissement, pour toutes les personnes qui le fréquentent. C'est donc loin d'être ridicule et cela permettra largement d'avoir des idées pour notre arrondissement et de voir des projets extrêmement intéressants, je l'espère, voir le jour.

Comme vous le voyez, il y a une répartition par arrondissement. Ces répartitions sont construites à partir du nombre d'habitants dans chacun de ces arrondissements. Puis, il y a une enveloppe de 2 M€, dédiée à des projets que l'on nomme « ville », mais qui correspondent en réalité à des projets qui ont un rayonnement allant au-delà de l'arrondissement et qu'il ne ferait pas de sens de flécher vers un arrondissement spécifique. Cette enveloppe-là est également mise à disposition et pensée.

« *Un dispositif ambitieux* », puisqu'en effet l'objectif est que toutes et tous puissent l'utiliser. Non seulement les personnes qui ont l'habitude de donner leur voix et de s'investir dans la vie de la cité, mais aussi d'aller chercher celles et ceux qui n'osent pas, où ne peuvent pas,

pour diverses raisons. C'est pour cela que des moyens sont investis pour que les gens entendent parler de ce projet (donc communication) et nous voient, sur la place publique, et nous soumettent leurs idées. Ils et elles seront accompagnés, entre mars et juin, pour que nous puissions, pour ceux qui ne sont pas à l'aise avec l'outil informatique et les plateformes numériques, les appuyer pour que leurs idées soient tout de même prises en compte. Des ateliers seront donc organisés dans notre arrondissement, sur la place publique, pour que les personnes entendent parler de ces projets et nous soumettent leurs idées directement.

Évidemment, pour que cela puisse avoir lieu, cela signifie également des moyens humains. Il y a donc un réseau dense d'agents de la Ville qui sont d'ores et déjà impliqués, investis et formés, mais aussi engagés et motivés par ce projet très ambitieux. Évidemment, des élus et des citoyens se feront le relais du dispositif et de l'objectif de ce budget participatif.

Il faut également noter que la mission « Démocratie ouverte » dispose d'une équipe projet et c'est cette équipe, au sein de la mairie centrale, qui portera et pilotera ce dispositif, avec l'appui des mairies d'arrondissement.

Une plateforme numérique existe, elle a été créée, dont vous voyez l'adresse sur cette diapositive, oye.participer.lyon.fr et qui sera vraiment centrale dans la communication et dans l'accès au budget participatif. Cet outil a été pensé pour que, encore une fois, le plus de personnes possible puissent l'utiliser et le comprendre et soient à l'aise avec lui, afin qu'il n'y ait pas d'abandons en cours de route et que les idées que les personnes portent au moment de la connexion puissent vraiment être soumises. C'est pourquoi il a été pensé en français facile à lire et à comprendre. C'est un outil qui permet à toutes et à tous, quels que soient leur niveau de compréhension du français, leur éventuel handicap ou leur difficulté de compréhension, de franchir cette étape. C'est un outil

extrêmement intéressant et, encore une fois, un maillage et des relais dans les bibliothèques municipales, dans les forums et dans différents lieux clés de notre arrondissement et de la Ville de Lyon permettront à celles et ceux qui le souhaitent et qui le demandent d'être accompagnés.

Le vote sera sécurisé, toutefois, même si la plateforme est pensée pour être la plus accessible et la plus facile d'utilisation possible. Une sécurisation du vote sera mise en place, afin de limiter les effets de personnes qui pourraient voter plusieurs fois, ou les effets de petits groupes qui pourraient grever le vote et ne pas refléter l'avis des Lyonnaises et des Lyonnais.

Quelques idées de villes qui ont déjà mis en place ce budget participatif. Depuis quelques années, vous avez l'exemple de Grenoble, avec des défibrillateurs de rue. L'exemple de Paris, avec des auvents dans une école ou du matériel 3D dans une médiathèque, ou encore une aire de jeux inclusive. C'est à dire une aire de jeux accessible à tous les enfants, qu'ils soient valides ou porteurs de handicaps. Ainsi que dans la Ville de Rennes, évidemment. Ce sont des idées, pour vous donner à voir ce qu'un budget participatif peut produire.

Enfin, pour terminer cette présentation, qui est brève, mais qui reste synthétique, et afin de vous donner les éléments clés de compréhension autour de ce budget participatif, il est important d'avoir en tête le calendrier 2022. Il comprend cinq phases principales. La première étant le dépôt des projets, qui débutera dès le 14 mars (c'est-à-dire très prochainement) et durera jusqu'au 17 juin, afin qu'il y ait un temps suffisant pour que les personnes vivant la Ville de Lyon puissent être au courant du dispositif, réfléchir, soumettre les projets, poser des questions, mobiliser, etc.

Puis viendra une phase d'analyse, assez longue, mais essentielle pour les agences pour réaliser une analyse technique, juridique et financière des idées qui leur seront proposées.

Ensuite, les idées et les projets seront validés techniquement par les services de la Ville et seront soumis au vote des habitants et des habitantes à la fin de l'année 2022, pour une réalisation entre 2023 et 2024.

Pour terminer, une étape essentielle de suivi et d'évaluation sera réalisée. En effet, nous l'avons dit, ce sont 25 M€, divisés en deux. Une moitié sera lancée entre 2022 et 2024, et la seconde sur la deuxième partie. Il sera donc important de pouvoir analyser les réussites et les éventuelles lacunes de cette première phase, afin de s'améliorer et de rester dans une dynamique d'amélioration constante, pour que la seconde phase soit d'autant plus qualitative.

À la suite de cette présentation (je ne vais pas vous relire le règlement, vous l'avez toutes et tous, les éléments de présentation vous synthétisent tout cela), je vous propose donc, chers élus d'arrondissement, de voter cette délibération et ce projet ambitieux.

M. LE MAIRE.- Merci Madame DEL.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame EVA, Monsieur LEVY puis Madame DURAND.

Mme EVA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Cette délibération porte sur l'adoption du règlement du budget participatif lyonnais.

Mme DEL a annoncé que le budget participatif était de 25 M€, réparti en deux tranches. Si ma mémoire est bonne, le budget participatif lyonnais, instauré en mars dernier, était doté de 50 M€, sur la durée du mandat. Ce règlement soulève cependant un certain nombre de questions.

La première est la place des arrondissements. En effet, le budget participatif représente une capacité d'investissement bien supérieure à celle des conseils d'arrondissement. Pourtant, dans ces conseils d'arrondissement il y a une démocratie de proximité, ils ont l'agilité démocratique que leur donne l'élection, et le programme de la majorité, que

vous présentez aujourd'hui, prévoyait explicitement, justement, de donner davantage de pouvoir à ces arrondissements. Mais, pour l'instant, nous attendons toujours la concrétisation de cette promesse.

La seconde est la place des conseils de quartier. Ces conseils ont un historique sur la démocratie participative, et sont structurés. On aurait pu imaginer leur donner un rôle dans ce budget participatif, et renforcer leurs moyens pour leur redonner un lien d'attractivité, même si on a bien entendu que 350 personnes supplémentaires se sont inscrites sur les conseils de quartier, par rapport aux 500 déjà inscrites, ce qui est déjà bien. Mais, apparemment, ce n'est pas le choix qui a été fait. Dès lors, quelle place ces conseils auront-ils à l'avenir ? Est-ce que la majorité municipale envisage un renforcement de ces conseils ? Ou, au contraire, se désintéresse-t-elle de ces instances ? Je ne l'imagine pas.

Enfin, une dernière question, celle des moyens pour avoir réellement le maximum de bien-être dans le dispositif. Puisque 1,7 M€ seront entre les mains des habitants, mais quels habitants ? La démocratie participative est bien souvent citée comme une façon de répondre à la crise de la démocratie représentative, dont l'un des symptômes est la faible participation aux élections, qui nous alerte tous. Par ailleurs, on voit le faible nombre de participants aux conseils de quartier, même s'il est vrai que de nombreuses personnes se sont inscrites, mais vont-elles rester dans la durée, car c'est quelque chose que nous avons déjà vécu. On voit qu'il existe un risque que ce budget participatif soit préempté par une minorité, déjà très investie dans la vie de la cité. L'accompagnement privé est-il suffisant pour donner un véritable élan démocratique à ce budget participatif ?

En conclusion, ce budget participatif de 50 M€ est-il un simple effet d'annonce, un gadget, ou sera-t-il réellement un outil pour inclure tous les citoyens dans la vie de la cité, avec la nécessaire attention à la bonne gestion de l'argent public, que nous devons tous, élus comme citoyens

engagés, aux Lyonnais contributeurs.

Force est de constater que l'on trouve peu de réponses à ces questions dans la délibération fournie, raison pour laquelle notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame EVA.

Je vais prendre d'autres questions, car certaines choses se recoupent peut-être, puis Mme DEL pourra répondre.

Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Oui, pour quelques-uns.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

J'ai plusieurs questions au sujet de la présentation que vous avez effectuée, Madame l'Adjointe.

On se rend bien compte que, malgré les déclarations, la notion d'arrondissement n'apparaît pas, finalement, à travers ce document. Puisque la somme que vous avez indiquée, 1,7 M€, est une somme non négligeable, très importante, mais n'est en fait, ni plus ni moins, qu'une règle de trois appliquée au budget global. On aurait pu imaginer (Madame Rose EVA l'a indiqué à l'instant) que cette somme reste gérée au niveau de l'arrondissement, par une sorte d'assemblée où des conseils de quartier décident, ou par des associations de proximité. Or, il n'en est rien.

Cette somme globale, que vous annoncez, sera ensuite délibérée par un ensemble de personnes, mais finalement, vous l'avez évoqué vous-même, sans découpage d'arrondissement, et uniquement sur la base d'un déclaratif, c'est-à-dire envoyer un mail ou être présent. Donc rien ne nous garantit, aujourd'hui, que les personnes qui vont voter sont lyonnaises, rien ne nous garantit que ces personnes qui vont voter sont attachées à la Ville de Lyon et sont acteurs de la Ville ou même, comme

vous l'avez indiqué (et je trouve que pour le coup c'est une proposition intéressante), vivent dans la ville, en tous les cas y travaillent.

Une fois de plus, on se rend compte qu'au sein de votre majorité, au-delà des déclarations, la notion d'arrondissement n'existe pas. On aurait par exemple aimé un Comité de suivi d'arrondissement, avec une représentation proportionnelle des élus ou autres, au moins pour nous permettre de suivre la mise en place de ce budget participatif dans le 8^e arrondissement et son évolution.

Aussi, il y a un point que je ne comprends pas, mais je pense que vous allez répondre à la question par la suite, c'est qu'une fois que tout le monde aura voté, y compris, *a priori*, les non-Lyonnais, des projets sur Lyon, est-ce que le conseil d'arrondissement sera amené à voter également sur ces actions qui seront mises en place dans notre arrondissement ? Vous comprenez, on ne voudrait pas qu'une action, votée par des habitants, mais contraire à la philosophie ou à l'orientation de notre Ville, puisse être ainsi imposée ou acceptée.

Tout cela me semble quelque peu brouillon. L'objectif est louable et la démarche est intéressante. C'est une démarche qui pourrait être dans la proximité, mais soyez vigilante quant à l'effet d'annonce, qui pourrait faire croire aux Lyonnais qu'ils ont la capacité d'agir et de s'investir, mais que finalement on leur enlève ceci, je pense que le résultat serait pire que l'ambition initiale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Madame DEL, voulez-vous déjà répondre à ce lot de questions ?

Mme DEL.- Oui, je veux bien, il y a déjà un certain nombre de questions que j'ai essayé de noter, et j'espère que je pourrai répondre à toutes.

Pour vous répondre, Madame EVA, effectivement 50 M€ sont

dans la programmation pluriannuelle d'investissement, et seront bien dans les mains des Lyonnaises et des Lyonnais.

Donc 25 M€, comme je le disais, sont dédiés à l'organisation des deux éditions du budget participatif, soient 12,5 M€ pour chaque édition.

Et 25 M€ sont sur la mise à disposition d'un dispositif de concertation territorialisée, sur des sites choisis, en lien avec les mairies d'arrondissement. Le rôle des mairies d'arrondissement est donc présent aussi et nous, en tant qu'élus, orientons évidemment les sites sur lesquels nous allons avoir des concertations approfondies avec les habitantes du 8^e arrondissement, avec une volonté d'inclusion spécifique de publics éloignés des dispositifs participatifs.

Pour rester sur la question de l'investissement des arrondissements, celui-ci existe à l'échelle des élus. Il y a eu plusieurs discussions, dans plusieurs cercles.

Il y a eu un Comité de pilotage avec le maire de la Ville de Lyon, des représentants de cabinet et un certain nombre d'adjoints en mairie centrale. Ce comité de pilotage s'est réuni quatre fois, depuis le début du mandat.

Il y a eu des séminaires avec l'ensemble des adjoints de démocratie locale, en octobre, avec quatre temps d'échange.

Des groupes de travail technique, un temps d'échange dans le cadre des universités citoyennes où les conseils de quartier, mais pas seulement, sont conviés, puisque l'ensemble des citoyens le sont également.

Une présentation a été faite à l'ensemble des groupes politiques, et l'opposition a largement été associée à la construction du dispositif avec des réunions de réseau, des adjoints en démocratie locale, tout le monde a largement été consulté et entendu et les avis et les

recommandations ont été pris en compte, quelles que soient les orientations politiques. Tout le monde était très engagé dans la construction de ce budget participatif. C'est quelque chose qui va également dans le sens de la démocratie locale.

En ce qui concerne la place des conseils d'arrondissement, à mon sens il n'y a pas d'inquiétude à avoir, même si évidemment vous nous jugerez sur les faits et sur ce qui est mis en place concrètement. Les conseils de quartier sont largement impliqués, comme je le disais plus tôt, et seront de vrais relais du dispositif. L'objectif étant qu'ils soient un relais, qu'ils puissent en disposer s'ils le souhaitent, mais qu'ils soient un relais pour que justement ce ne soient pas uniquement ces « *super-citoyens* » que vous évoquiez, Madame Eva, qui puissent s'en saisir. Mais que l'on puisse aller sur le terrain, dans tous les quartiers du 8^e arrondissement, pour parler de ce dispositif et donner suffisamment confiance aux habitants et aux habitantes du 8^e arrondissement pour qu'ils se saisissent de ce budget participatif.

Monsieur LÉVY, vous aviez une inquiétude sur le fait que les personnes ne soient pas lyonnaises ou n'aient pas d'attachement à la Ville de Lyon. Je crois personnellement que si une personne vit et fréquente notre Ville, et prend le temps de poser une idée dans le cadre du budget participatif, c'est qu'elle se soucie de notre Ville et de notre arrondissement. Quoi qu'il en soit, si cette idée n'est pas perçue comme pertinente par le reste de la population, elle ne sera tout simplement pas sélectionnée. Le processus de vote ne permettra pas aux idées qui ne suscitent aucun intérêt d'aboutir en réalité, c'est donc une garantie et un garde-fou pour faire en sorte que les projets soient d'intérêt public et bénéfiques au plus grand nombre.

Vous nous dites également que vous craignez que vous, les élus, ne soyez pas impliqués dans les décisions. En réalité, cela a fait l'objet de discussions assez animées entre les élus d'arrondissement, mais

le parti a été pris, justement, de lâcher prise et de faire confiance aux Lyonnaises et aux Lyonnais dans les projets et les idées qu'ils allaient soumettre. Et de se dire qu'au-delà, d'ailleurs, des partis et des idées, si une idée ne nous convient pas à nous, en tant qu'écologistes, mais que la majorité des votes va dans ce sens, alors ce projet aboutira.

C'est également cela, la démocratie, faire en sorte que les idées qui recueillent le plus grand nombre d'adhésions, qui sont réalisables, validées par les services techniques, et qui entrent dans le cadre de la loi, aboutissent. Il sera évidemment impossible qu'un projet qui sera en dehors du cadre légal puisse émerger. Pour moi, c'est l'ensemble des garde-fous et des orientations qui ont été pris et qui vous sont proposés ce soir

M. LE MAIRE.- Merci pour ces réponses.

Madame DURAND, vous aviez demandé la parole.

Mme DURAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je suis très heureuse de prendre la parole au nom des trois groupes de la majorité, les Écologistes, Lyon en commun et les Socialistes. Car c'est un engagement politique fort qui se réalise par le vote de cette délibération.

L'engagement de donner du pouvoir d'agir aux Lyonnaises et aux Lyonnais, leur permettre de s'impliquer dans la vie municipale et de porter, individuellement ou collectivement, un projet pour notre Ville.

Le budget participatif, ce sont 25 M€ qui sont mis sur la table au bénéfice de l'investissement des citoyennes et des citoyens dans la vie de leur commune. Pour mener des projets de leur choix, dans le cadre d'un processus démocratique, inédit à Lyon et bien trop rare en France (de l'ordre, environ, de 170 M€ à l'échelle de la France).

Si c'est en forgeant que l'on devient forgeron, c'est certainement en participant que l'on devient citoyen. La participation citoyenne peut prendre de multiples formes : l'engagement associatif,

l'engagement syndical, l'engagement politique, la manifestation, le vote et, malheureusement son pendant qu'est l'abstention. Elle passe par l'intérêt que l'on porte à la vie de sa commune.

Avec le budget participatif, notre majorité offre une manière supplémentaire et alternative de participer politiquement, de manière inclusive et impliquante, et d'être citoyen.

À trop s'émouvoir de l'abstention qui progresse à chaque scrutin, nous finirions par oublier que la participation politique ne va pas de soi. Pour le dire autrement, être citoyen c'est une construction, et j'ai la conviction que pour faire vivre notre démocratie, notamment la démocratie locale, les communes ont un rôle à jouer, car ce sont elles qui sont au plus près des citoyens. C'est ce que nous faisons par l'intermédiaire de cette démarche, qui comprendra également des ateliers d'émergence, pour accompagner les citoyens et les collectifs dans leur réflexion.

Pour autant, ce projet se veut ouvert, c'est la raison pour laquelle tous les habitants et toutes les habitantes seront invités à participer, qu'ils habitent ou travaillent à Lyon, qu'ils soient citoyens français ou étrangers, cela a déjà été dit.

Qu'il y ait des compétences parmi les habitantes et les habitants, c'est une certitude. Les compétences se déploient déjà dans des structures de participation assistante, telles que les conseils de quartier ou dans les associations. Mais elle n'amène pas toujours de résultats, faute de moyens.

Certains collègues ont pu s'inquiéter. Le budget participatif ne va-t-il pas signer l'arrêt de mort de la démocratie représentative ? Laissez-moi vous dire qu'il n'y a rien de moins vrai. Ce que nous proposons est un dispositif original, qui permet de participer autrement, en plus des autres manières classiques de s'exprimer politiquement.

Gageons que cette démarche pourra être, au moins partiellement, un remède à la morosité démocratique, et qu'elle incitera les

Lyonnaises et les Lyonnais à s'intéresser à la vie locale, et ainsi participer à la construction des projets de notre ville.

Ce budget participatif sera l'occasion, pour des personnes actuellement peu impliquées dans la vie du quartier ou de l'arrondissement, d'œuvrer pour l'intérêt collectif, sur une action ciblée, sans s'engager sur le long terme si elle ne le souhaite pas. Ce mode d'action ponctuel ne remplace pas une politique structurée, qui repose sur les élus. Il la complète, la rend proche de la population et permet d'ouvrir la politique aux gens au quotidien.

Aussi, mes chers collègues, il s'agit d'un projet d'une grande ambition, qui contribue à entretenir une démocratie locale vivante et de qualité.

Nos trois groupes voteront, bien évidemment, en faveur de cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame DURAND.

Je note avec intérêt que finalement tout le monde partage cette volonté de mise en place de ce budget participatif, avec des questions légitimes. Un certain nombre de questions ont été évoquées en commission, pour celles et ceux qui y participent, d'autres ici.

Je vous propose donc de passer au vote sur cette délibération.

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient (*Groupe Lyon en commun*).

Adopté à la majorité, je vous remercie.

M. PESCHE étant en déport sur la délibération suivante, c'est donc Mme ROCH qui va vous la présenter.

3. Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs au titre de la saison 2021-2022 – Approbation de conventions-cadres d’application avec ces associations – Direction des Sports.

Mme ROCH.- Je vous présente également tous mes meilleurs vœux pour cette année 2022, bonheur et santé à toutes et à tous.

Cette délibération est relative aux subventions de fonctionnement d'associations sportives. L'année écoulée a été l'occasion de remettre à plat le dossier de demande de subvention des associations sportives, avec pour objectif de mieux connaître leur structure, notamment la composition du CA et du Bureau, leur champ d'action dans le domaine du sport ainsi que l'ensemble des actions entreprises sur notre territoire.

Les associations ont ainsi pu mettre en valeur les actions en matière d'égalité femmes/hommes, d'inclusion et d'écoresponsabilité.

Nous tenons ce soir à remercier l'ensemble des services de la Direction des sports et du contrôle de gestion pour leur implication dans cette démarche, qui était très attendue par les élus, de la majorité comme de l'opposition.

Cet outil d'aide à la décision a été largement partagé et construit avec les élus, et le président de l'Office des sports de Lyon. Il a également été présenté à l'OFFISA à l'automne dernier.

Cette campagne a été ouverte à près de 500 associations sportives lyonnaises, qu'elles aient ou non déjà bénéficié de subventions par le passé.

Concernant notre arrondissement, nous avons le plaisir de soutenir financièrement de nouvelles pratiques sportives :

- ✓ La spéléologie, avec des créneaux au gymnase Paillou ;
- ✓ Le tennis, pratiqué sur l'espace Saez ;
- ✓ Le *touch*-rugby, qui est un rugby sans placage, pratiqué au

parc de Parilly.

Ces pratiques et ces clubs répondent aux principales préoccupations précitées.

De plus, les subventions allouées ont été augmentées pour certains clubs :

- ✓ Le tir à l'arc, avec les « Lions du 8^e » et 50 % d'augmentation ;
- ✓ Les activités omnisports, avec « La Nouvelle Renaissance Lyonnaise », et 30 % d'augmentation ;
- ✓ Le handball, avec le RC Mermoz et 16 % d'augmentation ;
- ✓ Enfin l'escrime, avec « La Compagnie d'armes de Lyon » et 66 % d'augmentation.

L'enveloppe de soutien à nos associations du 8^e arrondissement augmentera ainsi de près de 8 500 € sur l'année, ce qui témoigne tout autant du dynamisme de nos clubs, qui s'inscrivent pour beaucoup dans nos préoccupations sociales et écologiques. C'est un juste retour, à la suite de la crise qu'a traversée le milieu sportif avec le COVID, et après les belles performances aux JO de nos athlètes, que de récompenser aujourd'hui les efforts quotidiens de nombre de bénévoles.

Je vous remercie, en tous les cas, de voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ou questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*). (*Déport de M. PESCHE*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Je reviens à Mme DEL pour la délibération 3389, concernant l'attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP, et je signale le déport de M. BONNIEL, qui est en conflit d'intérêts sur cette délibération.

4. Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 € à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon – Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC - Direction du Développement Territorial

Mme DEL.- Merci Monsieur le Maire.

Le Fonds de coopération pour la Jeunesse et l'Éducation Populaire (FONJEP) est un levier pour les projets d'éducation populaire. C'est un véritable pôle de ressources, qui a pour mission de renforcer le développement des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire. Il agit en suivant cinq principaux axes de travail :

- ✓ Il facilite le dialogue et la coopération entre les acteurs associatifs et les pouvoirs publics ;
- ✓ Il facilite le déploiement des projets associatifs ;
- ✓ Il soutient la solidarité internationale, en cofinancement avec l'AFD (Agence Française de Développement) ;
- ✓ Il maintient une veille sur les évolutions des besoins de la jeunesse au sens large et les modèles économiques associatifs ;
- ✓ Il collecte, conserve, classe et valorise des archives privées du secteur.

C'est donc une structure très importante en France et la Ville de Lyon, engagée dans le soutien aux structures d'éducation populaire, souhaite verser une subvention annuelle au FONJEP au titre de la participation financière aux postes des directeurs des 12 MJC lyonnaises, dont deux se situent dans le 8^e arrondissement : la MJC Laënnec Mermoz et la MJC Monplaisir. En ce qui concerne le 8^e arrondissement, nous sommes donc sur un total de 135 646 €.

Au titre de l'année 2022, la subvention de la Ville de Lyon au FONJEP est d'un montant de 701 167 €, ce qui représente un montant identique à 2021, calculé à partir du coût de poste réel de chacun des 12 postes.

Mesdames et Messieurs les élus, si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Madame DEL.

Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Je passe la parole à M. Augustin PESCHE pour la délibération de versement de subvention à la SAS Lyon ASVEL Féminin, superbe équipe que nous avons plaisir à soutenir.

5. Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 201 350 € à la SAS Lyon ASVEL Féminin - Approbation de la convention-cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SAS Lyon ASVEL Féminin – Saison 2021-2022 – Direction des Sports

M. PESCHE.- Bonjour à tous, bonne année à ceux que je n'ai pas encore salués.

Il s'agit donc d'une délibération pour l'octroi d'une subvention à la SAS Lyon ASVEL Féminin qui, je vous le rappelle, s'entraîne et joue au gymnase Mado Bonnet, pas très loin de la mairie.

Cette subvention de 221 000 € vise à financer les missions d'intérêt général portées par le club.

Je voulais notamment revenir sur le nouveau projet associatif

qui accompagne le club et qui est basé sur trois axes :

- Grandir par le sport, axe essentiellement orienté vers les quartiers prioritaires de la politique de la Ville :
- Féminisation des équipes dirigeantes, aussi bien au niveau sportif ou associatif qu'au niveau des entreprises ;
- Entreprendre au féminin.

Je dois dire que ce club, au-delà de ses réussites sportives vraiment intéressantes (je rappelle qu'elles sont actuellement troisièmes du Championnat de France), porte un vrai projet de développement du territoire. Il participe également au rayonnement du sport dans sa diversité et dans ce qu'il a de plus intéressant pour la valorisation des femmes et de leurs droits à vivre en société, mais il porte également un discours et une orientation très forts sur la place des femmes dans notre quartier, notre Ville et notre société.

Je rappelle également l'investissement du club sur le dispositif Divertisport en novembre dernier, qui a permis à un certain nombre de jeunes, inscrits sur ce dispositif au niveau de l'îlot Kennedy, de découvrir le basket et les entraînements au sein du complexe Mado Bonnet. Cette démarche témoigne vraiment de l'ouverture de ce club sur son quartier et son arrondissement.

Mesdames et Messieurs, je vous invite aujourd'hui à voter cette délibération, mais surtout à aller voir les Lionnes lors d'un prochain match. N'hésitez pas, que ce soit en Coupe d'Europe ou en Championnat, car elles ont besoin de tout notre engagement et de tout notre soutien dans ces compétitions.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur PESCHE.

Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui

s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Je passe la parole à Mme ROCH pour la délibération 3488 sur l'attribution de subventions de fonctionnement général aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance et différentes associations d'éducation populaire.

6. Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant total de 15 287 329 € aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire – Approbation et autorisation de signature des conventions-cadres avec chacune des associations – Direction du Développement Territorial

Mme ROCH.- Merci Monsieur le Maire.

Il faut rappeler que cette délibération est le fruit du travail de plus d'un an entre la délégation de l'adjointe au maire de Lyon, Mme Julie NUBLAT FAURE, en charge du sport, de la jeunesse, de la vie associative et de l'éducation populaire, accompagnée des maires et adjoints de chaque arrondissement concerné, ainsi qu'avec les associations d'éducation populaire.

Ainsi, à l'automne 2020, un large travail de concertation a été entamé avec le secteur associatif afin de définir des enjeux partagés pour conclure un nouveau cadre partenarial pour la période 2022-2025.

L'objectif étant de prioriser cinq points :

- ✓ L'accompagnement de la transition écologique et sociale ;
- ✓ La participation des habitants et habitantes, l'exercice de la citoyenneté, l'engagement et le soutien à la vie associative locale ;
- ✓ Les solidarités, l'accès au droit et l'inclusion ;

- ✓ L'accueil et l'accompagnement des enfants et de leurs familles dans une démarche éducative globale ;
- ✓ L'animation de la vie sociale et culturelle locale.

Ces cinq axes étant complétés par trois priorités transversales :

- ✓ Une politique jeunesse productrice de lien social et de démocratie ;
- ✓ Une démarche d'accompagnement de la transition écologique et sociale, comme vecteur d'émancipation et de revitalisation démocratique ;
- ✓ Le soutien à la liberté associative, avec des associations entendues comme outils de transformation sociale.

Au printemps 2021 était lancé un appel à une initiative associative, à destination des associations d'éducation populaire présentes à Lyon. 46 projets ont été déposés à la Direction du développement territorial.

Le 9 juin, une commission composée d'élus de différentes délégations et de l'ensemble des arrondissements s'est réunie, pour statuer sur l'éligibilité de chacune des 46 propositions.

42 associations ont été présélectionnées pour une audition, organisée du 14 juin au 19 juillet, afin d'analyser en profondeur la qualité des projets déposés, au travers des valeurs qu'ils portent, de la connaissance et de l'analyse des territoires et des partenaires, et des actions innovantes proposées.

À l'issue de ce processus de sélection, 40 associations ont été retenues. La formalisation de ces partenariats est conclue par l'approbation de conventions-cadres d'une durée quatre ans, et est accompagnée par l'attribution d'une première tranche de subventions. Il s'agit de subventions de fonctionnement, pour un montant de 15 287 329 €, destinées aux associations listées dans cette délibération, afin qu'elles

puissent développer leur projet social à l'échelle de nos arrondissements.

Cela permettra également d'accompagner le développement de nouveaux équipements comme, pour le 8^e arrondissement, la montée en charge du centre social Gisèle Halimi, et d'apporter un soutien aux associations les plus fragiles économiquement, en vue de la pérennisation de leur projet associatif. Enfin, d'encourager les projets nouveaux ou innovants, issus de cette AIA sur les axes « jeunesse », « transition écologique » et « inclusion ».

Nous tenions également à remercier les structures du 8^e arrondissement, qui ont su s'emparer pleinement de cet appel. Certaines d'entre elles ont mis en place des groupes de travail afin de repenser différentes actions et objectifs, pour affiner leurs futurs projets de développement.

En effet, il faut souligner la véritable richesse, pour notre Ville, de ce partenariat. Car ces associations ont un ancrage très fort avec la vie de leur quartier, qui leur permet d'être des acteurs du dynamisme de notre territoire.

Ainsi, je vous remercie de valider ces dispositions, en adoptant cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame ROCH.

Y a-t-il des questions ? Monsieur LEVY.

M. LEVY.- J'avais une question pour Mme ROCH, en complément. Vous avez tout de même oublié un point extrêmement important, Madame l'Adjointe, qui est la défense des valeurs de la République à travers l'éducation populaire, et tout simplement d'œuvrer au projet républicain et aux valeurs sociales. C'est, aussi, une des premières missions de l'éducation populaire, je pense que vous l'avez oublié, c'est regrettable. Cela contribue, justement, à l'émancipation de notre jeunesse

et de tout autre habitant, par le biais de la culture et le biais de l'éducation.

Il faut voir la société et le monde à travers tous les prismes qui existent et pas uniquement un seul, Madame l'Adjointe.

Vous avez également évoqué la question de la liberté associative, pouvez-vous développer ce point s'il vous plaît ? Je n'ai pas compris de quel type d'association il s'agit.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres remarques ? (*Non*).

Madame ROCH.

Mme ROCH.- Je ne sais pas sur quel endroit vous me parlez de la liberté associative. Sur le reste, je pense que l'on a évoqué un grand nombre de points.

M. LEVY.- C'est vous qui l'avez évoquée, Madame l'Adjointe, en disant que les MJC et les centres sociaux allaient travailler sur la question de la liberté associative, et en évoquant un certain nombre de réseaux ou d'associations qui n'avaient pas la parole jusqu'à maintenant.

Je voulais donc savoir quel type d'associations vous souhaitiez évoquer.

Mme ROCH.- Je ne peux pas vous répondre sur ce sujet, mais je pourrai rechercher les éléments et vous les transmettre plus tard.

M. LEVY.- Je veux bien, je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de mettre au vote cette délibération.

M. BONNIEL.- Monsieur le Maire, je dois me déporter puisque je suis membre du CA de deux MJC.

M. LE MAIRE.- C'est bien ce que nous avons dit en début de présentation.

M. BONNIEL.- Et je pense que mes collègues aux affaires sociales et à la petite enfance vont également se déplacer.

M. LE MAIRE.- Très bien, nous noterons cela dans le vote.

Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).
(*Départ de Jacques BONNIEL*).

Adopté à la majorité, merci.

Je passe la parole à Michèle LE DILY pour la délibération 2605 sur la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

7. Autorisation de signature de la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2022/2026 – Direction Sécurité Prévention

Mme LE DILY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, habitantes et habitants du 8^e arrondissement.

Assurer la sécurité et la tranquillité des Lyonnais et des Lyonnaises et prévenir la délinquance sont les composantes essentielles pour faire société.

Il est donc proposé une nouvelle Stratégie territoriale, adaptée au territoire lyonnais et cosignée, pour une durée de cinq ans, par la Ville de Lyon (en la personne de Monsieur le Maire de Lyon), l'État, c'est-à-dire Monsieur le Préfet, le Procureur de la République, le Président du tribunal judiciaire, le DASEN et la Métropole (en la personne de son président), associant aussi plusieurs acteurs des chambres de la sécurité et de la prévention.

Cette convention a pour double objectif l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publique au quotidien des habitants, et l'accompagnement individualisé des publics en difficulté, qu'ils soient

auteurs ou victimes.

Pour cette nouvelle stratégie, la Ville de Lyon passe de 180 000 € de crédit de subvention et de fonctionnement par an à 334 000 €, soit 86 % d'augmentation, tous fléchés sur des actions de prévention auprès des jeunes et des publics vulnérables.

Mesdames et Messieurs, si cette délibération vous agrée, je vous invite à voter favorablement.

Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci, c'était très haché, mais nous avons compris l'essentiel.

Y a-t-il des questions ou des remarques?

Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, Mesdames et Messieurs.

Sauf s'il y a un vrai souci de connexion, bien sûr nous soutiendrons l'accompagnement aux associations d'insertion et de prévention, c'est évident.

Je voulais profiter de cette délibération pour vous demander où en était l'étude, qui a dû être lancée sur la ville, donc forcément vous êtes consultés à l'échelle de l'arrondissement, sur le développement de la vidéoprotection dans notre arrondissement. Je voulais savoir quelles étaient les études en cours et quels seraient les sites de développement de la vidéoprotection dans le 8^e arrondissement.

On a vu aujourd'hui que les associations se félicitaient dans le 7^e de l'arrivée de nouveaux équipements sur le secteur de Jean Macé. Je voulais donc savoir ce qu'il en était pour le 8^e arrondissement, car il y a une demande des habitants à ce sujet, en tous les cas d'éclaircissement de votre position, Madame l'Adjointe.

Merci à vous.

Mme LE DILY.- Je vais me permettre de demander à Monsieur le Maire de répondre, parce ne m'étant pas prononcée en faveur de la vidéo-verbalisation cela me met en porte-à-faux, étant donné que nous sommes plus favorables au fait d'agir sur le terrain que derrière les caméras.

Si Monsieur le Maire veut bien répondre à cette question ?

M. LE MAIRE.- Avec grand plaisir, c'est toujours un sujet intéressant.

Pour autant, je sais que vous avez la réponse à la question que vous posez, Monsieur LEVY, au moins *via* les différentes commissions. Vous n'êtes pas sans savoir, c'est d'ailleurs écrit dans la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, aussi nous en parlons depuis le début du mandat, l'existence de l'audit sur le dispositif de vidéosurveillance, en place sur la Ville. Un marché a été lancé à la suite de cet audit sur la vidéosurveillance et la vidéo-verbalisation, lui-même lancé en juillet 2021, et qui comportait trois volets, à l'époque, sur la doctrine de l'exploitation et l'implantation des caméras, sur les effets psychosociaux et l'efficacité du dispositif, sur l'évolution des technologies, au regard de l'offre de sécurité des données personnelles, et sur le dispositif de vidéo-verbalisation.

Vous savez déjà que ce marché a dû être déclaré infructueux puisqu'il n'y avait qu'une seule réponse. Sur un des volets, l'adjoint en charge de la sécurité, Mohamed CHIH, a estimé qu'elle n'était pas sérieuse en termes de réponse. Il a donc interrogé les entreprises qui s'étaient renseignées, à savoir pourquoi elles n'avaient pas déposé de dossier de réponse. La principale difficulté semblait résider dans la temporalité, avec un manque de collaborateurs présents à l'été 2021 pour pouvoir répondre à l'appel d'offres.

Nous proposons donc de relancer ce marché, la procédure est en cours. Seulement à l'issue de la réponse à ce marché et de la

connaissance de l'audit, des décisions seront prises quant au dispositif et à son évolution ou son élargissement sur les différents secteurs de la Ville de Lyon, dont fait partie, bien entendu, le 8^e arrondissement.

À cette date, traduit en français, cela signifie que dans l'immédiat il n'est pas prévu d'implanter de nouvelles caméras dans le 8^e arrondissement tant que nous n'avons pas l'ensemble de ces éléments en notre possession.

J'essaie de vous faire une réponse la plus complète possible.

M. LEVY.- Je vous remercie. J'en déduis donc que vous êtes favorable à l'extension de la vidéoprotection, si l'étude le recommande ?

M. LE MAIRE.- Je ne veux pas me prononcer sur le sujet tant que je n'ai pas les résultats de cet audit. Attendons sereinement les résultats de cet audit, puis nous verrons. Je ne doute pas qu'un débat significatif aura lieu en conseil d'arrondissement et en conseil municipal sur le résultat. Voire, je l'espère, en commission avant tout, puisque c'est tout de même en commission que les choses doivent se dire. Nous verrons ensuite ce qu'il en est.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Monsieur PRIETO.

M. PRIETO.- Merci Monsieur le Maire.

J'invite mon collègue Franck LEVY à prendre connaissance du rapport que l'École d'officiers de la gendarmerie a commandité sur la question de la vidéosurveillance, par exemple, on peut l'appeler comme on veut. Peut-être que cela l'amènera, en commission, comme le recommande le maire, à prendre part à la réflexion collective.

C'est ce que je voulais simplement dire.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

M. LEVY.- Je me permets, Monsieur le Maire.

Je sais, cher Philippe, que, par exemple, quand Monsieur le Maire a été victime d'insultes inacceptables et intolérables, c'est grâce à la vidéoprotection que les personnes ont été arrêtées, ce qui a permis, justement, d'obtenir le jugement adéquat.

Mon seul guide, c'est le retour des habitants, c'est ma seule étude valable, le retour des habitants et l'expertise à l'échelle de notre arrondissement.

Merci à vous.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets au vote ce rapport.

Je le mets au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

Je passe la parole à nouveau à Michèle LE DILY pour la délibération 3399 sur l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif.

8. Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation initiale 2022 pour un montant total de 50 800 € - Direction du Développement Territorial.

Mme LE DILY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs habitant le 8^e arrondissement.

L'un des axes prioritaires de ces subventions vise à soutenir le développement des chantiers jeunes, en tant que support de prévention sociale pour les 14/25 ans exposés à la délinquance, sous la forme

suivante :

- ✓ Des chantiers loisirs pour les jeunes de 14 à 18 ans ;
- ✓ Des chantiers éducatifs pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Sur les subventions de fonctionnement, d'un montant global de 50 800 €, 9 500 € se voient alloués aux MJC Monplaisir et Laënnec de notre 8^e arrondissement. Nous saluons cet effort financier.

Toutefois, privilégiant le triptyque prévention/dissuasion/sanction, nous souhaitons qu'un dispositif permettant de le mettre en œuvre soit convoqué par la Métropole, afin de densifier la présence humaine de proximité et de renforcer ainsi le travail social de terrain tel que, entre autres, des éducateurs spécialisés et des éducateurs de rue, que nous devrions pouvoir voir dans nos rues du 8^e arrondissement.

Mesdames et Messieurs, si cette délibération vous agréée, je vous invite à voter favorablement.

Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Nous passons au volet « petite enfance – éducation » et je passe la parole à Marine CHASTAN pour le rapport 3347, sur le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux rue des Serpollières en faveur de la Régie de quartier.

9. Lyon 8^e – Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux sis 23, rue des Serpollières en faveur de la Régie de quartier États-Unis Eurequa pour l’action « Pause Amitié » - EI 08267 – Action Sociale

Mme CHASTAN.- Bonsoir, merci Monsieur le Maire.

Je vais être relativement rapide.

Il s'agit effectivement de renouveler la convention de mise à disposition des locaux pour la Régie de quartier Eurequa, précisément pour son action sociale « Pause Amitié », qui est une des principales associations séniors de l'arrondissement et qui agit notamment dans la lutte contre l'isolement des aînés.

Je vous propose donc de voter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des questions ou remarques ? (*Non*)

Je mets le rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l’unanimité, merci.

Toujours Marine CHASTAN pour le rapport 3488, sur l’attribution de subventions de fonctionnement aux associations gestionnaires d’équipements de Petite Enfance.

10. Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d’équipements de Petite Enfance pour un montant total de 13 461 736 € - Exercice 2022 – Approbation d’une convention d’application financière type aux conventions-cadres – Direction de l’Enfance.

Mme CHASTAN.- Je vais être rapide également et vous proposer directement de voter. Il s’agit de l’attribution de la deuxième

tranche de subventions de fonctionnement pour les crèches associatives.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des remarques sur ce sujet ?

Mme DEL.- Oui Monsieur le Maire, je me déporte sur cette délibération.

M. LE MAIRE.- Madame BACHA HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR.- Bonsoir à tous, meilleurs vœux à tous.

Une petite précision, est-il possible d'avoir le détail des créations berceaux, c'est-à-dire un état de notre situation à l'instant *t* sur le 8^e arrondissement ? Sur nos berceaux et tout ce qui concerne la Petite Enfance, les RAM, les ASMAT ? Pourrait-on avoir ce détail pour le prochain conseil et savoir ce que vous avez prévu en création de berceaux à l'instant *t*, ainsi que sur un plan à trois ans, si c'est possible ? Et avoir un détail pour notre arrondissement ?

Mme CHASTAN.- Je pourrai peut-être vous l'envoyer par mail, excepté si vous souhaitez que cela fasse l'objet d'une intervention spécifique de ma part la prochaine fois ?

M. LE MAIRE.- C'est bien de le partager avec l'ensemble du conseil, puisque ces éléments concernent et intéressent tout le monde. De fait, cela fait partie de ce que je vous ai dit sur 2022, avec les travaux à venir dans les EAJE Weill, l'augmentation du nombre de berceaux, entre autres.

On pourra communiquer sur nos intentions pour ce mandat en tous les cas, bien sûr.

Y a-t-il d'autres questions ? (Non).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*). (*Déport de Fanny DEL*).

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je passe la parole à Patrick ODIARD pour la délibération 3477 sur l'approbation de la convention 2022 entre la Ville de Lyon et l'Inspection académique du Rhône, relative à la mise en œuvre du dispositif des petits déjeuners dans les écoles.

11. Approbation de la convention 2022 entre la Ville de Lyon et l'Inspection académique du Rhône relative à la mise en œuvre du dispositif des petits déjeuners au sein d'écoles primaires publiques REP/REP+ du 8^e et 9^e arrondissement de Lyon – Direction de l'Éducation

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Initiée dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour la lutte contre la pauvreté 2018/2021, et portée par le ministère de l'Éducation nationale en ce qui concerne le dispositif des petits déjeuners, cette expérimentation vise à encourager un petit déjeuner pour tous, en associant les parents et en promouvant l'éducation alimentaire et les circuits courts.

Elle a été déployée initialement sur l'école maternelle Olympe de Gouges pour l'année 2021, dans le cadre de la Cité éducative de Lyon 8^e.

La Ville de Lyon, dans le cadre d'une convention 2022 avec l'Inspection académique du Rhône, souhaite renouveler et élargir l'expérimentation du dispositif « petits déjeuners » au sein des écoles, et en établir un bilan à la fin de l'année scolaire 2022.

Je commencerai par quelques éléments de bilan après plusieurs mois d'expérience.

Par le biais d'un questionnaire préprojet, adressé aux familles, nous avons pu constater qu'aucun enfant n'arrivait à l'école le ventre vide. De nombreux enfants conservent un usage régulier du biberon

à la maison. Le petit déjeuner, servi à l'école, apporte aux enfants une proposition de petit déjeuner équilibré nutritionnellement, ainsi qu'un espace de convivialité, favorisant la coéducation et le renforcement du lien familial. Également un espace de vie collective entre enfants, qui favorise les interactions langagières et agit positivement sur le développement du langage, tout en accompagnant l'autonomie des enfants. Aussi, c'est un support pédagogique d'éducation à la santé et à l'alimentation.

Il est à noter que la fréquentation des enfants et des parents accompagnateurs n'a pas diminué en huit mois de projet. Cependant, le volet du développement de partenariats et de mise en œuvre d'actions collectives, visant à soutenir la parentalité, n'a pas pu être développé cette année, du fait de la crise sanitaire.

Nous en arrivons maintenant aux perspectives de l'année 2022 qui commence.

Dans le 8^e arrondissement, le dispositif se poursuit à l'école Olympe de Gouges, avec trois classes multiâges, pour un total de 69 élèves, soit deux classes le mardi et une classe le vendredi, comme cela se passe actuellement.

La nouveauté, c'est l'élargissement sur les écoles maternelles Mermoz. Dès aujourd'hui, en janvier 2022, à l'école maternelle Mermoz A, avec quatre classes multiâges pour un total de 85 élèves, soit une classe chaque jour de la semaine. Et, au cours de l'année 2022, à l'école maternelle Mermoz B, avec trois classes, de la petite à la grande section, pour un total de 73 élèves. On ne connaît pas encore l'organisation, qui est en cours de définition.

Les composants du petit déjeuner sont approvisionnés par un partenaire associatif local du 8^e arrondissement, « Épi c'est bon », dont le projet est d'accompagner le public fragile à devenir acteur d'une consommation alimentaire et biologique, approvisionnée en circuit court, ainsi qu'à développer les pouvoirs d'agir et citoyens des habitants.

Il y a également, il est intéressant de le noter, un élargissement sur l'école élémentaire des Dahlias dans le 9^e, à partir du 28 février, avec deux classes de CM1 et deux classes de CM2, pour un total de 91 élèves. Je n'entre pas dans les détails, car ce n'est pas sur notre arrondissement, mais il y eu les sollicitations des écoles de la Duchère pour sélectionner cette école, avec notamment des cycles 3, c'est-à-dire un autre public, ce qui permettra d'expérimenter la pertinence de ces petits déjeuners sur une autre classe d'âge. Les partenaires sont la Biocoop Valmy et le Moulin à Salades, qui sont des partenaires engagés pour le développement de l'agriculture biologique, et dont la philosophie est d'être économiquement efficaces, socialement équitables et écologiquement responsables.

Le coût d'un petit déjeuner est de 3,50 € TTC par enfant, il est pris en charge dans sa totalité par la Ville de Lyon, par le biais de cette convention que je vous invite à signer en y donnant un avis favorable.

L'État participe à hauteur de 1,30 € par enfant et par petit déjeuner , soit un total de 13 229 € pour les 318 élèves concernés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur ODIARD.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Je vais être très bref. M. ODIARD l'a rappelé, c'est une politique du gouvernement, déclinée dans notre arrondissement. Et c'est une très bonne chose, qui permet en effet à un certain nombre d'enfants de travailler dans de bonnes conditions. Puisque, nous le savons tous, nous travaillons plus facilement le ventre plein. C'est donc une belle action.

Lorsque le dispositif avait été discuté et approuvé en conseil

d'arrondissement, nous avons émis le souhait que vous puissiez travailler avec des boulangeries du quartier, pour avoir pain et croissants à la rentrée. J'ai cru voir une fois, mais peut-être que je me trompe, que Récup' et gamelles faisait partie du dispositif, ce qui m'avait quelque peu surpris, voire m'avait interrogé.

Par ailleurs, puisque vous parlez des écoles Mermoz, je voulais savoir, de fait, pourquoi l'école Pasteur ne faisait pas partie du dispositif. Est-ce que cela leur a été proposé ? Vous avez cité uniquement une des deux maternelles Mermoz, est-ce que cela signifie que l'autre n'est pas concernée par le dispositif ?

Merci pour votre réponse.

M. LE MAIRE.- Monsieur ODIARD, voulez-vous répondre ?

M. ODIARD.- Je n'ai pas d'éléments de réponse pour Pasteur, mais effectivement je pourrai me renseigner.

M. LE MAIRE.- Excusez-moi d'intervenir dans la réponse sur Pasteur, car M. LEVY siège à la commission et il a déjà posé cette question, donc il a déjà eu la réponse sur le fait que les équipes éducatives se sont réunies et ont fait le choix des écoles, sur des critères qui sont propres à l'ensemble des objectifs de la Direction de l'Éducation de la Ville.

Sur les autres éléments, peut-être voulez-vous compléter, Monsieur ODIARD ?

M. ODIARD.- J'ai bien parlé de la maternelle Mermoz B, c'est elle qui intègre le dispositif en février, tandis que Mermoz A l'intègre dès le mois de janvier. Donc les deux maternelles Mermoz sont concernées.

M. LEVY.- Vous nous confirmez donc que cela a bien été proposé à l'école Pasteur ?

M. ODIARD.- J'imagine que la démarche a dû être effectuée comme sur le quartier de la Duchère, avec une consultation de l'ensemble des écoles, et qu'ensuite chacune s'est prononcée pour entrer dans le

dispositif, selon ses préoccupations propres.

Quoi qu'il en soit, ce dispositif est appelé à se développer, c'est du moins ce que je souhaite, notamment du côté des cycles 3. D'où l'intérêt de cette expérimentation à la Duchère, puisqu'effectivement c'est quelque chose qui semble donner satisfaction même si, comme je le dis, on n'a pas pu travailler suffisamment sur le côté partenariat avec les familles, en raison des contraintes sanitaires.

M. LEVY.- Merci pour votre réponse.

M. LE MAIRE.- J'ai trois demandes d'intervention. Je vais passer la parole à Lyon en commun, puis à M. PESCHE et aux Socialistes.

Préalablement, le pain est tout de même produit localement puisqu'il vient de la Miecyclette. Peut-être ne savez-vous pas où se trouve cette belle boulangerie bio, qui est une SCOOP (Économie Sociale et Solidaire), située au bout de l'avenue Paul Santy à l'angle de la rue Thénard et de ...

M. LEVY.- Je vois très bien où c'est.

M. LE MAIRE.- ... et de l'avenue Paul Santy. Je vous invite à aller acheter votre pain à la Miecyclette, vous verrez, il est excellent.

M. LEVY.- Je n'en doute pas.

M. LE MAIRE.- Il s'agit bien d'une boulangerie locale, en l'occurrence.

Et lorsque vous dites que c'est une politique du gouvernement, ce qui laisserait à dire que la Ville de Lyon et la majorité actuelle n'ont rien à voir dans ce sujet, je vous rappelle juste ...

M. LEVY.- Non, je ne me permettrais pas.

M. LE MAIRE.- ... que la Ville de Lyon est porteuse de 3,50 € de financement par petit déjeuner, quand l'État est porteur de 1,30 €. C'est donc une politique du gouvernement à un tiers seulement.

Je passe la parole à M. MOURIER.

M. LEVY.- Nous ferons les totaux un jour, Monsieur le Maire, si vous voulez.

M. LE MAIRE.- Bien sûr, avec plaisir.

M. MOURIER.- Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitantes et habitants du 8^e arrondissement.

J'ai parlé de la mobilisation massive des enseignants de jeudi dernier, vous êtes toutes et tous au courant.

Mais il faut bien se rappeler que l'ensemble des enseignants des personnels mobilisés réclament autre chose, voire beaucoup plus, qu'un autre protocole sanitaire, les revendications sont plus larges.

Notamment la conservation du label « Éducation prioritaire ». Ce classement, qui vous est familier (les fameux « REP/REP+), offre aux enseignants, aux élèves et aux parents de ces écoles une marge horaire et des moyens supplémentaires. C'est donc bien grâce à une différenciation budgétaire que l'on peut aider les plus pauvres d'entre nous. Ce qui n'est possible que par ce classement, que d'aucuns voudraient bien voir disparaître. Et la délibération qui nous occupe ne pourra d'ailleurs être réalisée sans ce fléchage d'établissements.

J'en viens donc à la délibération, que bien entendu le groupe Lyon en commun soutient, dans le cadre de notre volonté d'une authentique éducation à l'alimentation. Nous sommes conscients des enjeux de la lutte pour un meilleur équilibre alimentaire. À l'échelle nationale, puisque vous parlez du national, Monsieur LEVY, le dossier est notamment porté par le député Loïc PRUD'HOMME et sa loi qui a instauré le Nutri-score, ces fameuses lettres A, B, C, D et E sur les emballages, qui catégorisent les produits de l'alimentation quotidienne en fonction de leurs qualités nutritionnelles.

À l'échelle locale, nous prenons notre part, avec cette

initiative. Nous considérons qu'il s'agit d'une réelle contribution à l'éducation au goût et à la qualité de l'alimentation, qui vise également, à prévenir l'obésité. On peut s'opposer à celle-ci par le sport, et nous sommes heureux de voter des délibérations qui accompagnent les acteurs associatifs aujourd'hui, mais l'éducation, et surtout l'accès à une alimentation de qualité, permet de répondre à ce que l'OMS qualifiait d'une des « *crises les plus graves du 21^e siècle* », à savoir l'obésité. Cette même Organisation Mondiale de la Santé parlait de « *bombe à retardement* » sanitaire.

Face à cela, face à cet enjeu mondial, nous pensons que l'éducation à l'alimentation de nos jeunes Lyonnaises et de nos jeunes Lyonnais est un des meilleurs moyens pour combattre ce fléau localement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur MOURIER.

Monsieur PESCHE.

M. PESCHE.- Merci Monsieur le Maire.

C'est à nouveau avec plaisir et responsabilité que nous prenons cette délibération. Nous savons à quel point le droit à l'alimentation est un droit malheureusement souvent bafoué, et combien de millions de personnes, dans notre pays, vivent dans la précarité alimentaire. Près de 500 000 personnes bénéficient de l'aide alimentaire, essentiellement portée par des associations, et ce sont des milliers de familles dans notre arrondissement qui sont concernées.

Ici, nous allons répondre ponctuellement à ce besoin de manière assez innovante. Moi-même, je voudrais saluer à la fois l'engagement de la Ville de Lyon et de ses élus, mais aussi de l'État, qui contribuent au dispositif pour proposer aux plus jeunes des Lyonnais des petits déjeuners de qualité sur ce lieu essentiel qu'est l'école, c'est-à-dire un lieu du savoir.

On ne peut pas bien apprendre quand on a faim, on ne peut pas s'épanouir et grandir convenablement, de manière apaisée, quand on a un ventre qui crie famine ou qui, du moins, n'est pas rassasié comme il faut.

Je voudrais rappeler ici l'importance de ce droit à l'alimentation dans le mouvement progressiste et révolutionnaire. On sait à quel point la bataille pour les cantines scolaires a été largement portée par les associations de familles et par les partis politiques de gauche notamment. Ici, nous avons quelque peu le prolongement de cette bataille pour une alimentation de qualité pour toutes et tous.

Je voudrais rappeler que si, aujourd'hui, nous travaillons à améliorer les conditions d'alimentation des plus jeunes, et je sais que c'est une préoccupation historique pour la Ville de Lyon, je n'oublie pas le passé. Je voudrais donc rappeler que malheureusement leurs aînés, les étudiants, se trouvent également dans des situations de précarité alimentaire. Il existait un dispositif, entre janvier et août 2021, au cœur de la crise sanitaire, qui permettait aux étudiants d'avoir accès à un plateau-repas complet, qu'ils soient boursiers ou non. Ce qui comptait, c'était de pouvoir se présenter au restaurant universitaire afin de bénéficier de cette aide directe, qui permettait à ces étudiants de faire face à la précarité étudiante tout en poursuivant leurs études.

Malheureusement, depuis septembre dernier, ce dispositif a été durci et les étudiants qui ne sont pas boursiers ne peuvent plus en bénéficier. Ainsi, pour eux, le plateau-repas est passé de 1 € à 3,30 € ce qui, sur un mois, alourdit considérablement leurs dépenses, et on sait combien ces jeunes sont également en très grande difficulté pour la plupart.

Ce dispositif de plateaux-repas à 1 € avait permis de distribuer plus de cinq millions de repas dans notre pays et de donner un gros coup de pouce aux jeunes les plus en difficulté. Ils sont nombreux à arrêter leurs études à cause de la précarité, parce que le salariat étudiant est une vraie difficulté pour la poursuite des études et parce que se loger,

manger ou se chauffer met en difficulté nombre d'entre eux pour réussir dans la vie.

Je voudrais donc qu'au moment de prendre cette délibération, qui est extrêmement importante pour les jeunes de Mermoz, on n'oublie pas, surtout, leurs grands frères qui, malheureusement, payent ici un recul de la politique gouvernementale. Et je sais à quel point l'ensemble des associations étudiantes, en tous les cas les plus portées sur les conditions sociales des étudiants (les syndicats, l'association des étudiants communistes et d'autres organisations) sont très actives, à Lyon notamment, pour essayer d'obtenir le retour à des plateaux-repas à 1 €.

Bien sûr, nous voterons favorablement cette délibération, et nous sommes prêts à poursuivre ce travail pour le droit à l'alimentation de qualité.

Merci.

M. LE MAIRE.- Madame BACHA-HIMEUR, je vous passe la parole après Touria EL GANNOUNI qui l'avait demandée.

Mme EL GANNOUNI.- Bonsoir Monsieur le Maire, c'est sur la prochaine délibération que je souhaite prendre la parole.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci

Madame BACHA-HIMEUR, je vous passe donc la parole.

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur PESHCE, est-ce que vous savez que les jeunes de Mermoz, la quasi-totalité des jeunes étudiants de Mermoz, sont tous boursiers ? Quand vous parlez d'une population ciblée, comme vous venez de le faire, assurez-vous de connaître vos statistiques, ou tout du moins la typologie des étudiants issus de Mermoz.

M. PESCHE.- Madame BACHA-HIMEUR, en effet je sais qu'à Mermoz les étudiants sont essentiellement boursiers. Excepté que cela n'en fait pas une unanimité, et que les étudiants n'habitent pas qu'à Mermoz, il y a d'autres quartiers dans notre arrondissement. Certains étudiants ne sont

pas boursiers, c'est une réalité également.

Mme BACHA-HIMEUR.- Donc de la résidence Mermoz, de la résidence étudiante, c'est une question de sémantique, les mots ont du sens.

M. LE MAIRE.- Nous allons rester concentrés sur nos petits déjeuners.

Mme BACHA-HIMEUR.- Mais justement, on parle d'étudiants, on commence à élargir le débat, donc soyons aussi justes avec les mots, et justes avec la sémantique. Quand on dit « *les jeunes de Mermoz* », soyons très clairs, vous parlez des ...

M. PESCHE.- Quand on dit « *les jeunes de Mermoz* », on ne dit pas « *les jeunes de la résidence universitaire de Mermoz* », Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR.- Si, absolument, puisque les jeunes de la résidence Mermoz ne sont pas forcément les jeunes du 8^e.

M. LE MAIRE.- Nous allons nous arrêter là, merci.

Je mets au vote la délibération.

Mme BACHA-HIMEUR.- C'est important, permettez-moi de finir sur ce propos, il est important que l'on utilise les bons termes, au bon moment, et les bons mots, tout simplement.

Merci.

M. LE MAIRE.- Vous avez un avis, M. PESCHE en a un, je vous invite à en débattre lorsque vous vous croiserez, ce n'est pas le lieu.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Monsieur ODIARD, c'est à vous pour la délibération 3476, liée

à l'attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques, maternelles et élémentaires.

12. Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) – Direction de l'Éducation

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Pour assurer le bon fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques, la Ville de Lyon va mettre à disposition des équipes pédagogiques des crédits et des subventions de fonctionnement.

Les crédits de fonctionnement ont vocation à financer six catégories d'achat suivantes :

- ✓ Les fournitures scolaires ;
- ✓ Les photocopies et impressions ;
- ✓ Le fonctionnement des réseaux d'aide spécialisée (RASED) ;
- ✓ Les consommables informatiques ;
- ✓ La gestion du progiciel Educalyon.

Les subventions de fonctionnement financent trois types d'activités :

- ✓ La subvention libre, qui permet d'organiser les fêtes d'école et de faire des dépenses ;
- ✓ La subvention Initiative Conseil d'école contribue, comme son nom l'indique, aux sorties sur le temps scolaire, entre autres, hors coûts de déplacement, pris en charge dans le cadre des marchés publics ;
- ✓ La subvention pour assurance-contrat collectif d'établissements, qui permet de souscrire des garanties pour le matériel, les activités et les festivités qui se

déroulent dans l'établissement.

Le montant des crédits de fonctionnement de subventions est déterminé selon des forfaits calculés par élève et par classe, sur la base de données renseignées dans le progiciel Educalyon, à la rentrée scolaire.

Les enveloppes de crédit déterminées pour chaque école sont gérées par la direction de l'Éducation, qui établit les bons de commande sur proposition des directeurs et règle les factures. Elles sont versées par la Ville de Lyon à l'association gestionnaire, pour la coopérative scolaire adossée à chaque école publique.

Le périmètre des activités est financé et stable cette année, les forfaits attribués peuvent néanmoins être moins importants qu'en 2021, dans un contexte d'évolution des effectifs à la baisse.

Les dépenses correspondantes au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 2 020 500 €, je vous ai épargné le détail de la contribution de la Ville, qui est identique à ce que j'ai présentée l'an passé.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Madame EL GANNOUNI

Mme EL GANNOUNI.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Je suis très heureuse de m'exprimer sur cette délibération, portant sur les crédits et subventions attribués aux écoles primaires.

Au lendemain d'une grève historique dans l'éducation, il faut rappeler l'importance centrale de l'école, qui est un lieu d'apprentissage, bien sûr, mais aussi de rencontre des autres, un lieu de transmission, de valeurs humanistes et républicaines. L'école gratuite et accessible à tous est le parangon de l'égalité et de la justice sociale.

Aussi, à l'occasion de cette délibération, je voudrais remercier les enseignantes et enseignants, ainsi que tout le personnel des écoles,

notamment les agents et les agentes de la Ville de Lyon. Tous ont montré une résilience, une force d'adaptation inouïe tout au long de cette crise sanitaire, et c'est grâce à leur action et à leur abnégation que les écoles ont pu rester ouvertes. Le gouvernement a bon dos de se gargariser d'avoir laissé les écoles ouvertes pendant la crise, c'est fondamental et je le partage, mais sans l'investissement sans faille du monde éducatif, cela aurait été impossible.

De son côté, notre majorité a fait de l'école son premier poste d'investissement et agit depuis le début du mandat pour améliorer la qualité de vie des élèves, et faire de Lyon une « Ville à hauteur d'enfant ».

Notre action passe bien sûr par la végétalisation des cours, profitable pour la qualité du cadre d'apprentissage, mais également pour proposer des activités pédagogiques *ad hoc*, tout en permettant de se protéger de la chaleur et d'être au contact de la nature et du vivant.

Cela passe également par l'appropriation de l'espace public autour des établissements, qui s'est vu sécuriser et qu'élèves et enseignants ont pu réinvestir. C'est parce que l'école publique est au centre de la fabrique des citoyennes et citoyens de demain, parce qu'elle s'est prise d'émancipation et qu'elle permet de lutter contre les inégalités sociales, même si du travail reste encore à faire, que notre majorité en fait l'une de ses plus grandes priorités. Nous avons déjà commencé à mettre en œuvre cette ambition, mais le travail ne fait que commencer.

Les aménagements, rénovations et créations de bâtis scolaires bénéficieront d'un investissement massif. Mais nous n'oublions pas les petits travaux, tels que les toilettes vétustes, les stores cassés, moins spectaculaires, mais tout aussi importants au quotidien pour les élèves et le personnel.

Nous amenons l'école sur le terrain social de la santé, en expérimentant la prise de petits déjeuners.

Nous faisons de l'école un moteur de transition écologique,

au travers d'une politique éducative qui donne toute sa place à une pédagogie orientée vers la protection du vivant.

Vous le voyez, mes chers collègues, les progrès ne manquent pas, et il reste encore beaucoup de choses à faire. Mais notre ambition reste inchangée, pour que les enfants soient les acteurs de leur école et de la Ville et qu'ils puissent étudier, échanger et jouer dans un cadre de qualité et apaisé.

Pour ces raisons, notre groupe votera favorablement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame EL GANNOUNI.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Merci Monsieur le Maire.

J'avais une question pour M. ODIARD, car je n'ai pas bien compris. En ce qui concerne les crédits attribués aux écoles, l'enveloppe est maintenue par rapport aux années précédentes, malgré la hausse du prix du papier, de l'encre et autres. L'enveloppe, étant maintenue, l'évolution des prix n'a donc pas été prise en compte ?

M. ODIARD.- L'enveloppe est maintenue, comme elle l'a été pendant les précédents mandats. En tant qu'enseignant, je suis très au fait de cela, et je me souviens des 27,50 € par élève et des 115 € pour la BCD, on les voit chaque année. Cela évoluera peut-être, mais pour une fois vous pouvez être satisfait, on a poursuivi sur votre lancée en se mettant exactement dans vos traces, donc tout va bien.

M. LEVY.- C'est bien, Monsieur ODIARD, vous vous rappelez que vous faisiez partie des précédentes majorités. Mais je voudrais aussi vous rappeler que les enveloppes évoluaient au fur et à mesure des demandes des écoles, au-delà des créations.

Aussi, ce n'est pas grave, je vous rappellerai et on vous montrera tout cela.

Voyez, finalement, Madame EL GANNOUNI, il y a les déclarations d'amour et il y a les preuves d'amour. Le fait que ces dotations n'évoluent pas pour les écoles ne va pas forcément dans le bon sens, même si on reconnaît qu'un certain nombre d'investissements sont réalisés dans les écoles, qui sont nécessaires.

Merci.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie pour le fait que vous reconnaissiez le fait que des investissements nécessaires, y compris pour les toilettes, sont réalisés dans les écoles, car vous savez que c'était vraiment important.

M. LEVY.- Mais construire des écoles est également important Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- On en construit, de fait. Comme je sais que vous êtes sûrement calé en mathématiques, je voudrais juste vous dire que quand les effectifs dans les écoles diminuent et que le budget est maintenu à l'identique, forcément la part par élève progresse. Ce qui n'a pas été le cas effectivement quand les effectifs des écoles ont progressé dans les années précédentes, alors que la part allouée aux écoles était restée la même.

M. LEVY.- Je vous remercie, mais si l'on fait des mathématiques, il serait bien d'annexer au compte rendu du conseil d'arrondissement les tableaux qui vous permettent d'arriver à un tel raisonnement.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Le calcul est simple, il y a eu 300 inscriptions en moins lors de la rentrée dernière, et on sait que la rentrée prochaine s'annonce encore plus difficile. Donc, soit il faut que l'on retourne

collectivement à l'école, soit c'est une règle de trois, assez simple à faire.

M. LEVY.- M. ODIARD, dans son exposé, nous a expliqué que c'était recalculé en fonction des effectifs ? Je suis d'accord avec votre raisonnement, Monsieur le Maire, mais Monsieur l'Adjoint a dit l'inverse de ce que vous venez de dire.

M. LE MAIRE.- Vous voyez que nous sommes d'accord !

M. LEVY.- Voilà, Monsieur ODIARD, il faut donc écouter Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Madame RUNEL.

Mme RUNEL.- Je me permets de rappeler que sept écoles vont être construites durant ce mandat, c'est suffisamment important pour le rappeler.

M. LEVY.- Sur la Ville de Lyon.

Mme RUNEL.- Évidemment, pas uniquement sur le 8^e arrondissement. Je suis tout autant que vous attachée au 8^e arrondissement, mais sept écoles dans le 8^e sur un mandat, cela fait tout de même beaucoup, soyons donc un peu sérieux dans ce conseil d'arrondissement. Ce sont sept écoles sur la Ville de Lyon, dans le mandat.

Nous ne construisons pas pour construire, nous ne faisons pas des tours pour faire des tours, mais bien des écoles pour accueillir des élèves. Elles seront donc à l'échelle de ce qu'il est nécessaire de faire pour accueillir le nombre d'écoliers dans notre ville.

M. LEVY.- Madame RUNEL, je ne savais pas que l'agrandissement de l'école Simone Signoret n'accueillait pas d'élèves. Je ne savais pas que l'école Simone Weil n'accueillait pas d'élèves. Je ne savais pas que la rénovation de l'école Bordas ne ramenait pas d'élèves. Je ne savais pas que l'école Philibert Delorme n'amenait pas d'élèves. Je ne savais pas que l'école Anne Sylvestre n'amenait pas d'élèves. Si des écoles ont été construites, c'est parce qu'il y avait des besoins scolaires.

Aujourd'hui, vous êtes confrontés à une baisse régulière des effectifs scolaires, vous perdez plus de 1 000 enfants, la Ville perd plus de 1 000 enfants.

Mme RUNEL.- Pas partout, Monsieur LEVY, et vous le savez, pas partout.

M. LEVY.- Je le sais, mais vous raisonnez globalement, donc je raisonne globalement.

Mme RUNEL.- Une analyse fine a été réalisée au service de l'Éducation, ce n'est pas partout que l'on perd des élèves. Effectivement, certains arrondissements en perdent, et perdent démocratiquement des habitants. En revanche, certains en gagnent, il est donc nécessaire de construire des écoles, mais il est nécessaire de les construire au bon endroit.

M. LEVY.- Madame RUNEL, nous disons la même chose. Votre raisonnement était global, donc je raisonne également de manière globale. Et je vous dis que, de manière globale, la Ville perd plus de 1 000 enfants, et un jour il faudra se poser les bonnes questions. Pourquoi la Ville de Lyon perd-elle plus de 1 000 enfants par an ? À partir de là, il est en effet nécessaire d'investir dans nos écoles et de construire lorsqu'il y a des besoins. On ne peut pas nous reprocher de construire des écoles tout de même !

Mme BACHA-HIMEUR.- Et aucune école ne ressemble à une tour, Madame RUNEL, vous ne pouvez pas dire cela.

M. LE MAIRE.- Madame BACHA-HIMEUR, je ne vous ai pas encore donné la parole, mais je vous la passe à l'instant.

Mme BACHA-HIMEUR.- Lorsqu'on dit que l'on construit des écoles dans ce mandat, il n'y en a aucune dans le 8^e, excepté celle lancée par notre mandat. Je rappelle à Madame RUNEL et à Monsieur ODIARD qu'ils faisaient partie de notre majorité, au cas où ils l'oublieraient

systématiquement. Il est bon de le rappeler, ils faisaient partie de notre mandat. Aussi, on n'a pas construit de « *tours* » en tant qu'école, je trouve cela très démagogique, vos propos sont démagogiques et complètement disproportionnés par rapport à la délibération pour laquelle nous allons forcément voter, parce que nous sommes complètement pour. On dit la même chose, et vous voulez forcément apporter un peu de politique dans un discours qui n'avait pas lieu d'être politisé.

Merci.

M. LE MAIRE.- Afin de clore ce débat, et m'inscrire en faux, encore une fois, sur les propos que vous tenez.

La précédente mandature a fait l'acquisition d'un tènement rue Bataille. Sur ce tènement, il y avait des usines d'une entreprise qui s'appelait GEFTRAN. Si vous passez rue Bataille en ce moment, vous verrez que c'est un tas de gravats, puisque l'usine est en cours de démolition. Elle a déjà été détruite, et il reste maintenant à évacuer les gravats. Ce tènement est bien destiné à recevoir un nouveau groupe scolaire sur ce mandat.

Parce que nous construisons des écoles aujourd'hui, même si à cette date nous constatons une diminution des effectifs lors des inscriptions. Mais encore une fois, vous le savez très bien, une école construite aujourd'hui sortira de terre dans quatre ans, on est donc obligés d'anticiper les évolutions démographiques de l'arrondissement pour avoir les moyens nécessaires d'accueillir des élèves. Nous pourrions avoir le moment venu un débat sur ces questions si vous voulez, mais nous allons tout de même nous arrêter là.

Je redonne la parole, mais deux secondes seulement, à Mme BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR.- Vous ne pouvez pas dire cela, Monsieur le Maire, moi aussi je vous inscris en faux. La préemption de ce tènement a été faite par notre mandature, justement pour construire une

école.

M. LE MAIRE.- C'est ce que j'ai dit, Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR.- Non, vous avez dit qu'il faut du temps pour construire l'école, mais rappelez-vous que c'est nous qui avons anticipé la préemption de ce tènement, pour construire une école.

M. LE MAIRE.- C'est ce que je vous ai dit, j'ai bien dit que ce terrain avait été préempté par la précédente mandature.

Mme BACHA-HIMEUR.- Mais vous n'avez pas dit que c'était pour construire une école. C'est important.

M. LE MAIRE.- « *Pour construire une école* », je vous le redis. Il s'agit donc bien de la poursuite, effectivement, et encore une fois, il n'y a pas de polémique à avoir, il est très bien que ce terrain ait été préempté. Cela va permettre de construire une nouvelle école. Effectivement, c'est cette majorité qui la construit, mais ce n'est pas le débat, le débat c'est que l'on aura besoin d'écoles supplémentaires.

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Je laisse la parole à M. ODIARD pour le rapport 3475 et l'attribution d'une subvention à l'AFEV.

13. Attribution d'une subvention de 200 000 € à l'association AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2021-2022 (période de janvier à juillet 2022) – Direction de l'Éducation

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

L'AFEV (Association pour la Fondation Étudiante pour la Ville) est une association de loi 1901, créée en 1991. Elle propose de lutter contre les inégalités en France, notamment celles qui visent les populations jeunes des quartiers populaires.

Le projet « Ambassadeurs du livre », au sein des écoles publiques lyonnaises, est un projet emblématique depuis 2015, qui répond aux enjeux du Projet éducatif : engagement, émancipation et accès à la culture.

Cette action s'appuie sur les volontaires du service civique, accompagnés par l'AFEV, dans le cadre du dispositif national du service civique.

À la suite d'une évaluation du dispositif en 2018-2019, certains aménagements ont été actés, depuis la rentrée scolaire 2020 : intervention périscolaire recentrée sur le temps méridien, augmentation du temps de tutorats, limite du nombre d'écoles par volontaire et du nombre de volontaires par salarié de l'AFEV qui en effectue l'accompagnement.

Ces évolutions, qui permettent l'amélioration notable de l'accompagnement des volontaires, expliquent la limitation du nombre de volontaires accompagnés, dans le cadre du dispositif A75.

Des adaptations dans les modalités d'intervention ont été opérées pour maintenir l'activité malgré les contraintes sanitaires, obligeant le distanciel. Dans la continuité de ce qui a été expérimenté pendant la période de confinement (outils pédagogiques et solutions numériques), la mission des volontaires peut être maintenant maintenue à distance et s'adapter aux contraintes sanitaires en vigueur, en articulation avec les enseignants.

Le projet « Ambassadeurs du livre » constitue aujourd'hui un dispositif majeur du Projet éducatif lyonnais par son envergure, mais également son financement, soient 300 000 € sur une année scolaire.

Il témoigne des évolutions et enjeux connus par l'école depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et du développement de véritables temps d'accueil et de loisirs périscolaires, complémentarité éducative des temps des acteurs, dynamique projet, coéducation, apprentissage, lutte contre les inégalités sociales et territoriales et engagement citoyen.

Autant de sujets et objectifs éducatifs portés par l'AFEV, association engagée auprès de la Ville, dans un partenariat plus large, autour de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, la réussite éducative pour tous et la politique jeunesse.

C'est pourquoi la Ville de Lyon souhaite travailler au renouvellement d'une convention pluriannuelle, dont le terme serait la fin de l'année scolaire. La présentation des orientations pour la rentrée scolaire 2022-2023 sera l'occasion de revenir sur ce partenariat et ses perspectives.

Conformément au principe d'annuité budgétaire, un premier versement de 100 000 €, couvrant la période de septembre à décembre 2021, a déjà été effectué. La Ville de Lyon souhaite donc poursuivre son soutien à ce projet, pour la période allant de janvier au 31 août 2022, par le versement, vous le devinez, d'une subvention de 200 000 €, puisque j'avais dit que c'était 300 000 € au total, et par l'approbation et la signature d'une convention d'application financière.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur ODIARD.

Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Monsieur ODIARD, lorsque vous aviez présenté ce rapport en septembre ou octobre de l'année dernière, vous aviez exposé, justement,

cette baisse de 25 services civiques sur la Ville de Lyon, je le précise pour Mme RUNEL. C'était motivé par le fait que l'AFEV ne pouvait pas gérer 100 postes en tout, cela faisait trop et dans le même temps il y avait des difficultés de recrutement.

On vous avait suggéré de vous rapprocher d'Unicité, éventuellement de la Fédération des œuvres laïques ou d'autres partenaires associatifs, pour pouvoir recruter les 25 postes manquants, ou en tous les cas développer le dispositif. Je voulais savoir ce que vous aviez pu faire de cette proposition, et comment vous avez pu l'étudier pour développer ce dispositif essentiel, vous l'avez rappelé, sur l'apprentissage de la lecture, notamment dans notre arrondissement.

Merci.

M. ODIARD.- Je viens d'exprimer ici tout l'intérêt du dispositif mis en place par l'AFEV et la qualité du travail qui est effectué.

Les écoles qui ont demandé un Ambassadeur du livre ont en général obtenu satisfaction. Au moment des arbitrages, je n'ai pas entendu de cas dans le 8^e d'écoles pour lesquelles il aurait fallu refuser ces Ambassadeurs du livre.

J'en conclus donc que le dispositif, qui tourne avec les 75 Ambassadeurs du livre actuels, donne satisfaction. Si jamais les demandes dépassaient substantiellement l'offre actuelle, il serait temps de se poser la question de l'augmentation du dispositif.

Pour l'instant, cela tourne bien avec 75, et cela tourne bien avec l'AFEV, il n'y a donc pas forcément lieu d'aller chercher ailleurs ce qui est déjà fait par un partenaire qui donne satisfaction ni d'augmenter l'offre proposée.

Évidemment, tout peut être réinterrogé d'une année à l'autre, en fonction des évolutions. Si, dans le cadre du nouveau Projet éducatif lyonnais, on était amenés à développer davantage cette opération, on se

reposerait la question.

Ici, nous sommes encore sur les anciennes bases.

M. LEVY.- C'est une diminution. De 100 à 75, c'est une diminution d'un quart, nous sommes bien d'accord.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des questions ?

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Monsieur ODIARD, c'est toujours à vous pour la délibération 3400 sur l'approbation et l'autorisation de signatures d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'association Ebulliscience.

14. Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'association Ebulliscience, sise 12 rue des Enchères à Vaulx-en-Velin, et attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 102 700 € - Direction du Développement Territorial

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Ebulliscience est une association Loi 1901, elle aussi, qui a pour objectif de contribuer au développement de la culture scientifique et technique pour tout public.

Dans le cadre son projet associatif, Ebulliscience propose différentes activités dont l'objectif principal est de favoriser le développement culturel local et de participer à la créativité des territoires,

en organisant des activités scientifiques et techniques en direction des jeunes et des adultes.

À ce titre, elle participe à la mise en œuvre du Projet éducatif lyonnais.

Ses activités, qui se déroulent sur l'ensemble des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire du mercredi et extrascolaire) sont dirigées en priorité vers les publics des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Sur le temps scolaire, l'association est actuellement titulaire du marché triennal des classes sciences, pour un montant annuel de 78 000 €. Ce dernier s'achève à la fin de l'année scolaire et doit être renouvelé pour un an.

Sur le temps péri et extrascolaire, une convention-cadre pluriannuelle a été signée entre la Ville et l'association, pour la période de 2019 à 2021. Cette convention marque la reconnaissance, par la Ville de Lyon, de la participation de l'association au développement de la politique éducative et à la cohésion sociale des territoires.

Une subvention de fonctionnement, de 97 700 €, a été reconduite en 2021 pour la mise en œuvre de ces activités de développement de la culture scientifique et technique, sur les différents temps de l'enfant. Il est proposé la reconduction de cette convention, pour la période 2021-2024, avec l'attribution d'une subvention de 102 700 € pour 2022.

Par ailleurs, chaque année, l'association propose à la Ville des projets spécifiques dans le cadre de ses programmations financières sur appel à projets. 9 000 € ont notamment été attribués en 2021 et 2022 pour des Projets d'Initiative Locale (PIL) scientifiques sur le temps scolaire. 1 500 € l'ont été dans le cadre du Contrat Éducatif Local (CEL) et 15 950 € en 2021 et 2022, également dans le cadre du Programme de Réussite Éducative (PRE).

Puisque nous sommes dans le 8^e arrondissement, et que la question va certainement être posée, à savoir la relocalisation de l'association, qui nous intéresse particulièrement après la délocalisation temporaire des classes sciences à l'école Champvert, je tiens à rappeler que dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Mermoz Sud est prévue la démolition/reconstruction de l'école Pasteur. Les espaces qui ont été libérés au début de l'été 2021 ont entraîné la recherche d'une nouvelle localisation pour l'activité de la science, portée par Ebulliscience, cela a été engagé avec les services concernés à la Ville de Lyon.

À l'issue de visites menées en commun, vous le savez, le choix de l'association s'est orienté vers le bâtiment situé au-dessus de l'école Champvert dans le 5^e arrondissement, anciennement occupé par L'ADAPEI et mis à disposition, aujourd'hui, du centre social Champvert pour ses activités.

Un travail d'accompagnement auprès des deux associations a permis de fixer les modalités de cohabitation entre les différentes activités pour l'avenir.

Les locaux mis à disposition d'Ebulliscience, pour une durée minimum de quatre ans, se situent au dernier étage des bâtiments. Cela pose des problèmes pour certaines écoles du 8^e, notamment du fait du contexte sanitaire. Par exemple, l'école Jean Macé a demandé à ce qu'Ebulliscience se déplace dans l'école pour les classes science, du fait d'une pénurie d'accompagnants et, bien sûr, des contraintes des protocoles sanitaires.

L'association a exprimé sa difficulté logistique et financière pour répondre à ces demandes, si elles devaient être nombreuses, mais elle essaie d'y parvenir.

Ebulliscience souhaite maintenant développer les activités extrascolaires à Champvert, et s'est mise d'accord avec le centre social pour une recherche de complémentarité, ce qui est très bien puisqu'ils vont

rester quatre ans là-bas. Un suivi opérationnel du dialogue entre partenaires est assuré par les responsables de secteur et de territoire du 5^e et du 8^e arrondissement, qui travaillent ensemble.

Au terme de ces quatre années, il est donc prévu qu'Ebulliscience intègre des locaux au sein du nouveau groupe scolaire Pasteur dans le 8^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des questions ou remarques ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Monsieur ODIARD pour le dernier rapport sur l'Éducation et la Petite Enfance, concernant l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Léo LAGRANGE.

15. Attribution d'une subvention de fonctionnement général d'un montant de 1 745 327 € à l'association « Fédération Léo LAGRANGE – Centre Est », sise 3 rue Maurice Moissonnier à Vaulx-en-Velin – Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention-cadre 2018-2021 – Direction du Développement Territorial

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Depuis 2018, l'association Léo Lagrange assure la gestion des temps périscolaires dans 25 écoles de la ville, situées dans le 3^e, 6^e, 7^e et 8^e arrondissement.

Il s'agit d'un héritage, avec l'installation d'une association sans ancrage territorial. L'association Léo Lagrange n'a pas répondu à

l'appel à l'initiative associative, lancée par la Direction Départementale des Territoires et la délégation de Julie NUBLAT FAURE.

Par ailleurs, ces derniers mois, la Ville a pu dresser le bilan des dysfonctionnements récurrents de l'association depuis 2018 et entendre ce que les usagers, au premier rang desquels les parents, ont pu exprimer. Attention, bien sûr, le taux d'encadrement est respecté et le bien-être et la sécurité des enfants ne sont pas en cause, mais la qualité de l'organisation dans certaines écoles n'est pas à la hauteur. Nous leur avons signalé notre mécontentement et la Direction de l'Éducation assure un suivi renforcé. La fédération Léo Lagrange a acté un renforcement de son encadrement.

Vous l'avez entendu, comme moi, en décembre les animateurs ont manifesté leur mécontentement et dénoncé leurs conditions de travail. Plusieurs écoles du 8^e arrondissement (Péguy, Kennedy et Pergaud) ont été touchées dès le mois d'octobre par des grèves des agents du secteur périscolaire gérées par l'association.

Il convient donc d'anticiper les suites à donner, relatives à l'organisation du périscolaire. Il est à noter que le périscolaire de l'association Léo Lagrange est maintenu cette année, pour ne pas déstabiliser les organisations en cours d'année en cette période complexe. Il a donc été décidé de prolonger la convention liant la Ville de Lyon à l'association.

Cet avenant court jusqu'au 31 décembre 2022. Le calendrier s'explique parce que, quelle que soit la modalité de gestion choisie pour les écoles, la transition sera effectuée sur tout le premier trimestre de l'année scolaire, et permettra ainsi de déployer les communications adaptées aux familles, d'accompagner les équipes et d'assurer une transition sérieuse et aboutie.

Enfin, les services ont besoin de temps pour étudier toutes les possibilités techniquement et juridiquement viables, et pour préparer ces évolutions le cas échéant. L'objectif est de garantir l'esprit dans lequel le

périscolaire lyonnais fonctionne, à savoir polyvalence, richesse et complémentarité.

En conséquence, je vous propose d'approuver un nouvel avenant de prorogation d'un an de la convention-cadre signée le 5 novembre 2018, soit jusqu'au 31 décembre 2022, ainsi que l'attribution d'une subvention de fonctionnement général de 1 745 327 € à la Fédération Léo Lagrange Centre Est. Pour mémoire, le montant de la subvention de fonctionnement général attribuée en 2021 à cette association était de 2 229 980 €.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou remarques ?

Monsieur LEVY.

M. LEVY.- J'ai une interrogation, M. ODIARD explique qu'il n'est pas content, mais il prolonge la convention. Il y a quelque chose que je ne comprends pas dans le raisonnement.

J'aimerais donc comprendre quelle est la nature du partenariat que vous avez avec eux : est-ce que vous les rencontrez, est-ce que vous travaillez avec eux, comment gérez-vous la question de la subvention socle, que vous venez d'évoquer, notamment en termes d'animations sur des temps extrascolaires pour les enfants ?

Ce sont des questions telles que celles-ci qui nous intéressent, de manière à savoir comment l'argent public est utilisé.

Je vous remercie pour votre réponse, détaillée. Et si vous pouviez nous donner davantage d'éléments sur les dysfonctionnements, également nous dire si vous envisagez d'arrêter tous les partenariats avec les écoles où il y a des dysfonctionnements. J'ai lu par exemple qu'il y avait également un mouvement de grève à l'école Lumière, géré par la MJC Monplaisir, cela signifie-t-il que votre raisonnement s'applique aussi à la MJC Monplaisir ?

Merci Monsieur l'Adjoint.

M. ODIARD.- J'ai parlé de l'ancrage territorial, donc évidemment on ne peut pas laisser entendre que la MJC Monplaisir n'a pas d'ancrage territorial.

M. LEVY.- Vous avez parlé des « *dysfonctionnements* ».

M. ODIARD.- Peut-être, mais il y a un dysfonctionnement structurel de l'association. Quand je reçois des tableaux des grèves dans le secteur du périscolaire, et que cela concerne uniquement les écoles gérées par la Fédération en question, c'est qu'il y a un problème à la base de cette association. Cela ne concerne donc pas du tout les autres associations, comme la MJC et les Centres sociaux où, s'il peut y avoir des dysfonctionnements ponctuels, on n'est pas du tout alertés à cette hauteur-là.

Ensuite, il faut savoir que la Fédération Léo Lagrange elle-même souhaite sortir du dispositif, ce n'est pas nous qui décidons de mettre fin au partenariat. Eux-mêmes n'ont pas participé à l'appel à manifestation d'intérêt, ils ne se retrouvent donc pas dans ce qui leur est proposé et ils en tirent les conséquences.

Aussi, nous avons dans les écoles des équipes qui travaillent, il y a des animateurs, des responsables d'animation. Bien sûr, cela ne signifie pas qu'un dysfonctionnement structurel de l'association se traduise par un dysfonctionnement au niveau de l'encadrement des élèves, par les animateurs en question. S'ils se sont mis en grève, c'est bien parce qu'eux-mêmes n'étaient pas en accord avec ce que proposait leur hiérarchie.

Ainsi, j'ai bien sûr des échos de bons rapports entre les équipes de Léo Lagrange, notamment à Péguy, et l'équipe éducative, le directeur d'école, etc.

Ne me faites donc pas dire ce que je n'ai pas dit. On a un problème avec la structure, mais pas forcément un problème avec les

personnes qui sont sur le terrain, au contact des enfants, et qui s'en occupent au mieux. Bien sûr, il s'agit de pouvoir prolonger l'offre jusqu'à ce que le renouvellement soit fait, il n'est pas question de laisser un champ vide. D'où le prolongement de cette convention et de la subvention associée.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci.

Madame RUNEL, vous vouliez prendre la parole ?

Mme RUNEL.- Oui je vais me permettre, parce que c'est le début de l'année et je sens que tout le monde a envie de s'exprimer. Je vais me permettre une réponse très rapide, Monsieur le Maire, ne vous inquiétez pas, à Mme BACHA-HIMEUR, pour lui répondre que ce n'est ni Mme EL GANNOUNI, ni M. PRIETO ni moi-même qui avons signé cette convention avec Léo Lagrange, donc je pense que l'on pourra en rediscuter avec votre collègue Franck LEVY et peut-être votre ancienne collègue Anne BRUGNERA.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas nous qui avons signé cette convention et vous savez bien que parfois, comme dans certaines alliances un peu contre nature, il y en a un qui est plutôt favorable.

Une autre remarque, parce que je respecte vraiment le principe associatif et les valeurs portées par les associations et la loi 1901 Pour moi, il n'y a pas d'associations de gauche ni de droite, il n'y a pas d'associations qui soient musulmanes, juives, protestantes ou catholiques. Je trouve donc assez déplacé de parler d'« *association PS* », bien que cela ne me pose pas véritablement de problème, puisque je suis fidèle à ma famille politique et à mes valeurs.

Voilà ce que je voulais ajouter, Monsieur le Maire, et bien sûr notre groupe votera favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE.- Votre fidélité est tout à fait respectable
Madame RUNEL.

Madame BACHA-HIMEUR, voulez-vous réagir ?

Mme BACHA-HIMEUR.- Évidemment. Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Moi aussi je suis fidèle à ma famille politique, n'étant pas encartée, je n'ai donc trahi personne, et encore moins ma personne et mes valeurs. C'est pour le premier point.

Quand je disais « *association PS* », c'est tout de même une association qui a été créée par Léon Blum, qui a plus de 60 ans et qui, tout de même, porte des valeurs de gauche, qui sont complètement louables et dont je partage totalement l'ADN, ainsi que les valeurs qu'elle véhicule et tout ce qu'elle a mis en place.

Quand je disais « *association PS* » sur le *tchat*, j'avoue, c'était un raccourci. Pour autant, cela révélait tout ce que le PS, et tout ce que je regrette du PS (non pas le PS d'aujourd'hui et l'image que le PS veut véhiculer aujourd'hui), mais le PS duquel je me revendique, celui de JAURÈS, de MITTERRAND, et pas celui d'aujourd'hui.

Excusez-moi, Madame RUNEL, mais moi je n'ai pas trahi mes valeurs, d'une part. D'autre part, oui, je trouve quelque peu déplorable le fait que derrière on dise d'un commun accord qu'il y a des dysfonctionnements, que cela ne marche pas, pour ensuite dire que non, tout va bien, que ce n'est pas le personnel, mais c'est la structure. Il y a une dichotomie entre la structure et les hommes.

Oui, « *on s'égare* », Monsieur BÉCART, tout comme « *on s'égare* » quand M. MOURIER nous parle des tribuns mexicains, ou quand on parle des étudiants pour parler des écoles, oui, on s'égare. Là, on fait de la politique, vous savez bien en faire, donc je m'égare comme vous.

Merci.

M. LE MAIRE.- Je crois que les valeurs de Léo Lagrange étaient des valeurs universelles, et non pas de gauche seulement.

M. LEVY.- On peut parler d'universalisme, l'universalisme se retrouve au travers de nombreux courants politiques, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Nous allons changer de sujet, après l'Éducation et la Petite Enfance nous allons faire un tour dans la Culture et le Tourisme. Monsieur Jacques BONNIEL, vous avez la parole sur l'approbation d'une convention d'objectifs entre la Métropole de Lyon, la Ville et la Maison de la Danse.

16. Approbation d'une convention d'objectifs entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et la Maison de la Danse SCIC SA pour 2022 – 2023 – Direction des Affaires Culturelles

M. BONNIEL.- Absolument, et nous allons retrouver des valeurs chères à l'universalisme.

Deux délibérations concernent la Maison de la Danse.

La première est une délibération qui porte sur l'ensemble, sur le projet de la Maison de la Danse, la deuxième est une opération très ponctuelle, sur laquelle je reviendrai ensuite.

Je ne vous ferai pas l'injure de penser que vous ne connaissez pas la Maison de la Danse, son aura, son fonctionnement, les qualités d'engagement qu'il y a pour les jeunes chorégraphes de la région et d'ailleurs.

La convention qui liait la Métropole, la Ville et la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SIC), qui gère la Maison de la Danse, venait à échéance le 31 décembre. Il s'agissait donc de la renouveler.

Entre-temps, nous avons appris le départ, pour le volet culturel des Jeux olympiques de Paris, de Dominique HERVIEU. Il faut donc

renouveler cette convention dans des conditions différentes.

C'est pour cela que le choix qui a été fait de retenir une convention pour deux ans, sachant que lorsqu'on établit le programme culturel et artistique d'une saison, on le fait plus d'un an à l'avance. Cette convention va donc se dérouler sur les deux années 2022 et 2023, avant d'être reprise par un nouveau directeur artistique de la Maison de la Danse, et de la biennale, d'ailleurs, par la même occasion.

Cette convention s'élève à 965 000 € pour l'exercice 2022, et je vous incite à voter favorablement pour cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur BONNIEL.

Y a-t-il des remarques ou questions ?

Je mets au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Monsieur BONNIEL, vous gardez la parole pour la délibération 3429 portant sur l'approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et la SCOP « Les Trois Huit ».

17. Approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et la SCOP SARL « Les Trois Huit » - compagnie de théâtre - jusqu'au 31 août 2022 – Direction des Affaires Culturelles

M. BONNIEL.- L'association « Les Trois Huit » occupait le local qui s'appelle le NTH8 (on fait donc parfois la confusion entre les deux) depuis sa création il y a bientôt 20 ans.

La convention, là encore, est arrivée à échéance à la fin de l'année 2021, et un appel à projets a été lancé à l'automne par la Direction de la Culture de la municipalité. Quatre équipes ont répondu à cet appel à projets, elles vont être auditionnées au mois de février pour un démarrage

de leur activité à l'automne prochain.

Il s'agissait, pour cette convention, de prévoir la phase de transition et le glissement de l'ancienne équipe vers la future, qui prendra le relais en septembre.

Cette convention porte sur une partie de l'année, avec une proratisation de la subvention qui était habituellement versée aux Trois Huit. Elle est donc d'un montant de 150 000 €, pour aller jusqu'au 31 août 2022.

Je vous incite à voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou remarques ?
(*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Dernière délibération du volet Culture et Tourisme, Monsieur BONNIEL pour la 3478 sur l'approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et la Maison de la Danse, relative à la mise à disposition d'une installation ludique et interactive « La Cabane de la Danse ».

18. Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et la Maison de la Danse relative à la mise à disposition à titre gratuit d'une installation ludique et interactive « La Cabane de la Danse » dans le cadre des ateliers de danse des accueils périscolaires à Lyon 8^e – Direction de l'Éducation

M. BONNIEL.- C'est une opération très ponctuelle, qui n'a pas d'incidence financière, mais qui, en revanche, est extrêmement intéressante, à la fois dans ses objectifs et dans sa mise en œuvre.

Il s'agit en effet d'inciter un jeune public à être sensible à l'art

chorégraphique. La Maison de la Danse a donc imaginé un équipement audiovisuel permettant la diffusion de petites chorégraphies, dans une forme très interactive, intitulé « La Cabane de la Danse ». Il se trouve que pour 2022 cette Cabane de la Danse va être installée, d'abord dans l'école Charles Péguy pendant un mois et demi (au mois de mars et début avril), puis dans l'école Marie Bordas, depuis le mois de mai jusqu'à la sortie des classes début juillet.

La délibération porte sur une convention qui doit assurer la sécurité juridique de cette mise à disposition de la Cabane de la Danse, au profit des deux écoles.

Je vous incite donc, là encore, à voter cette délibération, qui va profiter à deux écoles de notre arrondissement.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Nous passons au volet Action sociale et Santé, Madame EL GANNOUNI pour la délibération 3292 sur le renouvellement de la convention concernant la gestion de l'espace d'accueil et d'accompagnement social – Maisons de la Métropole de Lyon.

19. Renouvellement de la convention concernant la gestion de l'espace d'accueil et d'accompagnement social (Maison de la Métropole de Lyon) et la mise à disposition de services du Centre communal d'action sociale de la Ville de Lyon au sein des Maisons De la Métropole de Lyon (MDML) – Action Sociale

Mme EL GANNOUNI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

En introduction, il convient de rappeler que cette convention, concernant la gestion de l'espace d'accueil et d'accompagnement social et la mise à disposition des services du Centre communal d'action sociale de la Ville de Lyon au sein des Maisons de la Métropole de Lyon, s'inscrit dans le Pacte de cohérence métropolitain, voté en décembre 2015.

L'objectif de ce Pacte était d'organiser les complémentarités entre les actions conduites par la Métropole et celles des communes. Dans ce cadre, la Ville de Lyon avait proposé une expérimentation, au travers du rapprochement de l'antenne sociale du CCAS et des MDM sur le territoire de Lyon, leurs missions étant en effet complémentaires : les MDM au titre des actions sociales de la PMI et de la protection de l'enfance, et le CCAS au titre de l'accès au droit, de la domiciliation et des aides facultatives.

En 2018, un espace d'accueil et d'accompagnement social commun au CCAS et à la Métropole a donc été créé, porté par une convention qui doit à présent être renouvelée.

Le principe de fonctionnement de cet espace est double : simplifier et optimiser :

- ✓ Simplifier le parcours d'un usager, en offrant un seul lieu d'accueil : cela permet à l'usager d'éviter d'expliquer plusieurs fois sa situation et d'assurer une meilleure coordination ainsi que la complémentarité des interventions. Également, de réduire le délai d'attente et de favoriser un meilleur accès au droit.
- ✓ Optimiser en mutualisant des moyens, notamment aux équipes administratives et sociales, les antennes de solidarité du CCAS et des MDM.

En résumé, les Maisons de la Métropole de Lyon proposent un espace d'accueil et social unique, permettant de bénéficier de l'ensemble des aides et accompagnements du CCAS de Lyon et de la Métropole de Lyon.

Les agents des deux institutions assurent la prise en charge des usagers, en étroite collaboration depuis 2018.

Je vais vous donner quelques chiffres concernant le CCAS, qui sont les données de l'année 2019 :

- 207 000 accueils physiques ;
- 169 accueils téléphoniques ;
- 880 000 € d'aides facultatives ;
- 2 400 domiciliations.

En conclusion, il y a trois ans ce modèle d'accueil commun représentait un pari. Il constitue aujourd'hui un succès, grâce à l'investissement des équipes sur le terrain, pour toujours rendre un meilleur service à l'utilisateur.

Cette nouvelle convention renforce encore la qualité de l'accueil, tout en proposant aux agents de meilleures modalités de fonctionnement.

Je vous demande donc de voter cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame EL GANNOUNI.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? (*Non*).

Je passe au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Je vous laisse la parole à nouveau pour la délibération 3397 portant sur l'approbation et l'autorisation de signature d'une convention-cadre entre la Ville de Lyon et l'Association de promotion des maisons médicales de garde.

20. Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre 2022-2024 entre la Ville de Lyon et l'Association de promotion des maisons médicales de garde libérale lyonnaises (APMMGLL) sise 7 quai de Serbie à Lyon 6^e – Direction du développement Territorial

Mme EL GANNOUNI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

L'Association de Promotion des Maisons Médicales de Garde Libérale Lyonnaises a pour objectif de promouvoir l'organisation de la garde de nuit des samedis, dimanches et jours fériés, effectuée par les médecins généralistes à Lyon en une permanence de soins.

Dans ce cadre, l'association a mis en œuvre la création, puis le fonctionnement, de quatre maisons médicales à Lyon, dont une est située avenue Berthelot dans le 8^e arrondissement.

Elles proposent aux patients lyonnais un service adapté à leurs besoins, en assurant une permanence aux soins en médecine générale. Ce dispositif répond à une demande et à une attente des Lyonnais pour un meilleur accès aux soins, comme en témoigne le nombre de consultations médicales : 40 910 patients en 2019 et 27 513 en 2020, pour les quatre maisons médicales de garde.

La Ville de Lyon apporte son soutien financier, avec l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement général de 70 000 €, inscrits au budget 2022 de la Ville de Lyon. Le montant de la subvention générale est également de 70 000 € en 2021.

La nouvelle convention-cadre 2022-2024, soumise à votre approbation, s'inscrit dans cette continuité, je vous demande donc de l'approuver, en permettant à Monsieur le Maire de la signer.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, Madame l'Adjointe.

On avait pu poser la question, notamment en commission. On sait qu'un certain nombre d'associations, notamment des associations de soutien aux étudiants, pour de l'aide psychologique, entre autres, ont demandé à pouvoir bénéficier des locaux des Maisons médicales de garde, donc de celle avenue Berthelot, pour assurer des permanences pour les étudiants. En effet, cela peut être bien que ce ne soit pas forcément dans des lieux situés au cœur des universités, mais dans des lieux plutôt anonymes.

Je voulais savoir ce que vous pensiez de cette démarche et si vous la souteniez.

Par ailleurs, vous avez rappelé l'intérêt de la Maison médicale de garde. Notre arrondissement bénéficie d'une de ces Maisons depuis longtemps, et c'est une très bonne chose, comme quoi des choses bien se faisaient dans les mandats précédents. Je me demandais si vous envisagiez de développer ce dispositif pour en créer prochainement une seconde, bien sûr en partenariat avec l'association qui les gère.

Je vous remercie, Madame l'Adjointe.

Mme EL GANNOUNI.- La majorité se place de toute façon dans une logique d'aide aux étudiants, en leur apportant une vraie réponse sur notre arrondissement. Ce sujet m'est parvenu à l'oreille, et effectivement je suis prête à me montrer ouverte à la discussion sur le sujet.

Quant à ouvrir un nouvel espace, ce n'est pas prévu, en tous les cas dans ce mandat. Aussi, nous sommes ouverts à l'apport d'une vraie solution pour nos étudiants, et au fait de pouvoir les accompagner, eux aussi, dans leur santé.

M. LEVY.- Merci.

M. LE MAIRE.- Je serai preneur, à l'occasion, du nom des associations qui cherchent des locaux, parce qu'elles ne nous ont pas sollicités. Peu importe par qui cela passe, mais il serait intéressant que vous nous fassiez part de quelles associations se sont manifestées auprès de vous.

M. LEVY.- Avec plaisir.

M. LE MAIRE.- Monsieur AZCUÉ, vous avez la parole.

M. AZCUÉ.- Merci Monsieur le Maire.

Chers collègues.

Le groupe Lyon en commun souhaitait apporter tout son soutien aux personnels soignants, qui subissent depuis plus de 20 ans une vision néolibérale et financière des soins : tarification à l'activité, réorganisations incessantes, manque de personnel, manque d'attractivité des métiers, politique qualité de nature bureaucratique, création des agences régionales de santé, bref, les soignants ne s'y retrouvent plus.

Notre système de santé, par ailleurs, a dû faire face à plusieurs vagues épidémiques, dans un contexte d'essoufflement de l'ensemble des acteurs. De l'ambulancier au médecin, des aides-soignantes aux cadres de santé, des infirmières (toutes spécialités confondues) aux sages-femmes, au-delà de la réponse financière du gouvernement, qui n'est qu'un rattrapage après dix ans de gel du point d'indice (les syndicats parlent même d'une perte de pouvoir d'achat de 25 %), le Ségur de la santé n'a répondu que très partiellement aux problèmes de l'hôpital et de l'ensemble des soins, qu'ils soient en ville ou en établissement.

Plutôt que de trouver des solutions, le gouvernement a une fois de plus semé la pagaille et le désordre. Ainsi, il vous en coûtera 18 € dès lors que vous passerez aux urgences sans être hospitalisé. À l'heure où le pouvoir d'achat est central pour nos concitoyens, voilà encore une mesure contre-productive, qui va éloigner des personnes des urgences, car

elles n'en auront pas les moyens.

Par ailleurs, la pandémie COVID n'a pas frappé à l'aveugle, et ce sont essentiellement nos compatriotes les plus précaires qui sont décédés du COVID. En effet, les différences, inscrites dans la hiérarchie sociale, se traduisent en disparités devant la maladie et devant la mort. Cela ne devrait étonner personne, puisque ces faits sociaux sont documentés depuis près d'un siècle. La politique du tout vaccinal a ainsi plusieurs angles morts, et il aurait été nécessaire de mettre en œuvre un grand plan de lutte contre les inégalités sociales, et également de prévention, y compris en intégrant les données de la santé environnementale. Faire adhérer les usagers à des politiques de santé publique plus transversales, former les acteurs associatifs aux grands enjeux de notre époque, rien de tout cela n'a été engagé.

Tous ces éléments sont majeurs pour notre arrondissement qui, comme vous le savez, concentre de fortes inégalités sociales, en particulier en matière de santé. Ainsi, 20 % des habitants du 8^e arrondissement ont des affections de longue durée telles que diabète, hypertension, obésité ou cancer. La moyenne à Lyon est de 10 %, nous sommes donc à près du double.

J'en arrive à la délibération. Les Maisons médicales de garde existent depuis le début des années 80. Il aura fallu attendre le début des années 2000 pour voir le dispositif se généraliser dans les grandes villes du pays. En toute logique, la montée en puissance des Maisons médicales de garde correspond au désengagement hospitalier, qui aboutit aujourd'hui aux 18 € de consultation que j'évoquais.

Pour autant, jusqu'à minuit, en proximité, week-end compris, un médecin vous accueille. Et pour nos concitoyens, c'est absolument essentiel. Cela évite de se déplacer aux urgences quand ce n'est pas possible, cela pallie les absences des médecins généralistes référents de chacun et de chacune, les Maisons médicales de garde sont devenues un

maillon essentiel de la chaîne de soins. On y reçoit des soins de qualité et une grande humanité, je peux en témoigner personnellement.

L'engagement financier de la Ville de Lyon est sans faille et, me semble-t-il, dépasse les clivages politiques. Là encore, dans notre société entrée en régime épidémique, faite d'hygiénisme social et d'autoritarisme sanitaire, les médecins de terrain et l'ensemble des acteurs du soin ont répondu présents, pour toutes et tous, sans distinction. Qu'ils en soient remerciés.

Comme sur tant d'autres sujets, notre époque appelle à un changement de paradigme, du fait du changement climatique et de ses conséquences dans l'ensemble des secteurs d'activité et dans nos vies.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur AZCUÉ.

Monsieur COHADE.

M. LEVY.- Je ne dirai pas « merci », parce que certains propos sont assez limites, notamment sur les questions des inégalités sociales, par rapport au vaccin. Je trouve que vous avez eu des propos, Monsieur l'Adjoint, notamment par rapport au vaccin, assez ambigus. Ne faites donc pas du mauvais Mélenchon, et soyons fiers des politiques vaccinales qui ont été menées. Je ne parle même pas du COVID, je parle des politiques vaccinales qui sont menées depuis le 18^e siècle, et qui ont éradiqué un certain nombre de maladies graves, dont les personnes les plus en précarité ont pu être sauvées.

Soyons vigilants et employons les bons mots.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur LEVY. Notez que je ne vous ai pas coupé, mais il serait bien, à l'avenir, que quand je donne la parole à quelqu'un, vous ne la coupiez pas. J'avais donné la parole à M. COHADE.

M. LEVY.- Je m'en excuse, c'est la passion.

M. COHADE.- Merci Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Je voulais recentrer quelque peu le débat sur ce qui est censé être le cœur de nos interventions et ce qui est censé nous faire vibrer, à savoir notre arrondissement, que l'on aime et auquel on s'intéresse.

Puisqu'on évoque ces sujets de santé, un sujet m'a interpellé au début du dernier trimestre, à savoir que depuis le 27 septembre le Centre d'examen de santé, qui était implanté dans le quartier de Mermoz sur la place Latarget, est parti pour s'installer dans un autre territoire. Certes, pas bien loin, mais quand on connaît les problèmes de santé qu'il peut y avoir dans nos quartiers, je trouve que ce déménagement est un mauvais signal envoyé à la population. Aussi, nous sommes bien dans une grande ville et une grande métropole, pour autant la question de la santé et de la désertification médicale est tout de même présente. Dans le précédent mandat, on avait travaillé sur des questions de Maisons de santé pluridisciplinaires, dont deux se sont concrétisées, celle des États-Unis et celle de l'autre côté de l'avenue Jean Mermoz, dans le bâtiment qui s'appelle Le Flyer.

Aujourd'hui, on a, dans les cartons, des dossiers sur une Maison de santé, qui n'est pas pluridisciplinaire parce qu'elle ne cohabit pas toutes les cases pour être dénommée comme telle, sur le secteur de Langlet Santy. Également, une est prévue dans un bâtiment en cours de construction dans le quartier du Grand Trou.

On avait déployé une vraie politique volontariste, sur les questions de santé, et j'aimerais savoir quelle est votre politique de santé, aussi quels accompagnements mettez-vous en place pour le développement de nouvelles Maisons de santé ou de nouveaux lieux qui permettraient aux habitants de pouvoir se faire soigner.

Merci à vous tous.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur COHADE.

Madame l'Adjointe à la Santé, avez-vous une réponse ?

Mme EL GANNOUNI.- Effectivement, dans le Plan de mandat une Maison de santé pluridisciplinaire est prévue à Grand Trou.

À l'échelle de notre arrondissement, de nombreux points d'ancrage sont présents à travers les quatre coins de l'arrondissement pour permettre à nos concitoyens d'avoir accès à la santé.

Vous parlez de désert médical, Monsieur COHADE, nous sommes tout de même dans une grande agglomération où, effectivement, l'ARS n'estime pas que nous soyons dans un désert médical, et heureusement.

Aussi, les transports en commun permettent à nos concitoyens de se rendre dans ces lieux, toutes les infrastructures permettent à nos concitoyens de se rendre facilement dans ces lieux de santé.

Ensuite, nous avons mis en place, lors de cette crise sanitaire, un certain nombre d'actions qui permettent aux personnes qui sont plus dans la précarité de pouvoir se faire tester, en fonction de leur situation de santé, de se faire vacciner, le cas échéant. Nous avons permis à un certain nombre de personnes des plus précaires, dans le cadre du CCAS, d'avoir accès à la vaccination.

Je trouve que nous sommes un arrondissement dont la population dispose de quatre QPV. En revanche, nous faisons en sorte, en lien avec la Métropole de Lyon, de permettre à nos habitants d'avoir accès, comme tout autre habitant d'autres arrondissements, à la santé.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur LEVY. Ou peut-être Monsieur COHADE, pour une

réponse du tac au tac ?

M. COHADE.- Pour dire qu'autant la réponse à la crise que nous vivons actuellement a été très bien organisée, autant je m'inquiète de la question sur le fond. Car, à l'heure actuelle, de nouveaux arrivants viennent, que ce soit sur notre arrondissement, voire de façon plus large, sur la Ville et la Métropole, qui cherchent à avoir un médecin référent, mais c'est la croix et la bannière pour en trouver ! J'ai le cas d'une personne que j'ai employée. Elle est arrivée, elle avait besoin d'un pédiatre et a mis plus de 15 jours à obtenir un rendez-vous ! C'est tout de même assez alertant, dans une ville comme la nôtre. C'est sur ce point que je souhaitais insister, et je voulais savoir quelle était la politique que vous allez déployer. Parce que, comme je l'ai dit, dans le précédent mandat la politique était assez volontariste, en matière d'accompagnement des professionnels et pour la création de ces Maisons pluridisciplinaires. Je voulais donc savoir si vous alliez poursuivre cette démarche ?

M. LE MAIRE.- Monsieur LEVY, ensuite Monsieur AZCUÉ.

M. LEVY.- On a pu échanger en commission avec Madame l'Adjointe à ce sujet. Aujourd'hui, penser que les déserts médicaux ne concernent que les milieux ruraux, c'est une terrible erreur. Monsieur COHADE l'a rappelé, à juste titre, à l'instant, lorsque vous cherchez un médecin généraliste aujourd'hui à Lyon, c'est extrêmement compliqué. Lorsque vous êtes une jeune femme et que vous avez besoin de trouver un gynécologue, c'est extrêmement difficile, voire impossible, à Lyon actuellement. Cela pose de vraies questions.

En effet, cette question de la proximité de la santé et de l'offre de médecine est essentielle. Vous avez rappelé que dans le Plan de mandat le projet qui existait déjà, nous attendions de votre part un développement des questions de santé.

Dans nos quartiers prioritaires, on sait aussi très bien que la question de la santé des femmes et des jeunes femmes est un point

extrêmement important. Avoir des lieux dans lesquels une jeune fille peut parler sans forcément le regard de ses parents, à un médecin anonyme et gratuit sur les questions de contraception et de santé, c'est extrêmement important. On avait mis en place un dispositif avec Info-jeunes, qui offrait la possibilité d'appels anonymes et gratuits, est-ce que ce sont des choses que vous allez poursuivre, est-ce que vous allez développer ceci auprès des jeunes avec les outils que constituent les réseaux sociaux actuels ?

On ne vous demande pas un certain nombre de mesures ou d'actions, on vous demande quelle est votre politique de santé. Aujourd'hui, on constate qu'il n'y a pas de visibilité et que vous ne tenez pas compte des priorités des habitants en matière de proximité, et c'est dommage.

Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur AZCUÉ, c'est à vous.

M. AZCUÉ.- Merci Monsieur le Maire.

Je voulais rebondir sur les échanges qui viennent d'avoir lieu.

Sur la question du pédiatre, je rappelle à tous qu'il y a dans l'ensemble du pays une pénurie de pédiatres, et qu'à l'heure actuelle les médecins généralistes prennent de plus en plus le relais. Donc, arrêtons de dire qu'un nouveau-né en situation physiologique normale, en bonne santé, doit être systématiquement vu par un pédiatre. Les médecins généralistes assurent sur relais, il est important de le dire à nos concitoyens.

D'autre part, pour les questions de gynécologie dont parlait M. LEVY, je rappelle là aussi que les sages-femmes sont en mesure d'assurer le suivi gynécologique de prévention, qu'il existe des centres de planification familiale et qu'il n'y a pas que les gynécologues. D'ailleurs, ces derniers, à l'heure actuelle, ne sont même pas en mesure d'assurer l'ensemble des postes hospitaliers, au vu de la politique de l'offre qui a été menée par les majorités qu'ils représentent, dans cette perspective idéologique en tous les cas, pas forcément aujourd'hui, mais dans cette

idée néolibérale. D'autres professionnels sont en mesure actuellement d'apporter ce soutien.

Je voulais rebondir essentiellement sur le propos de M. LÉVY, qui m'accuse d'ambiguïté, de manière tout à fait politicienne. Je vais être très clair avec M. LÉVY. J'ai insisté sur la question des inégalités sociales de santé. Dans le 6^e arrondissement, étrangement, plus de 90 % de la population est vaccinée. Dans notre arrondissement, on est à moins de 60 %. C'est bien ce que j'essaye d'expliquer, c'est-à-dire que les inégalités sociales de santé sont telles que même sur la question de la vaccination on voit un gradient dans la hiérarchie sociale, et c'est un véritable problème. Pour autant, les caravanes qui ont été faites à Mermoz, en particulier pour la vaccination, on voit bien que l'impact ne fonctionne pas, on ne va pas suffisamment auprès des personnes. C'est un véritable enjeu, il me semble, sur la question vaccinale.

Mais il ne faut pas envisager la problématique dans laquelle on est uniquement sous l'angle de la vaccination. Il ne faut pas oublier qu'il y a un aspect extrêmement important, autour des inégalités de santé. Il faut réussir à aller chercher les personnes, pour réduire ces inégalités, parce qu'elles sont structurelles et qu'elles sont finalement à l'origine des hospitalisations et des décès liés au COVID. C'est ce sujet qui m'interpelle beaucoup, et sur lequel je pense qu'il faut que l'on agisse de manière beaucoup plus ferme. Aller chercher les personnes, les accompagner, notamment dans les quartiers populaires et dans les quartiers Politique de la Ville, vers des politiques de santé de manière plus générale.

On n'est donc pas du tout dans l'ambiguïté. Moi-même, je suis vacciné, de ma troisième dose, je pense qu'il est nécessaire que la population soit vaccinée. Mais j'interpelle tout le monde sur la nécessité de s'intéresser aux inégalités sociales de santé, qui sont structurelles et qui expliquent les taux de mortalité que l'on a. Tout cela est extrêmement documenté, et je pense qu'il faut que cela nous interpelle tous, nous devons

travailler sur ces sujets.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je propose que l'on arrête ici ce débat.

M. LEVY.- Je serai très bref, c'est promis.

On vous rejoint, Monsieur l'Adjoint, sur la conclusion, notamment sur les conséquences sociales de l'épidémie, quelles qu'elles soient.

Pour autant, Monsieur AZCUÉ, je vous rappelle que vous êtes dans un exécutif. Et on n'attend pas de votre part que vous commentiez la vie de l'arrondissement, ou que vous voyiez cela comme un spectateur, mais que, lorsque l'on vous pose des questions, vous nous disiez ce que vous avez l'intention de faire. Or, à ce jour, dans vos interventions, ou dans d'autres, on vous entend poser un certain nombre de constats, que nous pouvons d'ailleurs partager avec vous, pour autant nous n'avons aucune réponse sur les solutions ou sur la politique municipale que vous souhaitez apporter, pour répondre à ces questions.

Je vous remercie, et je m'excuse, Monsieur le Maire, d'avoir été un peu long.

M. LE MAIRE.- Nous allons conclure ici ce débat.

En guise de conclusion, je tiens à vous dire que la politique de santé de la Ville de Lyon a permis de mettre en place un centre de dépistage ainsi qu'un centre de vaccination, qui a été le premier et le plus important, et qui a le plus vacciné. On n'est donc pas aussi mauvais que cela sur ces questions.

M. LEVY.- Je n'ai jamais prétendu que la Ville de Lyon avait été mauvaise sur la question du COVID, à aucun moment je ne l'ai dit. Et je ne le pense pas.

M. LE MAIRE.- Monsieur AZCUÉ, je vous redonne la parole,

mais soyez bref.

M. AZCUÉ.- Merci Monsieur le Maire.

Pour dire à M. LEVY que la coordination territoriale de santé, la gestion des inégalités sociales de santé, sont déléguées à l'ARS, et non à la municipalité, cela vous le savez très bien.

Le travail qui doit être mené aujourd'hui doit donc être fait à l'échelle des Directions générales de santé ARS et du gouvernement, mais il n'est pas fait. Ce n'est pas au sein des mairies ou des arrondissements que les choses se jouent. Bien sûr que nous pouvons organiser des centres de vaccination, des caravanes de vaccination ou du soutien bucco-dentaire, mais un réel travail doit être mené à l'échelle des ARS, qui n'est pas mené.

M. LE MAIRE.- Arrêtons-nous là.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Nous allons passer au volet « Urbanisme et Politique de la Ville », je passe la parole à Jean-Luc GIRAULT pour le dispositif Ville Vie Vacances.

21. Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Programmation initiale 2022 pour un montant total de 25 800 € - Direction du Développement Territorial

M. GIRAULT.- Bonsoir à tous et à toutes.

Le dispositif Ville Vie Vacances constitue l'un des leviers d'action dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, signée le 10 décembre 2014.

Le dispositif Ville Vie Vacances permet d'apporter une

participation financière aux associations organisant, pendant les congés scolaires, des activités socio-éducatives pour les jeunes âgés de 11 à 18 ans en situation de rupture ou d'échec scolaire, en difficulté d'insertion sociale ou susceptibles d'entrer dans des comportements incivils.

L'objectif est de les inscrire dans une démarche de projet, d'encourager leurs initiatives et de favoriser leur engagement.

Ce dispositif vient en complément de la programmation des chantiers jeunes, donc il a été question tout à l'heure.

Dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2023 de l'agglomération lyonnaise, l'État a confié la gestion du dispositif Ville Vie Vacances à la Ville de Lyon, en contrepartie d'une subvention d'un montant de 54 000 € en 2022, inscrite en recettes au budget de la Ville de Lyon.

Les premières actions vous sont aujourd'hui proposées, pour un montant de 25 800 €, et elles seront allouées selon le tableau joint à la délibération, que je vous propose de voter.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Monsieur GIRAULT, vous gardez la parole pour la délibération 3401 sur le projet Gaïa Mundi.

22. Projet « Gaïa Mundi » sur les usages mutualisés de la scénarisation cartographique de données pour l'aide à la concertation et à la décision – Autorisation de signature d'un contrat de coopération horizontal avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), attribuant un financement dans le cadre du Plan France Relance – ITN7 Transformation Numérique des collectivités territoriales, axe 1 « co-construction de services numériques » - Direction du développement Territorial

M. GIRAULT.- La Ville de Lyon s'est fortement engagée dans le développement d'une plateforme de cartographie interactive (VLKO), dans une logique d'aide à la décision, d'outillage des agents de la Ville et de ses partenaires et d'appui aux dynamiques de participation.

Le premier usage de l'application web, la « SuiteCairo », qui produit les cartographies interactives, a lieu en 2009, en appui aux concertations publiques pour la refonte de la géographie prioritaire.

La démarche Gaïa Mundi, soutenue par l'incubateur des territoires de l'ANCT, vise à déployer l'usage de la scénarisation cartographique de données, pour la délibération collective et l'aide à la décision auprès de toutes les collectivités le souhaitant à l'échelon national.

Avec ce projet, on ne produit pas un logiciel libre, mais un processus de formation sur la cartographie pour les usagers, déployé à l'échelle nationale.

La démarche Gaïa Mundi se déploie concrètement sur trois niveaux :

- ✓ L'animation de groupes d'impact, constitués de plusieurs collectivités confrontées aux mêmes enjeux. Par exemple, pour le bassin lyonnais, comment objectiver les effets de la crise pour éclairer la décision en faveur des populations des territoires les plus vulnérables ;
- ✓ L'apport de toute l'ingénierie technique de construction des

cartes interactives, afin de s'adapter aux demandes de chaque collectivité ;

✓ Une partie socle technologie.

Les travaux spécifiques de création de cartographies dédiées sont pris en charge dans le cadre du financement ANCT pour 2022, tout comme l'accompagnement et la formation.

Je vous demande donc d'autoriser la signature du contrat entre la Ville de Lyon et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Je passe la parole à Christophe LESUEUR pour le financement des équipements publics de la ZAC Mermoz.

23. Lyon 8^e – ZAC Mermoz Sud – Approbation du projet de programme des équipements publics – Autorisation de la signature d'une convention de participation au déficit de la ZAC et de perception des recettes pour la Ville de Lyon – Lancement de l'opération n°08MERSUD « ZAC Mermoz Sud – Participation au déficit de la ZAC » - Affectation partielle de l'AP 2015-1 – Programme 00016 – Direction de l'Aménagement Urbain

Mesdames et Messieurs, bonjour.

Le quartier Mermoz Sud est en pleine mutation. Rappelons que ce quartier, ce sont 972 logements sociaux vétustes, appartenant à GLH, deux groupes scolaires vieillissants, des équipements publics en perte d'attractivité et des espaces publics qui ne sont plus adaptés aux attentes des habitants.

Le projet Mermoz Sud porte sur un périmètre de 14 hectares

environ, délimités par l'avenue Mermoz au nord, le boulevard Pinel à l'est, l'avenue Général Frère au sud et la rue de la Moselle à l'ouest.

Depuis 2014, l'ANRU a retenu le quartier Mermoz Sud comme priorité régionale du NP NRU, afin de poursuivre le processus de reconquête et de permettre le changement d'image. D'où la création d'une ZAC, dont les objectifs sont multiples :

- ✓ Ouvrir le quartier sur son environnement et le désenclaver ;
- ✓ Recomposer et requalifier les espaces publics ;
- ✓ Assurer la continuité du maillage urbain ;
- ✓ Diversifier l'habitat pour une plus grande mixité avec la démolition de 525 logements, la construction de 830 logements diversifiés et la réhabilitation de 2 447 logements ;
- ✓ Renouveler l'attractivité du quartier par la démolition/reconstruction du groupe scolaire Pasteur, la restructuration du groupe scolaire Olympe de Gougues et la construction d'un équipement sportif et culturel sur l'avenue Mermoz.

Le projet de programme de construction s'établit à 68 000 m² de surface de plancher, répartis comme suit :

- 57 000 m² de surface de plancher de logements diversifiés ;
- 1 100 m² de rez-de-chaussée actifs ;
- 10 700 m² d'équipements publics.

Le projet permettra également l'aménagement et la requalification d'environ 62 000 m² d'espace public, pour renforcer les modes doux, la valorisation du grand paysage et la valorisation de nouveaux usages exprimés par les habitants lors des instances de concertation.

Le projet de programme des équipements publics à réaliser

s'établit comme suit :

1- Les ouvrages d'infrastructure : l'ensemble de l'espace public sera requalifié, en offrant des solutions pour lutter contre les îlots de chaleur, en favorisant les usages de proximité, en donnant plus de place aux piétons et aux mobilités douces et en intégrant le projet de vie aux enfants.

Les espaces publics seront repensés, le mail Narvik sera aménagé en zone de rencontre, diminuant la place de la voiture.

La rue Latarjet sera traitée en zone de rencontre, et les autres voies seront concernées par une zone 30, majoritairement en sens unique.

Le stationnement public de surface sera réduit de moitié.

La place Latarjet sera réaménagée dans la continuité du mail Narvik et accueillera le marché.

Le jardin Mermoz sera étendu et entièrement repensé.

Un espace public dédié sera créé au sud de la piscine.

Des placettes seront créées au droit des équipements publics, des groupes scolaires et des équipements sportifs et culturels.

2- Les ouvrages de superstructure : pour le groupe scolaire Louis Pasteur, c'est la démolition totale et la reconstruction d'un groupe scolaire neuf de 14 classes, d'un restaurant scolaire, d'une cour d'école (dont une grande partie végétalisée), de locaux pour une antenne du Conservatoire ainsi que pour la localisation d'Ebulliscience.

Pour le groupe scolaire Olympe de Gouges, la démolition partielle (un bâtiment sera conservé et réhabilité) et la construction du groupe scolaire pour un total de 14 classes. Pendant le temps des travaux de Louis Pasteur, les élèves seront accueillis à Olympe de Gouges, et inversement.

La Ville de Lyon prévoit également un équipement sportif et

culturel.

3- Les participations financières : le montant global prévisionnel de l'opération d'aménagement de la ZAC s'élève environ à 36 M€ en dépenses, et à environ 18 M€ en recettes. Son déficit s'établit donc à 18 M€, la Ville de Lyon participe à la hauteur de 10 %, le solde restant à la charge de la Métropole et de l'ANRU. Ces sommes seront versées à la Métropole entre 2023 et 2027.

Afin de pouvoir verser la participation financière de la Ville de Lyon au déficit de l'opération de la ZAC de la Métropole, et de percevoir la participation de la Métropole pour les équipements scolaires, les collectivités ont élaboré une convention financière, dont l'objet est de préciser les engagements réciproques des parties et le calendrier de versement.

Je vous épargnerai les tableaux de répartition et d'échéances, et si ces dispositions recueillent votre agrément je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter cette résolution.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Monsieur LESUEUR, pour cette description complète.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur COHADE.

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Bien entendu, nous voterons ce rapport.

Ce qui m'inquiète à la lecture des tableaux, c'est que durant ce mandat aucun équipement public ne verra le jour. Ni le groupe scolaire Pasteur, ni le groupe scolaire Olympe de Gouges, ni l'équipement que vous avez retravaillé durant ce début de mandat, dont la vocation était socioculturelle et que vous avez transformé en équipement sportif et

culturel.

Je trouve dommage que vous n'ayez pas profité de l'aubaine et des effets de l'ANRU pour lancer un chantier phare sur ce nouveau quartier de la ville, qui va naître à partir de 2024 pour s'étaler jusqu'en 2030 ou 2035, compte tenu de l'ampleur de cette ZAC.

Je souhaitais simplement prendre la parole pour exprimer mon regret sur ce point.

Merci à vous.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur COHADE.

Monsieur LESUEUR, souhaitez répondre ou voulez-vous que je le fasse ?

M. LESUEUR.- On peut simplement dire que quand nous avons découvert ce projet de ZAC et les travaux de la mission entrée Est, on a mis environ six mois à comprendre ce qui se passait et comment cela avançait. On a découvert quelque chose qui était à l'arrêt et complètement amorphe et il a fallu, avec Jean-Luc GIRAULT, Monsieur le Maire, et même la Ville de Lyon, reprendre beaucoup de choses pour comprendre où on en était. Il est certain que la situation du COVID et les possibilités de relogement des habitants ont considérablement ralenti, apparemment, le départ de cette ZAC. Mais sachez que nous avons pris le problème à bras-le-corps et que l'on a trouvé une situation qui était véritablement compliquée.

Merci.

M. LE MAIRE.- Prenons toutes les questions, et je ferai une réponse globale ensuite.

Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR- Merci Monsieur le Maire.

J'avoue que c'est l'intervention de Monsieur l'Adjoint à

l'Urbanisme qui m'a fait intervenir.

Vous n'avez vraiment peur de rien. Réellement, il n'y a aucune pudeur ni aucune humilité dans vos propos. Dire que c'était à l'arrêt, alors que le projet était fixé, le montage ANRU régional bouclé, que les financements étaient là. Ce projet, effectivement, a été arrêté, mais le COVID est passé par là, et vous avez eu la décence de dire « *peut-être que c'est le COVID* ». Mais sincèrement, soyez un peu humble, Monsieur LESUEUR, ayez cette humilité devant un projet de cette envergure, sachant que concrètement, qu'avez-vous fait sur ce projet : vous avez fait des modifications à la marge, excepté une, l'équipement public, qui était l'équipement le plus emblématique du quartier, c'est celui que vous avez décidé de balayer d'un revers de la main. Et vous osez dire qu'on n'a rien compris. Il me semble que vous êtes architecte, donc vous savez lire un plan.

Je trouve que vous n'avez peur de rien, et que quand vous tenez vos propos, vous décrédibilisez l'action des élus et celle des politiques. Ayez au moins la décence de dire qu'en effet le COVID est passé par là et qu'ensuite il y a eu des élections, ce qui a mis un coup d'arrêt. Que les concertations ont été faites, que les montages avec la Métropole et les projets NPRU, on a tout monté ensemble, qu'on a même établi un programme de relogement.

J'avoue que vous avez revu quelque peu les espaces, et je peux reconnaître que vous avez modifié des choses. Vous avez apporté votre touche, mais ne me dites pas qu'il ne s'est rien passé. Vous avez décidé de vous réapproprier le sujet, donc vous avez pris du retard. Mais ayez au moins la décence de dire que pour ce projet, tout de même, vous ne partez pas d'une feuille incompréhensible.

C'est inadmissible d'entendre cela, vous me faites sortir de mes gonds !

M. LESUEUR.- J'en suis content.

M. LE MAIRE.- Monsieur LESUEUR, ce n'est pas le sujet.

Y avait-il d'autres questions, avant que je ne reprenne la parole ?

Monsieur COHADE.

M. COHADE.- Je tiens à rebondir sur le fait que le dossier pouvait être à l'arrêt, mais pour deux raisons.

Le droit électoral s'applique en France et interdit, pratiquement un an avant, de pouvoir faire un certain nombre de concertations et de travaux. Il donc certain que cela ralentit considérablement le fonctionnement et l'avancement des dossiers. Mais ce n'est probablement pas le seul dossier dans ce cas, puisque c'est quelque chose que nous avons relativement l'habitude de voir.

Malheureusement il y a eu, en effet, une petite chose imprévue, qui nous prive de nos libertés, et à ce sujet je reprendrai les propos d'un certain sénateur, selon qui ce ne sont pas les lois qui nous privent de nos libertés, mais plutôt le virus qui circule.

Aussi, vous avez souhaité retravailler le dossier. Nous sommes d'accord, vous avez voulu y apporter votre patte, certaines modifications sont par ailleurs intéressantes, on n'y reviendra pas. Mais je m'inscris dans le propos de Mme BACHA-HIMEUR, vous êtes allé un peu trop loin dans la forme de vos propos.

J'en terminerai ici.

M. LE MAIRE.- Avant de passer au vote, je vous remercie de reconnaître qu'effectivement il y a eu des inflexions et que nous avons souhaité modifier quelques aspects du projet. Que ce soit sur l'application de l'espace public ou sur la circulation, sur l'aménagement des rues, sur les sens unique, sur la logique de « Super bloc » ou sur le fait d'avoir réduit le coefficient de stationnement à 0,7 pour limiter l'impact de la voiture sur le quartier. De tout faire pour empêcher que le quartier soit un quartier

ventouse de stationnement pour des personnes de la périphérie qui viennent s'y garer déjà actuellement pour profiter des transports en commun.

On s'est aussi posé la question de savoir si on détruisait autant d'immeubles, ou si finalement il ne faudrait pas en réhabiliter davantage, puisque vous savez comme moi que quand on détruit du logement social, il faut le reconstituer quelque part, par définition.

Pour autant, Monsieur COHADE, pour ce qui est de l'échéancier indiqué ici, il s'agit d'un échéancier prévisionnel, entre le moment du début des travaux et le moment de fin des travaux. Ce n'est pas, aujourd'hui, un échéancier calé. Vous savez qu'au cours de la rentrée prochaine la destruction du groupe scolaire Pasteur va débuter, et on a bien l'intention de livrer une rentrée scolaire dans un nouveau groupe scolaire sur ce mandat. Ce qui ne veut pas dire que tous les extérieurs seront terminés, en termes d'aménagement. C'est le propre d'une ZAC, qui sera en travaux pendant de longues années.

On a donc bien l'intention de livrer les locaux du groupe scolaire Pasteur sur le mandat et de tout faire pour livrer l'équipement sportif et culturel sur le mandat également. Nous allons attendre d'avoir des calendriers fixes et calés, avec un vrai planning chantier, avec des procédures travaux, des procédures marché, des appels d'offres, etc., pour arriver à vous répondre précisément.

Sur une délibération, il s'agit toujours d'échéanciers très « macro », qui ne donnent pas forcément de dates de livraison fixes des équipements. Je voulais donc vous rassurer sur ce point, et je vous rassure d'autant plus que j'ai personnellement à cœur, avec ma majorité, de pouvoir livrer des équipements sur le mandat, vous vous en doutez bien.

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Monsieur LESUEUR, je vous redonne la parole pour le rapport suivant concernant la modification du PLU-H.

24. Avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat (PLU-H° de la Métropole de Lyon – Direction de l'Aménagement Urbain

M. LESUEUR.- Mesdames et Messieurs.

Le PLU-H n'est pas uniquement le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Lyon, mais celui de l'ensemble de la Métropole.

La révision générale du PLU-H a été approuvée par délibération du conseil de la métropole en mai 2019. Ce nouveau PLU-H représente une montagne de documents (l'équivalent de huit très gros cartons d'archives), que peu de personnes ont lus entièrement.

Les deux tiers sont une analyse et un état des lieux très pointus des territoires de la métropole ; environnement, nature, bâti, forme urbaine, voirie, industrie, tout est répertorié et analysé, secteur par secteur. Le territoire est découpé, analysé, sondé, ausculté et répertorié.

Le tiers restant de ce PLU-H concerne les règles de base de l'urbanisme appliqué, c'est la partie qui définit le devenir urbain et architectural de la métropole. C'est donc bien une interprétation politique du devenir du territoire.

Nous avons donc hérité de la vision du développement urbain de l'ancienne majorité. Elle n'est pas foncièrement mauvaise, mais elle ne répond pas exactement à nos valeurs ni à celles des électeurs qui nous ont demandé un changement.

C'est pourquoi la Métropole, dans un large processus de concertation et d'explication, a élaboré la modification n°3 du PLU-H. J'insiste bien sur le fait que cette modification a fait l'objet de discussions, d'échanges et de retours importants avec les citoyens. De nombreuses

réunions en visioconférence, secteur par secteur, ont réuni des centaines de personnes afin d'expliquer les orientations et de récolter les remarques et commentaires.

Ces modifications montrent notre volonté politique, avec des objectifs clairs, qui sont les suivants :

- ✓ Aller vers une organisation urbaine et des mobilités plus économes d'espace et d'énergie, limitant les gaz à effet de serre ;
- ✓ Développer l'offre de logements à prix abordables, selon un principe de mixité sociale ;
- ✓ Améliorer la qualité du parc de logements et du cadre de vie ;
- ✓ Garantir l'accès au logement à toutes les étapes de la vie ;
- ✓ Favoriser le maintien et le développement des activités économiques et diversifiées dans la ville ;
- ✓ Organiser un développement commercial équilibré et durable ;
- ✓ Accompagner et valoriser l'activité agricole périurbaine.

Je ne sais pas vous, personnellement cela me rappelle le thème de la campagne électorale, lorsque je vous disais que le PLU-H est la traduction du développement urbain que notre politique doit donner à notre territoire.

La politique, c'est la gestion de la cité, la modification n° 3 du PLU-H est celle qui va permettre de mettre en œuvre cette politique pour la métropole et la ville de demain. Ce ne sont que les grandes lignes et les premières étapes, nous irons encore plus loin.

Pour la Ville de Lyon, la modification complète le PLU-H sur :

- La politique de l'habitat et ses outils ;

- Pour les secteurs de mixité sociale (SMS), abaissement des seuils d'exigence du logement social de 1 000 à 800 m², voire 500 m² selon les arrondissements ;
- Les pourcentages de SDP, demandés pour le logement social dans chaque opération, sont augmentés, passant à 30, 35, 40 ou 45 %, selon les arrondissements ;
- La liste des réservations pour le logement social est renforcée ;
- Le Bail Réel Solidaire (BRS) est introduit dans la réglementation ;
- Le règlement écrit de la construction apporte :
 - Un abaissement des normes pour le stationnement automobile ;
 - Une augmentation des surfaces demandées pour le stationnement vélo en rez-de-chaussée et de plain-pied ;
 - Une augmentation des coefficients de pleine terre de 5, 10 ou 15 % ;
 - Une meilleure prise en compte globale du paysage ou du végétal dans les constructions ;
 - Une généralisation de l'autorisation de l'agriculture urbaine ;
 - Une introduction de la notion de végétalisation intensive dans les opérations, dont la notion de substrat fertile et profondeur minimale de 40 cm pour les aménagements de dalles de toiture de terrasses ;
 - Une priorisation donnée au recours aux matériaux renouvelables, biosourcés, sains et recyclables, ainsi qu'au réemploi des matériaux issus de la démolition ;

- Les prescriptions graphiques évoluent également :
 - Pour la préservation et la valorisation paysagère, avec près de 4 hectares supplémentaires qui seront protégés grâce aux EVV et aux EBC, et une évolution du zonage pour une protection accrue des espaces non bâtis ;
 - Pour la préservation des formes urbaines et architecturales ;
 - Pour le développement des cheminements en mode doux ;
 - Pour favoriser la mise en œuvre d'opération d'aménagement, avec 9 OAP.
- Ces prescriptions graphiques évoluent également pour la valorisation économique et commerciale :
 - Dans le cadre de la future réalisation d'équipements publics, la ville inscrit 12 emplacements réservés, dont quatre réservés aux groupes scolaires, dont 5 400 m² au 116 rue bataille et 5 200 m² à l'angle avenue Paul Santy/rue Paul Thenard pour le 8^e arrondissement ;
 - Cinq localisations préférentielles pour les équipements de petite enfance, prévus en rez-de-chaussée d'immeubles ;
 - Un emplacement réservé pour extension d'un équipement sportif ;
 - Deux emplacements réservés aux localisations préférentielles pour espace vert, dont le site ex-Givaudan dans le 8^e.

Vous me direz que c'est déjà beaucoup, mais la Ville de Lyon désire aller encore plus loin. Au vu de ces éléments, et afin de compléter le contenu de la procédure, au regard notamment de l'adaptation des outils aux différents projets, la Ville de Lyon souhaite exprimer les demandes

complémentaires suivantes, afin d'intégrer ces éléments à la modification :

- ✓ Abaisser le seuil de déclenchement des secteurs de mixité sociale ;
- ✓ Donner de nouvelles orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ;
- ✓ Préciser certaines prescriptions graphiques et préciser encore le règlement écrit des toitures-terrasses végétalisées et des locaux vélos au rez-de-chaussée.

Le lancement de la procédure de la modification n°3 du PLU-H par l'arrêté du président de la Métropole, qui doit être pris prochainement, définit les modalités de réalisation de l'enquête publique qui aura lieu entre le 28 février et le 5 avril 2022. Le dossier d'enquête publique comprend un rapport de présentation, le règlement modifié, le programme d'orientation et d'action de l'habitat modifié, un fascicule des changements apportés pour chaque commune, un exposé des motifs de changement apporté ainsi que les éléments avant et après modification pour chaque point.

L'ensemble sera mis à la disposition du public à la Métropole, dans les mairies d'arrondissement et dans les locaux de la Direction de l'Aménagement Urbain de la Ville de Lyon. Le dossier est consultable également sur le site internet de la Métropole.

Les observations du public seront consignées sur un registre dédié et feront l'objet d'un avis de la part du Commissaire enquêteur.

C'est dans ce cadre que la Ville de Lyon souhaite donner un avis favorable, sous réserve de prise en compte des demandes formulées ci-avant sur ce projet.

Cet avis sera également joint aux avis des autres personnes publiques, au dossier d'enquête publique, avant approbation de la modification n°3 du PLU-H par la Métropole, prévu au dernier trimestre 2022.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter la présente délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame BACHA-HIMEUR, Monsieur COHADE ensuite.

Mme BACHA-HIMEUR.- Merci Monsieur le Maire, merci Monsieur l'Adjoint.

En effet, le PLU-H a eu le mérite de sortir. Il n'est pas parfait, mais il a tout de même un peu révolutionné l'ancien PLU.

Déjà, on a intégré la notion d'habitat et d'espace vert, ainsi que de coefficient de pleine terre et, en effet, les améliorations que vous y avez apportées sont louables.

J'avais cependant quelques questions à vous poser.

Nous avons, justement, un emplacement réservé. Vous avez noté, dans la modification n°3 du PLU-H, un emplacement réservé sur le site ex-Givaudan, qui a été dépollué par Nexity. La question que je me pose, vous allez me dire que je fais une obsession sur les équipements scolaires, mais nous l'avons réservé pour un collège et un équipement sportif, en conservant 5 000 m² d'espace vert. De fait, à la lecture du PLUH et de cette modification n°3, on voit que 100 % de cet espace est réservé à de l'espace vert.

J'ai donc deux questions : *quid* de cet espace, si ce n'est qu'un espace vert ? Ou avez-vous prévu d'y réaliser un autre aménagement, et d'accompagner nos enfants qui grandissent au collège. Vous me direz que c'est la compétence de la Métropole, mais le PLU-H est également de sa compétence, je me permets donc d'en parler maintenant, parce que dans le cadre du PLU-H et de la modification, s'il y avait eu un emplacement réservé dans notre arrondissement, on le verrait à ce moment-là. Je me permets donc d'en parler et de ne pas être hors sujet sur ce rapport.

Pour terminer, vous parlez de « *projet phare* » pour l'arrondissement. Je m'excuse, mais hormis le fait d'avoir cité l'avenue des Frères Lumière, je ne vois aucun autre projet phare sur le PLU-H.

Voilà mes questions, j'attends des réponses. Si vous n'avez pas la réponse tout de suite, je peux attendre le prochain conseil et j'espère en avoir surtout sur la partie collège, parce qu'il y a urgence.

M. LE MAIRE.- Monsieur COHADE.

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le PLU-H est un document de planification urbaine qui encadre l'ensemble des orientations en matière de développement de la Ville, de l'Arrondissement et de la Métropole. Et par, là-même, il engage la collectivité sur un certain nombre d'années.

Le PLU actuel, le PLU « opposable » comme on le dit, porté par nos anciens collègues Michel Le FAOU et le regretté Richard LLUNG, avait, dans une large concertation, trouvé un certain équilibre dans ce PLU-H actuel.

Or, on note, dans cette modification que vous prenez à travers un seul prisme, que cet équilibre risque d'être mis à mal, et cela nous inquiète.

Je n'entrerai pas dans le détail global du PLU-H, car nous n'en avons pas forcément le temps, mais surtout, le vrai lieu de débat pour cette révision du PLU-H doit rester le conseil de la Métropole, en espérant que son actuel président ne nous privera pas du débat (c'est notre parenthèse au passage).

Je soulignerai que cette modification risque d'aller à l'encontre, voire à l'opposé, des intentions recherchées. Je m'explique.

Vouloir plus de logements sociaux, tout en diminuant les capacités de construction de logements, c'est mettre en péril la construction de logements abordables.

Moins de construction de logements, c'est créer de la rareté, donc renchérir sur les prix, alors qu'elle dit publiquement vouloir limiter les loyers.

Moins de construction de logements, c'est freiner la jeunesse dans son émancipation, car c'est elle qui a le plus besoin de cohabiter. Et je ne parle pas de logements étudiants, qui ne semblent pas non plus être une priorité.

Moins de construction de logements abordables en métropole, c'est rejeter des foyers dans le périurbain et dans la ruralité, donc augmenter l'artificialisation des sols dans les espaces périphériques, certes lointains.

Moins de constructions vouées à l'économie, c'est aller à l'encontre du besoin de centralité pour limiter les déplacements, donc générer de nouveaux déplacements.

Je dirais que ce nouveau PLU-H va à l'encontre des enjeux que vous portez et ainsi, pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur cette délibération.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur COHADE. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Non*).

Nous ne manquerons pas de vous livrer, le moment venu, nos intentions sur le site de Givaudan.

Monsieur LESUEUR, voulez-vous répondre à M. COHADE sur la question globale de la diminution de la construction de logements et des logements sociaux ?

M. LESUEUR.- La construction de logements sociaux est l'un des objectifs de notre majorité, je ne comprends donc pas pourquoi vous nous attaquez sur ce point.

Concernant les logements étudiants, actuellement nous freinons les promoteurs parce que c'est à peu près la seule chose qu'ils veulent construire actuellement. En effet, cela leur permet d'avoir des investisseurs immédiats, on essaie donc d'orienter ces promoteurs vers du logement. Même dans le quartier Monplaisir, j'ai eu le cas dernièrement d'un résidu de terrain, au sujet duquel il était question de réaliser 40 logements étudiants alors qu'il n'y a aucune raison particulière de faire des logements étudiants à cet endroit.

Je suis d'accord avec vous, on manque de logements sociaux, on manque de logements classiques, de logements étudiants, on manque de tout et il faut vraiment que l'on s'y mette, tous.

Je ne dis pas que cela n'était pas fait avant, mais on a eu des périodes d'élections, des périodes de COVID, des périodes d'augmentation de prix, qui font que le bâtiment ne repart pas aussi vite que l'on voudrait.

M. LE MAIRE.- Essayons de ne pas faire un débat trop long sur le sujet, même s'il est nécessaire.

Mme BACHA-HIMEUR, je vous passe la parole, ensuite ce sera au tour de Monsieur COHADE qui l'a demandée également.

Mme BACHA-HIMEUR.- Très rapidement, pour dire qu'on ne manque pas de logements sociaux dans le 8^e arrondissement, mais qu'il en manque à l'échelle de la ville, et je vous rejoins. Dans le 8^e on n'en manque pas. D'ailleurs, la modification du PLU le prouve bien, puisqu'on n'a pas diminué le taux de SMS dans le 8^e. Parce que, justement, on avait évidemment mis des SMS à zéro et prévu cet équilibre puisqu'on est même excédentaires en matière de logements sociaux dans le 8^e, puisqu'encore une fois je ramène cela à l'échelle de l'arrondissement.

Pour les logements étudiants, nous n'en manquons pas non plus dans le 8^e. Nous sommes l'arrondissement qui est le plus pourvu de logements étudiants également. Je pense donc que si on ramène à l'échelle du 8^e, regardez vos modifications, il n'y a absolument pas grand-chose de

modifié dans le PLU-H, mis à part les modes doux, les matériaux de construction et les toits-terrasse. En réalité, c'est la politique de la Ville, et nous nous abstenons également pour cela, c'était une explication de vote, Monsieur le Maire.

Ce ne sont pas les modifications faites dans l'arrondissement, ce sont les modifications faites à l'échelle de la Ville.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur COHADE, puis M. LEVY qui a demandé la parole également.

M. COHADE.- Je souhaite revenir sur le point qui me fait réagir, qui est la diminution des capacités de construction. En diminuant ces capacités de construction, forcément on risque d'enclencher ensuite en cascade tous les effets que je citais précédemment, et que je ne reciterai pas.

C'est ce point, je pense, Monsieur LESUEUR, le point de départ, mais vous ne l'aviez peut-être pas entendu comme cela dans ma première intervention.

Je tenais à préciser ce point à nouveau.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur COHADE.

La parole est à Monsieur LEVY.

M. LEVY.- On n'a pas eu les éléments de réponse concernant le collège. La situation au collège Longchambon est difficile, Alice Guy est déjà plein.

M. LE MAIRE.- Si vous pouviez éviter de me dresser le tableau des collèges, mais je vais vous répondre sur le collège.

M. LEVY.- La situation au sein de nos collèges n'est pas satisfaisante, nous voudrions donc savoir quel est l'emplacement réservé pour la construction d'un nouveau collège ?

Merci.

M. LE MAIRE.- Ce que je veux vous dire, si vous me permettez, Monsieur LESUEUR, d'apporter un complément de réponse, c'est qu'on n'arrête pas de construire. Promenez-vous dans le 8^e arrondissement et regardez le nombre de grues qu'il y a partout, on n'arrête pas de construire.

Certes, on a aussi bougé les SMS sur les logements sociaux, et le 8^e arrondissement comprend, certes, une grosse part des logements sociaux de la Ville, puisqu'on est à 36 %. Malheureusement très mal répartis sur l'arrondissement, vous en conviendrez, puisque certains quartiers ne possèdent pas de logements sociaux, et d'autres en comprennent très peu. De fait, on a sanctuarisé au niveau de certains quartiers où il n'y aura plus de construction de logements sociaux, de sorte à ne pas dépasser un certain seuil.

En revanche, on a ouvert les SMS et placé des flèches sur d'autres quartiers, où l'on pouvait encore développer une mixité sociale et construire des logements sociaux. Car, malgré tout, au regard de la Ville dans sa globalité, les capacités à construire ne sont pas les mêmes entre le 1^{er} arrondissement et le 8^e, par exemple, puisque les réserves foncières ne sont pas du tout de même nature. Ou encore le 7^e, qui va donner aussi une part significative : regardez dans le 7^e le nombre de chantiers qu'il y a un peu partout.

La Ville continue donc de construire, il est important de le dire.

On a toujours besoin, aussi, de logements étudiants même si, je suis d'accord, on en a 18 000 dans le 8^e arrondissement, donc un certain nombre. Mais nous sommes également un arrondissement qui n'a pas loin de 90 000 habitants, ce qui, pour la Ville, représente une population significative.

Sur le besoin de collège, je partage avec vous, et nous partageons avec vous, le fait que nous aurons besoin d'un collège sur le

prochain mandat. Le conseil métropolitain n'a pas défini la construction d'un collège sur notre territoire sur ce mandat, mais tout comme pour notre ville voisine, puisque j'en ai parlé avec la maire de Vénissieux il y a peu, qui a également besoin d'un collège. Nous savons que nous sommes dans des secteurs dont les évolutions de population nécessitent la création d'un collège, cela fait partie des réflexions en cours, notamment sur ce que l'on va réserver comme localisation dans le prochain mandat, que ce soit nous ou quelqu'un d'autre, peu importe. Dans tous les cas, il faut bien que l'on anticipe un tènement qui puisse accueillir un collège.

Les réflexions sont lancées sur le sujet, je ne vous dirai pas ce soir où l'on place ces réflexions, mais dès qu'on aura avancé sur la question je m'engage à revenir vers vous et à vous tenir informés.

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Le groupe Pour Lyon*).

Adopté à la majorité, je vous en remercie.

Nous abordons le dernier volet du conseil, « Économie et Voirie ». Monsieur Hubert BÉCART, vous avez la parole pour la délibération 3357 liée à l'extension de l'éclairage public par détection.

25. Lancement de l'opération n°60026865 « éclairage public par détection – Poursuite du déploiement » à Lyon 4^e, 8^e et 9^e arrondissements et affectation d'une partie de l'AP N°2020-1, programme 00013 - Direction de l'Éclairage Urbain

M. BÉCART.- Merci Monsieur le Maire.

Voyez-vous ma présentation ?

M. LE MAIRE.- Elle avait disparu, mais elle est revenue.

M. BÉCART.- Cette délibération porte sur la poursuite de la modernisation de notre éclairage public municipal grâce au système que

vous connaissez, de détection et de gradation.

Deux zones sont cette fois concernées : le quartier de Transvaal, compris entre le boulevard Jean XXIII et le boulevard Ambroise Paré, et Mermoz Sud, Monplaisir et la Plaine, entre l'avenue Jean Mermoz et l'avenue Paul Santy. Cela représente tout de même 1 033 nouveaux points lumineux dans le 8^e, lampadaires ou appliques murales, pour une économie d'énergie de l'ordre de 70 %, soit environ 387 000 € par an d'économie de frais de fonctionnement.

Cet éclairage est également moins nuisible pour la biodiversité puisque les oiseaux et insectes nocturnes, vous le savez, s'orientent en fonction de la lumière, de la lune et des étoiles. Ces lumières excessives repoussent aussi de petits mammifères, comme les chauves-souris, qui jouent un rôle régulateur dans la lutte contre certains nuisibles, les moustiques par exemple.

Je vous propose donc de poursuivre cette extension de l'éclairage public par détection et par gradation, et d'approuver la présente délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Mme COUDER.- Monsieur le Maire ?

M. LEVY.- Abstention, abstention s'il vous plaît, Monsieur le Maire.

Mme COUDER.- Monsieur le Maire, excusez-moi, j'aimerais intervenir.

M. LE MAIRE.- Allez-y Madame COUDER, je reprendrai donc le vote après votre intervention.

Mme COUDER.- Je vous remercie.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, Mesdames et Messieurs.

Vous soumettez au vote une délibération portant sur l'éclairage urbain. Vous souhaitez équiper une nouvelle zone, de l'avenue Rockefeller à l'avenue Paul Santy, d'un éclairage par détection, en complément du quartier Transvaal et Monplaisir. Mais il nous semble à tous que l'arrondissement et la ville tout entière sont déjà plongés dans la pénombre, de la nuit tombée au petit matin. De nombreux Lyonnais se plaignent de ne plus avoir une bonne visibilité, il est même beaucoup plus dangereux de marcher et de conduire, et ne parlons même pas des cyclistes, que l'on distingue à peine. Soit nous avons tous la vue qui baisse, soit l'éclairage urbain de la ville a bel et bien diminué de façon conséquente.

Qu'en est-il exactement ? Pouvez-vous nous confirmer que le niveau d'éclairage a réellement baissé, et est-il nécessaire de le baisser davantage ?

Merci de nous éclairer sur ce point.

Je rebondis sur un autre point concernant notre sécurité, notamment le travail engagé pour diminuer le nombre d'accidents de personnes sur la voie publique. Nous sommes tous bien d'accord sur le fait que nos quartiers, particulièrement les abords des écoles, doivent être sécurisés. Le nombre de personnes victimes d'accidents de la route doit effectivement diminuer.

Dans ce sens, on vous voit organiser beaucoup de déambulations et autres concertations, pour échanger avec les habitants et recueillir le meilleur diagnostic possible de leurs besoins. Le 30 septembre dernier, à la mairie, vous avez réuni les conseils de quartier de l'arrondissement au sujet de la limitation à 30 km/h en ville. Mme ROCH et M. LESUEUR étaient également présents. Équipés de plans du 8^e et de feutres de couleur, nous avons planché sur comment mieux circuler dans

nos quartiers. À pied, à vélo et en voiture. Les habitants étaient là, aux profils variés, des vélotaffeurs trentenaires, des retraités, des quinquas actifs, des personnes en situation de handicap. Qui dit profil varié dit besoins et propositions variées. Malgré les divergences du début, des accords et des consensus ont été trouvés. Le dialogue était là, c'était un très beau moment de co-construction. Ce jour-là, nous vous avons demandé à quoi serviraient les propositions faites. Réponse unanime : « *elles seront toutes étudiées* ».

Alors, monsieur BÉCART, quelle ne fut pas ma surprise, la semaine dernière, lorsque je vois sur une chaîne de télévision locale le maire de Lyon déclarant qu'à Lyon, ça y est, on allait rouler à 30 km/h partout, excepté sur quelques grands axes, dont le cours Albert Thomas dans le 8^e. À ce jour, et sauf erreur de ma part, ce qui est possible, nous n'avons pas reçu le compte rendu de cette réunion du 30 septembre, alors que vous m'avez assuré, lors du dernier conseil de quartier le 14 décembre, de l'envoyer rapidement.

Monsieur l'adjoint, des concertations pour qui, pourquoi ? Blabla ou réelle construction, que faites-vous donc des propositions faites par les habitants, de leurs idées, voire de leurs rêves ?

Je vous remercie de votre attention en cette heure si tardive.

M. LE MAIRE.- Monsieur BÉCART, souhaitez-vous répondre ?

M. BÉCART.- Sur l'éclairage public, de fait, oui l'intensité de l'éclairage par détection et par gradation est réduite, mais elle est réduite au strict nécessaire pour l'éclairage des usagers, piétons ou automobilistes.

Le principe de cet éclairage, c'est que lorsqu'un véhicule passe, il est détecté et l'intensité augmente. En dehors du passage des véhicules, l'intensité lumineuse est suffisante pour un piéton circulé.

À ce titre, il y a eu des ateliers avec des associations

d'usagers, avec des représentants de personnes malvoyantes, qui ont validé l'intensité de cet éclairage, qui ne pose aucun problème dans les quartiers et les villes où il est déjà massivement déployé depuis plusieurs années. D'ailleurs, on ne vous a pas entendu soulever ce problème dans le précédent mandat, où il avait déjà été déployé, dans des quartiers du 5^e arrondissement.

De fait, il n'y *a priori* pas de problèmes de sécurité publique causés par cet éclairage, qui permet en outre des économies, je vous l'ai dit, considérables de frais de fonctionnement et de pollution lumineuse.

En revanche, il peut y avoir un ressenti différent de la rue, de l'éclairage et également, occasionnellement, un manque de points lumineux. Mais c'est un autre problème, qui n'est pas lié à cette modernisation de l'éclairage, mais uniquement à l'implantation des points lumineux. Si vous avez des remontées d'habitantes ou d'habitants sur un éventuel manque ou un placement défectueux des points lumineux, n'hésitez pas à me les faire remonter et nous étudierons, pourquoi pas, la création de nouvelles implantations. Car c'est bien la densité des points lumineux qui compte, et non leur intensité.

Pour votre question sur l'atelier Ville 30, je vous fais exactement la même réponse que je vous ai faite la dernière fois, mais vous n'avez peut-être pas écouté. Je vous ai dit que j'allais vous faire un retour une fois que les arbitrages seraient terminés. Or, ils sont encore en cours.

Je vous rappelle que la démarche Ville 30 est menée conjointement avec la Métropole de Lyon. C'est un arrêté de circulation métropolitain qui va acter cette Ville 30, et les discussions sont encore en cours. Mon engagement était le suivant, et je remercie encore une fois les participantes et les participants de cet atelier qui, comme vous le soulignez, étaient très riches et constructifs. Mon engagement était de vous faire un retour sur la base des arbitrages, en expliquant pourquoi les propositions de ces personnes avaient été retenues ou pourquoi elles ne l'avaient pas

été.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*).

Je remets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Groupe Pour Lyon*).

Adopté à la majorité, merci.

Monsieur Hubert BÉCART, je vous laisse la parole pour la délibération 3455 sur le règlement local de publicité.

26. Avis sur le projet de règlement local de publicité de la Métropole de Lyon – Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat

M. BÉCART.- Merci Monsieur le Maire.

Vous devez voir une autre carte s'afficher.

Il s'agit du projet de zonage du règlement local de publicité, sur lequel nous rendons ce soir un avis.

Ce nouveau projet de règlement local de publicité a pour objectif de limiter la publicité extérieure afin d'embellir notre paysage urbain, de valoriser notre patrimoine, ou encore de lutter contre la pollution lumineuse. Un plan de zonage, que vous voyez à l'écran, traduit ce règlement. Il vise à préserver, comme vous pouvez le constater, les centralités de grand Trou, Moulin à Vent, États-Unis, Bachut, Santy, Monplaisir, mais également nos cœurs de quartier, en protégeant les petites rues de dispositifs publicitaires envahissants.

Il s'agit d'un règlement équilibré, largement concerté avec les communes de la Métropole, et qui répond à notre ambition de réduction de la publicité extérieure et d'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens.

Je vous propose donc d'émettre un avis favorable sur ce projet de RLP.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur BÉCART.

Y a-t-il d'autres questions ou interventions ? (*Non*).

Est-ce que M. GUELPA-BONARO nous a rejoints ?

M. BÉCART.- C'était ma question, j'ai l'impression qu'il est empêché. Non, il est là.

M. GUELPA-BONARO.- Bonjour, est-ce que vous m'entendez ?

M. LE MAIRE.- Je vous entends Monsieur GUELPA-BONARO.

En tant que Vice-président en charge du sujet à la Métropole aviez-vous quelques précisions à nous donner ?

M. GUELPA-BONARO.- Bonsoir à toutes et à tous.

J'ai dû vivre un conseil d'arrondissement en pointillés, et je m'en excuse. Je vous souhaite la bonne année, à tous celles et ceux que je n'ai pas encore vus.

J'envisageais de répondre aux questions éventuelles, mais il n'y en a pas, le sujet est donc très clair et j'en suis très satisfait.

Je souhaite également rappeler ce que Monsieur l'Adjoint a dit, c'est-à-dire que c'est un travail de longue haleine, démarré dès la fin de l'année 2017, avec une longue concertation qui s'est établie. Le projet qui vous est présenté ce soir a été basé sur la concertation menée entre 2018 et 2019 avec le grand public, les professionnels et les associations. Ce RLP est également le fruit d'un travail de concertation et de co-création avec l'ensemble des maires de la Métropole de Lyon.

C'est un projet équilibré, certains d'entre nous auraient même souhaité aller plus loin, d'autres moins loin. Il faut savoir poser le crayon à un moment donné et je suis ravi, honnêtement, de ce résultat. J'ai hâte qu'on arrive à ce vote du RLP puisqu'il est démarré depuis 2017, et on arrivera au bout fin 2022, c'est donc très long, mais ce sera un beau projet

qui, je l'espère, inspirera d'autres communes et collectivités.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur GUELPA-BONARO.

Y a-t-il d'autres remarques ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à la l'unanimité, je vous remercie.

Nous passons à la délibération 3077, Madame ROCH, concernant les modalités de rémunération des agents participant aux scrutins électoraux.

27. Modalités de rémunération des agents participant aux scrutins électoraux – Service des Mairies d'Arrondissement

Mme ROCH.- Cette délibération d'ordre technique permet de fixer la rémunération des 700 agents environ qui seront en charge de la tenue des quatre tours des élections qui auront lieu en 2022. Ce travail supplémentaire est rémunéré selon des grilles en lien avec les différentes catégories professionnelles. Il est également possible de faire appel à des agents externes à la Ville de Lyon, agents du CCAS ou agents retraités, une grille de rémunération leur est également appliquée.

Il est à noter que ces grilles de rémunération valorisent notamment les missions des agents qui interviennent directement dans la préparation matérielle des scrutins dans les arrondissements, notamment les missions de centralisation, dont les forfaits ont été relevés pour s'aligner sur la coordination faite en central.

Ainsi, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de valider ces dispositions en adoptant cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Madame BACHA-HIMEUR.

M. LE MAIRE.- Je ne serai pas longue, Monsieur le Maire, j'ai simplement une petite pensée pour nos agents fonctionnaires de la Ville et autres, d'ailleurs, qui font un travail formidable pendant ces élections, qui donnent beaucoup de leur personne au cours de ces dimanches électoraux, et qui accompagnent tous les bénévoles, les élus et autres participants à la tenue de ces bureaux de vote.

Je voulais, qui plus est dans ce contexte perturbé, avec des conditions sanitaires quelque peu compliquées, m'associer à vous pour que l'on puisse les saluer et les remercier pour le travail formidable qu'ils font pendant ces périodes difficiles.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Nous nous associons tous, bien entendu, à ces remerciements.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à la l'unanimité, merci.

Sur la dernière délibération, en tant qu'administrateur de l'institut Lumière, au même titre que Mme ROCH, je dois me déporter. Je passe donc la présidence de ce conseil à M. Patric ODIARD, qui va vous présenter cette délibération.

Monsieur ODIARD, c'est à vous.

28. Attribution de subventions à divers organismes – Exercice 2022 – Approbation d'une convention d'application type aux conventions- cadres pour les subventions de fonctionnement – Direction des Finances

M. ODIARD.- Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

La délibération 3466, attribution de subventions à divers organismes pour l'exercice 2022, est une délibération dite de « subvention

individualisée », qui regroupe toutes les subventions connues au moment de la constitution du budget. L'attribution des subventions doit donner lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Dans un souci de lisibilité, la Ville de Lyon a choisi de faire approuver par délibération distincte du budget l'ensemble des subventions dont le bénéficiaire et le montant sont connus au moment de l'adoption dudit budget, la plupart d'entre elles faisant l'objet de conditions d'octroi.

Pour les associations ayant signé une convention pluriannuelle avec la Ville, il nous est proposé également d'approuver un modèle général de convention d'application financière aux conventions-cadres pluriannuelles, pour l'exercice 2022. Ces conventions s'appliquent uniquement aux subventions de fonctionnement général et devront être signées entre les différentes parties, pour autoriser le mandatement de la subvention relative à l'exercice 2022.

Notre conseil d'arrondissement est consulté sur le montant des subventions que le conseil municipal se propose d'allouer aux associations dont l'activité s'exerce dans le seul arrondissement, ou au profit des seuls habitants de l'arrondissement, quel que soit le siège de ces associations.

Les montants attribués dans cette délibération ne représentent qu'une partie des crédits de subvention inscrits au budget prévisionnel 2022. Dans le détail, le montant des subventions de fonctionnement aux personnes privées inscrit au budget prévisionnel 2022 est de 77,2 M€, tandis que le montant des subventions attribuées à ces structures, dans cette délibération, est de 14,3 M€, ce qui représente moins de 19 % de l'ensemble des crédits prévus au budget prévisionnel.

Le montant des subventions de fonctionnement aux personnels de droit public prévu au BP 2022 est de 15,4 M€, dont 13,6 M€ alloués au CCAS. Le montant alloué dans cette délibération est de 14,6 M€, soit 94,7 %.

Quant aux subventions d'équipement, le montant prévu au budget prévisionnel 2022 est de 28,4 M€, et le montant présenté dans cette délibération est de 1,8 M€, soit un peu plus de 6 % du montant total de ces subventions.

Le solde des crédits est prévu sous forme d'enveloppes, qui sont réparties et affectées aux différents bénéficiaires au cours de l'exercice, et feront l'objet de délibérations spécifiques.

Il convient de souligner une hausse notable de la somme de subventions du CCAS, de 12,6 M€ à 13,6 M€, car les activités de gérontologie sont en fort déficit, avec un taux de remplissage des établissements qui ne revient pas au niveau d'avant COVID et des charges de personnel qui augmentent beaucoup, notamment du fait du recours nécessaire à l'intérim.

Pour le 8^e arrondissement, je soulignerai les subventions suivantes :

- ✓ Musée Urbain Tony Garnier, avec 5 000 € pour la rénovation des murs peints, mais aussi pour leur fonctionnement général ;
- ✓ La Compagnie des Trois Huit, dont la subvention augmente, passant de 150 000 € à 195 000 € ;
- ✓ L'Institut Lumière, dont la subvention passe de 550 000 € à 700 000 € ;
- ✓ La Maison de la Danse, dont la subvention est stable à 965 000 € ;
- ✓ Tout comme le Musée Urbain Tony GARNIER, avec 90 000 €.

Pour l'ensemble de la Ville, je tiens à souligner l'augmentation de la subvention destinée aux interventions dans les écoles primaires, par le Conservatoire Régional de Lyon, qui passe de 892 000 € à 1 M€, seuil symbolique, marquant une augmentation de 12 % de la participation de la

Ville à destination des élèves de nos écoles.

À cette occasion, je soulignerai la qualité du travail effectué par les intervenants en milieu scolaire du CRR, et celle des productions artistiques qui résultent du travail conduit avec les élèves, en partenariat avec les équipes enseignantes.

Comme elle l'a souligné lors du dernier Comité syndical, au sein duquel j'ai eu l'honneur de siéger à ses côtés, notre collègue et adjointe à la culture Nathalie PERRIN-GILBERT inscrit ainsi l'orientation future de cet établissement en direction des élèves de nos écoles, à travers les différents dispositifs que nous connaissons et d'autres qui verront le jour dans les prochaines années.

Je vous remercie donc d'adopter cette délibération, je vous en remercie.

Y a-t-il des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

Mme BAPTISTE.- J'aurais aimé prendre la parole sur la délibération qu'a présentée Mme ROCH concernant les élections. Si c'est toujours possible, bien évidemment, très rapidement.

M. ODIARD.- Je repasse la présidence à Monsieur le Maire qui vient d'arriver.

M. LE MAIRE.- J'ai demandé qui voulait prendre la parole.

Mme BAPTISTE.- J'avais levé la main, mais vous ne m'avez pas vue, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Allez-y, quoi qu'il en soit cela ne change rien au vote qui est passé, on ne le refera pas.

Mme BAPTISTE.- Je sais très bien, et je m'excuse de la

situation, mais comme il était prévu que je prenne la parole, je vous remercie Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers habitantes et habitants du 8^e arrondissement.

Tout d'abord, le groupe Lyon en Commun tient à remercier les nombreux agents municipaux qui se sont déplacés lors des derniers scrutins, malgré les conditions sanitaires que nous rencontrons depuis 2020.

Nous sommes heureux de savoir qu'ils seront de nouveau fortement mobilisés, rappelons que l'année qui s'ouvre devant nous sera dense d'un point de vue électoral.

C'est grâce à eux, ainsi qu'aux citoyens bénévoles, que les élections peuvent se dérouler sans encombre tout en respectant le protocole sanitaire.

Nous travaillons pour l'amélioration des conditions de vie des agents, notamment grâce à l'action de Laurent BOSETTI qui, en mairie centrale, a permis un gain important des acquis sociaux de nos agents, afin qu'ils puissent travailler dans de meilleures conditions : revalorisation des salaires, mutuelles santé plus abordables, etc.

Concernant cette délibération, qui est passée et qui a été adoptée, elle permet un rééquilibrage des rémunérations lors de la tenue des scrutins. C'est donc une avancée sociale, chère aux valeurs de Lyon en Commun.

Bien évidemment, nous avons voté en faveur de cette délibération, et je vous remercie pour cette écoute tardive.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup Madame VALLA.

29. Question écrite n°1 : question au Maire de Lyon sur les enjeux relatifs aux évolutions à venir de l'espace public dans le 8^e

M. LE MAIRE.- Notre dernier rapport interne n°1 de ce conseil concerne la question écrite au Maire de Lyon lors du prochain conseil municipal, dont je vous donne lecture :

« Monsieur le Maire,

La transformation de Lyon est une ambition forte de notre mandat : végétaliser la ville, apaiser et rééquilibrer l'espace public, redonner la place aux piétons, sécuriser les déplacements des mobilités douces sont des enjeux prioritaires, que nous relevons avec volontarisme.

C'est dans ce cadre ambitieux que le 8^e arrondissement poursuit sa lutte. Deux exemples emblématiques de cet engagement seront lancés.

Cette année 2022 verra ainsi le lancement de la concertation sur deux projets majeurs du mandat.

D'une part, sur le devenir de la place du Bachut devant la Maison de la Danse, en englobant le parvis de la mairie et le carrefour du Bachut. Ce projet donnera lieu à une concertation, afin de revoir la configuration de ce carrefour extrêmement pollué de cinq rues. Également, de fortement végétaliser la place du Bachut, et à terme le parvis de la mairie, pour construire un nouveau cœur de quartier, agréable à vivre.

D'autre part, évidemment, nous démarrons cette année l'un des projets phares de notre arrondissement, qui est le réaménagement de l'avenue des Frères Lumière, incluant la place Ambroise Courtois et la rue du 1er Film, dont chacun s'accorde à dire qu'elle ne fait pas honneur à son illustre passé. Ce projet, piloté par la Métropole de Lyon aux côtés de la Ville, va également donner lieu, dès le mois de février, à une large concertation avec l'ensemble des acteurs du quartier et des habitants. Je sais l'attente forte et nous serons extrêmement attentifs à la bonne place

des habitants et des habitantes, ainsi que des acteurs des territoires, dans ces différentes concertations.

Monsieur le Maire, nous sommes toutes et tous ici heureux de l'évolution de ce quartier, pouvez-vous ici tracer les points principaux des enjeux de ces évolutions de l'espace public dans notre arrondissement ? »

Avez-vous des remarques ?

Je soumetts cette question aux voix, qui est pour ? (*Personne*).
Qui est contre ? (*Personne*).

Elle sera donc posée lors ... Monsieur COHADE.

M. COHADE.- Concernant l'avenue Jean Mermoz et le secteur de la place du Bachut. On en parle souvent comme l'un des points les plus pollués de notre arrondissement, mais il est concerné par deux types de pollutions. Vous avez davantage à l'esprit la pollution de type particules, mais il en existe une autre, qui est la pollution sonore. D'ailleurs, juste en face de la mairie se trouve un capteur qui mesure justement ce niveau de pollution sonore. Il serait bien, dans l'ensemble des réflexions que vous menez autour de ce point et de cette concertation, et je pense qu'on peut l'élargir davantage, sur toutes ces questions de voirie, de bien intégrer cette question de la pollution sonore, parce que c'est aussi un point que les habitants nous font remonter régulièrement. C'est le petit caillou dans la chaussure, je vous invite donc à prendre le sujet à bras-le-corps et à l'intégrer dans toutes les futures études d'aménagement sur notre arrondissement, notamment dans le cadre de feu le REV puisqu'entre les élections et la déclinaison de votre Plan de mandat, le REV a été perdu et est passé par les voies lyonnaises. Pensez donc à l'intégrer également dans ces réflexions.

Merci.

M. LE MAIRE.- Je vais vous répondre, mais avant cela M. LEVY a demandé la parole.

M. LEVY.- Brièvement, compte tenu de l'heure tardive.

Sur la question de la concertation, on espère que ce n'est pas simplement un effet de manche, notamment pour tout ce qui concerne le secteur de l'avenue des Frères Lumière. Il y a déjà eu une réunion en mairie, de laquelle nous n'avons toujours pas eu le compte rendu, on ne sait pas ce qui s'y est dit. Des associations du quartier ont été consultées par un bureau d'étude, qui aurait été mandaté par la Métropole, ou autres, tout cela n'est pas très transparent. On ne sait pas où vous voulez en venir. Vous allez nous dire que le projet va être co-construit, etc., on a bien le sentiment qu'il n'en est rien.

On souhaite véritablement que toutes les questions soient abordées, y compris celles qu'on a abordées au début du conseil d'arrondissement, celles de la vidéoprotection, mais que l'on soit véritablement sur quelque chose de travaillé, avec tout le monde, et avec tous les élus de l'arrondissement, majorité et opposition.

Vous posez la question au maire de Lyon, je pense que vous avez déjà la réponse, mais c'est l'exercice qui veut cela. Mais n'oubliez pas d'associer dans de bonnes conditions les habitants, et pas uniquement certains lobbies.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Monsieur COHADE, je partage à 100 % votre observation. Elle est tout à fait pertinente sur la question sonore. Pour le vivre au quotidien dans mon bureau, je peux même vous dire que ce qui génère la plus grande pollution sonore quotidiennement dans ce carrefour c'est la circulation des deux roues motorisés, qui atteignent des niveaux sonores qui sont au-delà de l'acceptable. De ce fait, je ne peux que regretter la décision du gouvernement d'avoir reporté après les échéances électorales le contrôle technique des deux roues.

Mais nous veillerons particulièrement à cette question du bruit, vous avez raison.

Quant à la question de M. LEVY, elle relève davantage, en fin de conseil, à un petit procès gratuit et, me semble-t-il, infondé.

M. LEVY.- Ce n'est pas gratuit.

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas l'intention de payer (*rires*).

Vous étiez invité à la concertation en mairie, dont je peux entendre que personne n'a eu connaissance de ce qui s'y était passé. Pour autant, il y a bien eu un compte rendu, qui a été adressé au Comité des fêtes. Je pourrai essayer de retrouver le mail, si je ne l'ai pas effacé, et vous le renvoyer, avec l'ensemble des autres acteurs du quartier qui étaient présents.

M. LEVY.- Je parle des élus de l'opposition, je parle de Mme BACHA-HIMEUR, je parle de Mme COUDER, de M. COHADE, de Mme FERRAFI, des élus de l'opposition, de manière qu'il y ait un travail construit, avec tout le monde, je ne vous parle pas de la vie associative. Nous sommes en conseil d'arrondissement, on pourra parler de la patinoire après, mais nous sommes là pour parler des élus. Je ne parle pas des associations. Je sais que vous avez un peu de mal avec les associations politiquement indépendantes, pourtant c'est le cas.

M. LE MAIRE.- De quelles associations me parlez-vous ?

M. LEVY.- C'est vous qui me parlez d'une association de quartier, moi je parle des élus d'arrondissement, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- On a invité les associations de quartier, justement, à cette première réunion d'information.

M. LEVY.- Tout à fait, mais pas les élus, pas les élus de l'opposition. Or, il y avait des élus de la majorité, qui n'ont rien à y faire et qui n'ont pas de délégation en matière de voirie, or ils étaient présents à cette réunion. C'est très bien que vous les ayez associés, mais je vous

demande également d'associer les élus de votre opposition.

M. LE MAIRE.- La concertation a été conduite à l'initiative de la Métropole, par une structure indépendante. Donc, voyez-vous, nous prenons toutes les précautions nécessaires à ne pas aller polluer la concertation. Moi-même, en tant qu'élus, ne participerai pas au début de cette concertation, de même qu'aucun des élus de l'arrondissement, en tant qu'élus, n'y participera, justement, pour ne pas aller polluer le début de cette concertation. Vous verrez comment cela se passe.

Nous allons nous arrêter ici ce débat et je vais terminer le vote sur cette question.

M. BÉCART.- De quelles associations qui ne seraient pas politiquement indépendantes parlez-vous ? À l'instant, vous avez suggéré que des associations politiquement partisanses auraient participé à cette concertation, pourriez-vous préciser de qui vous parlez ?

M. LEVY.- Je n'ai pas dit qu'il y avait des associations partisanses.

M. BÉCART. Si, vous l'avez suggéré. Vous l'avez dit littéralement, « *vous avez peut-être un peu de mal avec les associations politiquement indépendantes* ». De quelles associations partisanses parlez-vous ?

M. LEVY.- On en parlera dans les questions diverses, mais il y avait des associations politiques qui n'avaient rien à faire là, au marché de Noël place du Bachut, notamment. On développe quand vous voulez.

M. BÉCART. Je pense que les citoyens bénévoles qui sont engagés dans ces associations seront très contents de savoir que vous pensez cela d'eux.

M. LEVY.- Sans aucun problème, Monsieur BÉCART.

M. LE MAIRE.- Je note qu'il n'y a pas d'opposition à cette question, qui sera posée aux maires d'arrondissement lors du conseil

municipal.

L'ordre du jour étant terminé, avez-vous d'autres choses à évoquer ?

Monsieur LEVY, en quelques secondes.

M. LEVY.- En quelques secondes, en effet, on verra.

Pour remercier les bénévoles associatifs, qui se sont engagés dans les animations de notre arrondissement à l'occasion de cette fête de fin d'année. Je pense notamment aux bénévoles du conseil de quartier du Bachut, qui ont pu s'investir avec le centre social Laënnec dans la mise en œuvre d'un marché de Noël. On pourra développer d'autres points à l'occasion, mais sur cette manifestation au Bachut, qui était une première, même si la concordance des dates était malheureuse, c'était sans doute un hasard.

Je voulais également remercier les bénévoles, je pense que cela aurait été bien que ce soit fait par l'exécutif également, qui ont pu s'investir dans la mise en œuvre de la patinoire, place Ambroise Courtois. Cela a été un beau succès, avec plus de 10 500 patineurs, et plus de public. C'étaient deux animations, notamment, mais d'autres, comme sur Mermoz, ont pu se mettre en œuvre, au profit des jeunes et des familles de notre arrondissement, dont beaucoup n'ont pas forcément l'occasion de partir en vacances durant les fêtes de fin d'année.

Ce sont plusieurs animations intéressantes, qui ont permis à notre arrondissement de vivre durant les fêtes, et je voulais remercier les bénévoles pour cet engagement.

Merci à vous.

M. LE MAIRE.- Merci.

Nous nous retrouverons donc, si vous en êtes d'accord, le 15 mars prochain à 19 h, je l'espère en présentiel, dans la salle des mariages, pour le prochain conseil d'arrondissement.

D'ici là, je vous souhaite une belle soirée, à bientôt.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 23 heures 06).